Quatre-vingt-troisième année. — N° 154. Le Numéro : 12 francs. Dimanche 1er Juillet 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition COMPLÈTE comprend : outre l'Édition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret n° 51-832 du 25 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux transformations d'emplois au ministère des affaires étrangères (p. 6922).

Ministère de l'intérieur.

Arrêté portant titularisations (administration préfectorale) (p. 6922).

Ministère de la défense nationale.

Décrets des 7, 14 et 27 juin 1951 portant promotion dans l'ordre national de la Légion d'honneur, concession de la médaille militaire, promotion, nominations, affectations et détachement (armées de terre, de mer et de l'air) (p. 6923).

Décret portant nomination dans les réserves de l'armée de terre (rectificatif) (p. 6927).

Arrêtés des 18 et 25 juin 1951 portant ouverture de crédits (fonds de concours) (p. 6928).

Tableau de départ colonial du 1er juillet 1951 (p. 6928).

Listes des officiers de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'état-major ou le brevet d'études militaires supérieures (p. 6933).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Arrêté du 30 juin 1951 fixant la liste des bureaux de douane de la métropole ouverts à l'importation des graines de lin de semences (p. 6934).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Décret du 29 juin 1951 autorisant l'expropriation de terrains situés dans la commune de Saint-Hilaire-les-Courbes et nécessaires à l'aménagement de la chute de Treignac (Corrèze) (p. 6935).

Arrêtés du 22 juin 1951 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 6935).

Arrêté portant admission à la retraite (administration centrale) (p. 6935).

Ministère de la France d'outre-mer.

Décret du 30 juin 1951 portant désignation du gouverneur du Dahomey (p. 6934).

Arrêté du 25 juin 1951 autorisant l'introduction d'un lot de semence de caféier à Madagascar (p. 6934).

Arrêté du 26 juin 1951 autorisant la constitution de la société anonyme d'économie mixte dite Société de pêche et de congélation de Saint-Pierre et Miquelon (p. 6934).

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret (p. 6934).

Ministère de la santé publique et de la population.

Arrêtés portant admissions à la retraite (inspection de la santé) (p. 6936).

Naturalisations, réintégrations et retraits de naturalisations (p. 6936).

Nominations à des emplois réservés (p. 6948).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour (p. 6949).

Conseil de la République. — Ordre du jour (p. 6949).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour (p. 6949).

(1 f.)

INFORMATIONS RELATIVES AU CONSEIL ECONOMIQUE

Ordre du jour (p. 6949).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor (p. 6949).

Annonces (p. 6950).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuilles 9, 10 et 11 (*pour l'édition complète*).

Sécurité sociale. — Rapport sur l'application de la législation de sécurité sociale (statistiques du 1er janvier 1949 au 31 décembre 1950) (pp. 113 à 184).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret n° 51-832 du 25 juin 1951 portant règlement d'administration publique relatif aux transformations d'emplois au ministère des affaires étrangères.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, du ministre des finances et des affaires économiques, du ministre du budget et du secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Vu la loi n° 48-1268 du 17 août 1948 tendant au redressement économique et financier;

Vu la loi n° 51-424 du 16 avril 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Affaires étrangères. — I. Service des affaires étrangères);

Le conseil d'Etat entendu;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont supprimés au ministère des affaires étrangères, à compter du 1er janvier 1951, les emplois suivants:

Vingt emplois de ministre plénipotentiaire de 1re classe;
Quarante-neuf emplois de ministre plénipotentiaire de 2e classe;
Quarante-deux emplois d'administrateur civil de classe exceptionnelle;
Cent quatre emplois d'administrateur civil de 1re classe;
Cent vingt-huit emplois d'administrateur civil de 2e classe;
Cent cinquante-trois emplois d'administrateur civil de 3e classe;
Sept emplois de conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient de classe exceptionnelle;
Dix-huit emplois de premier conseiller d'Orient et d'Extrême Orient;
Vingt-trois emplois de deuxième conseiller d'Orient et d'Extrême-Orient;
Vingt-huit emplois de secrétaire d'Orient et d'Extrême Orient;
Vingt-sept emplois de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle;
Cinquante-trois emplois de secrétaire d'administration principal;
Quatre-vingts emplois de secrétaire d'administration de 1re classe;
Cent cinq emplois de secrétaire d'administration de 2e classe.

Art. 2. — Sont créés au ministère des affaires étrangères, à compter du 1er janvier 1951, les emplois suivants:

Vingt emplois de ministre plénipotentiaire hors classe;
Quarante-neuf emplois de ministre plénipotentiaire de 1re classe;
Vingt emplois de ministre plénipotentiaire de 2e classe;
Cinquante et un emplois de conseiller des affaires étrangères de 1re classe;
Soixante-six emplois de conseiller des affaires étrangères de 2e classe;
Quatre-vingt-neuf emplois de secrétaire des affaires étrangères de 1re classe;
Cent sept emplois de secrétaire des affaires étrangères de 2e classe;
Quatre-vingt-dix-huit emplois de secrétaire des affaires étrangères de 3e classe;
Sept emplois de conseiller d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 1re classe;
Douze emplois de conseiller d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe;
Quatorze emplois de secrétaire d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 1re classe;
Vingt et un emplois de secrétaire d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 2e classe;
Dix-huit emplois de secrétaire d'Orient, d'Extrême-Orient et d'Europe orientale de 3e classe;
Vingt-sept emplois de chancelier de 1re classe;
Cinquante-trois emplois de chancelier de 2e classe;
Quatre-vingts emplois de chancelier de 3e classe;
Cent cinq emplois de chancelier adjoint.

Art. 3. — Les conseillers et secrétaires des affaires étrangères, ainsi que les conseillers et secrétaires d'Orient, pourront être affectés à l'administration centrale du ministère des affaires étrangères sur les emplois d'administrateurs civils ci-après désignés:

Neuf emplois d'administrateur civil de classe exceptionnelle;
Vingt-trois emplois d'administrateur civil de 1re classe;
Vingt-huit emplois d'administrateur civil de 2e classe;
Trente-quatre emplois d'administrateur civil de 3e classe.

Les chanceliers pourront également être affectés à l'administration centrale aux emplois de secrétaires d'administration fixés comme suit:

Sept emplois de secrétaire d'administration de classe exceptionnelle;
Quatorze emplois de secrétaire d'administration principal;
Vingt et un emplois de secrétaires d'administration de 1re classe;
Vingt-sept emplois de secrétaire d'administration de 2e classe.

Art. 3. — Le ministre des affaires étrangères, le ministre des finances et des affaires économiques, le ministre du budget et le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française

Fait à Paris, le 25 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,
EDGAR FAURE

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,
PIERRE MÉTAYER.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration préfectorale.

Le président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 portant règlement d'administration publique et relatif au statut particulier du corps préfectoral, modifié par les décrets du 4 mai 1951 et 14 juin 1951, notamment son article 35;

Vu l'avis de la commission d'agrément créée en application de l'article 16 du décret du 19 juin 1950 susvisé;

Sur la proposition du directeur du personnel et des affaires politiques,

Arrête :

Art. 1er. — Sont titularisés dans le grade de chef de cabinet de préfet, à compter de la date de leur nomination à cet emploi et maintenus dans leurs fonctions actuelles :

MM. André (Louis), chef de cabinet du préfet du Gers.
Berthoin (Georges), chef de cabinet du préfet de la Moselle.
Lanier (Lucien), chef de cabinet du préfet des Basses-Pyrénées.
Le Draison (Michel), chef de cabinet du préfet de Loir-et-Cher.
Naves (Francis), chef de cabinet du préfet d'Eure-et-Loir.

Art. 2. — Le directeur du personnel et des affaires politiques est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret du 27 juin 1951 portant concession de la médaille militaire.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 22 janvier 1852 portant création d'une médaille militaire ;

Vu la décision présidentielle en date du 5 mai 1950 ;

Vu la déclaration du conseil de l'ordre portant que la nomination du présent décret est faite en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — La médaille militaire est conférée à M. le général d'armée Bloch-Dassault (Darius-Paul), de la 2e section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale, le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) et le grand chancelier de l'ordre national de la Légion d'honneur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 27 juin 1951 conférant les rang et prérogatives de général de corps d'armée dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée ;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les rang et prérogatives de général de corps d'armée sont conférés, à compter du 1er juillet 1951, à M. le général de division Curnier (Jean-Adolphe-Léonce), inspecteur de l'infanterie.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 7 juin 1951 portant affectation d'officiers généraux de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 5 août 1943 sur les affectations dans l'armée ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Les officiers généraux dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le général de division Coue (René-Aurélien-Joseph) : général adjoint au général commandant la 6e région militaire.

M. le général de brigade Pernot du Breuil (Pierre-Fourier-Henry) : général adjoint au général commandant la 6e division blindée.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 7 juin 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de terre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre des affaires étrangères, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu le décret du 5 août 1943 sur les affectations dans l'armée ;

Vu le décret n° 48-639 du 25 mars 1948 portant création d'une subdivision territoriale de la Sarre ;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le général de brigade Manceaux-Demiau (Pierre-Jacques-Emmanuel) est nommé général adjoint au général commandant la 1re division blindée.

Il résidera en Sarre.

Il prendra le commandement de la subdivision de la Sarre et des troupes stationnées en Sarre au départ du titulaire actuel.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des affaires étrangères, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.
Le ministre des affaires étrangères,
SCHUMAN.
Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),
MAX LEJEUNE.

Décret du 14 juin 1951 portant affectation d'officiers supérieurs de l'armée de terre.

Par décret en date du 14 juin 1951, les officiers supérieurs dont les noms suivent reçoivent les affectations ci-après :

M. le colonel d'infanterie, breveté d'état-major de Sere (Louis-Marie-Joseph) : commandant la subdivision de Rouen, en remplacement de M. le général de brigade Manceaux-Demiau, appelé à d'autres fonctions.

M. le colonel des transmissions, breveté d'état-major Desfemmes (Jean-Noël-Paul) : commandant l'école d'application des transmissions.

Décret du 14 juin 1951 portant affectation d'un officier supérieur de l'armée de terre (active).

Par décret en date du 14 juin 1951, M. le colonel d'infanterie breveté d'état-major Pommies (Jean-Baptiste-André) est désigné pour prendre le commandement de la subdivision de Pau, en remplacement de M. le colonel d'infanterie Brissaud-Desmaillet, appelé à d'autres fonctions.

Décret du 27 juin 1951 portant élévation à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 27 juin 1951, rendu sur les propositions du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine), vu la déclaration du conseil de l'ordre national de la Légion d'honneur portant que les dispositions dudit décret n'ont rien de contraire aux lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu, a été élevé à la dignité de grand'croix dans l'ordre national de la Légion d'honneur, l'officier général de la 2e section dont le nom suit, pour compter de la date de la signature du présent décret:

CORPS DES OFFICIERS DE MARINE

(Décoration sans traitement.)

M. Sablé (L.-M.-J.), vice-amiral d'escadre; 70 annuités. Grand officier du 16 mars 1946.

Décret du 7 juin 1951 portant admission d'un administrateur général des services centraux dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu l'ordonnance n° 45-608 du 10 avril 1945 sur la réorganisation du personnel de l'administration centrale de la marine;

Vu le décret n° 46-1912 du 30 août 1946 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs du cadre des administrateurs civils et du cadre des secrétaires d'administration à l'administration centrale du ministère des armées (marine) modifié par le décret n° 50-353 du 21 mars 1950;

Vu la loi du 20 septembre 1948 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. l'administrateur général des services centraux Lefillatre (Georges) est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux de la marine, à compter du 11 juin 1951.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux formes armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 7 juin 1951 portant nomination au grade d'administrateur général des services centraux de la marine.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat à la marine,

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu l'ordonnance n° 45-608 du 10 avril 1945 sur la réorganisation du personnel de l'administration centrale de la marine;

Vu le décret n° 46-1912 du 30 août 1946 portant règlement d'administration publique pour la fixation des effectifs du cadre des administrateurs civils et du cadre des secrétaires d'administration à l'administration centrale du ministère des armées (marine), modifié par le décret n° 50-353 du 21 mars 1950;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine:

Au grade d'administrateur général des services centraux.

(Pour compter du 11 juin 1951.)

M. l'administrateur en chef de 1re classe des services centraux Chastel (A.), en remplacement de M. l'administrateur général Lefillatre (G.-S.), placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat à la marine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat à la marine,
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 7 juin 1951 portant nomination au grade de contre-amiral dans la 1re section du cadre des officiers généraux et passage dans la 2e section dudit cadre.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 4 mars 1929 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte;

Vu le décret n° 49-823 du 25 juin 1949 fixant la liste des emplois des officiers généraux de la marine;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans la 1re section du cadre des officiers généraux de la marine

Au grade de contre-amiral.

(Pour compter du 15 juillet 1951.)

M. le capitaine de vaisseau Tisserand (Charles-Joseph-Eugène), du port de Toulon, en complément d'effectif.

Art. 2. — M. le contre-amiral Tisserand (C.-J.-E.), est placé, par anticipation et sur sa demande, dans la 2e section du cadre des officiers généraux, à compter du 16 juillet 1951.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,
JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),
ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 27 juin 1951 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime Pietresson de Saint-Aubin (Guy-Marie-Jean) est nommé président de la commission centrale des marchés industriels.

Cet officier général prendra ses nouvelles fonctions le 27 juin 1951.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 27 juin 1951 portant affectation d'un officier général.

Le Président de la République,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 49-1510 du 21 novembre 1949 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 50-852 du 20 juillet 1950 relatif à l'exercice des attributions du ministre de la défense nationale;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime Bron (André-Emile) est remis à la disposition du secrétariat d'Etat aux forces armées (marine) à compter du 10 mai 1951.

Art. 2. — M. l'ingénieur général de 2e classe du génie maritime Bron est nommé chef du service central des marchés à la direction centrale des constructions et armes navales.

Cet officier général prendra ses nouvelles fonctions le 27 juin 1951.

Art. 3. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 7 juin 1951 portant désignation d'un contrôleur général de la marine.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

Vu la loi du 2 mars 1902 portant organisation du corps du contrôle de l'administration de la marine, ensemble les textes qui l'ont modifié;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — M. le contrôleur général de 2e classe de la marine Emery (Jean-Armand) est détaché, pour compter du 10 juin 1951, auprès du secrétariat général de la défense nationale (services communs), en qualité de chef de la mission de liaison pour l'assistance aux forces alliées, en remplacement de M. le contrôleur de 1re classe de la marine Le Bigot, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine) sont chargés de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (marine),

ANDRÉ-FRANÇOIS MONTEIL.

Décret du 27 juin 1951 portant promotion et nominations dans la première section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu l'ordonnance du 15 septembre 1945 portant remilitarisation des ingénieurs de l'aéronautique, complétée par les ordonnances des 19 décembre 1944 et 8 juin 1945;

Vu le décret du 7 décembre 1948 relatif à l'emploi des officiers généraux, et notamment l'article 1er dudit décret;

Vu le décret du 29 septembre 1949 fixant la liste des emplois d'ingénieurs généraux du corps des ingénieurs militaires de l'air;

Vu le décret du 17 mars 1951 plaçant un ingénieur général de 2e classe de l'air dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air;

Vu le décret du 26 avril 1951 plaçant un ingénieur général de 2e classe de l'air en position de service détaché;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète :

Art. 1er. — Sont promu ou nommés dans la première section du cadre des ingénieurs généraux de l'air :

Au grade d'ingénieur général de 1re classe de l'air.

(Pour compter de la date du présent décret.)

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Rouanet (R.-L.-M.-F.) (organisation).

Au grade d'ingénieur général de 2e classe de l'air.

(Pour compter de la date du présent décret.)

Les ingénieurs en chef de 1re classe de l'air :

M. de Valroger (P.-A.-M.) (organisation).

M. Paricaud (A.-M.-J.), en remplacement de M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Rouanet, promu.

M. Desbruères (H.-A.), en remplacement de M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air du Merle, placé en service détaché.

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Desbruères (H.-A.) est maintenu en position de service détaché.

M. Giusta (L.-S.-P.), en remplacement de M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Delbègue, admis précédemment dans la 2e section du cadre des ingénieurs généraux de l'air.

M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Giusta (L.-S.-P.) est maintenu en position de service détaché.

M. Gérardin (J.), en remplacement de M. l'ingénieur général de 2e classe de l'air Desbruères, maintenu dans son nouveau grade en position de service détaché.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République :

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 27 juin 1951 portant nomination d'un commissaire ordonnateur général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu la loi du 9 avril 1935 fixant le statut du personnel des cadres actifs de l'armée de l'air et les textes qui l'ont modifiée;

Vu la loi du 17 février 1942 portant création du corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Vu la loi n° 51-631 du 24 mai 1951 relative au développement des crédits affectés aux dépenses militaires de fonctionnement et d'investissement pour l'année 1951;

Vu le décret du 17 février 1942 fixant les dispositions statutaires particulières au corps des commissaires ordonnateurs de l'air;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées.

Vu le décret n° 51-397 du 10 mars 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé à titre définitif dans le cadre de l'état-major général de l'armée de l'air, 1re section (active), pour prendre rang de la date du présent décret:

CORPS DES COMMISSAIRES ORDONNATEURS DE L'AIR

Au grade de commissaire ordonnateur général de l'air de 2e classe.

M. le commissaire ordonnateur de l'air de 1re classe Rouganiou (Paul-Louis-Charles-Edouard).

Art. 2. — M. le commissaire ordonnateur général de l'air de 2e classe Rouganiou (Paul-Louis-Charles-Edouard) est maintenu dans ses fonctions de directeur du commissariat de la 2e région aérienne.

Art. 3. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 7 juin 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 2 juillet 1934 portant organisation générale dans l'armée de l'air;

Vu le décret du 2 septembre 1938 portant organisation de l'armée de l'air en temps de paix;

Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 49-1353 du 3 octobre 1949 portant fixation des pouvoirs du haut commissaire de France pour l'Indochine en matière de défense et de sécurité modifié par le décret n° 50-106 du 20 janvier 1950;

Vu le décret n° 49-1354 du 3 octobre 1949 fixant les attributions de l'officier général commandant en chef et commandant supérieur des forces terrestres en Indochine, modifié par le décret n° 50-107 du 20 janvier 1950;

Vu le décret n° 51-397 du 10 mars 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter de la date du présent décret:

Commandant de l'air en Extrême-Orient.

M. le général de division aérienne Chassin (Guillaume-Jean-Max).

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 27 juin 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 2 juillet 1934 portant organisation générale dans l'armée de l'air;

Vu le décret du 2 septembre 1938 portant organisation de l'armée de l'air en temps de paix;

Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 51-397 du 10 mars 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er juillet 1951:

Commandant de la 2e région aérienne.

M. le général de brigade aérienne Plou (Jean-Faustin), en remplacement de M. le général de brigade aérienne Archaimbault (Henri-Louis-Edmond-Jean), appelé à d'autres fonctions.

Art 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 27 juin 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air dans les cadres du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air).

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu le décret du 28 août 1938 fixant les cadres, le recrutement, l'avancement et la discipline du personnel de l'administration centrale du ministère de l'air et les textes qui ont modifié ou complété ledit décret;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 48-682 du 14 avril 1948, modifié par le décret n° 51-195 du 21 février 1951 relatif à l'organisation de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air);

Vu le décret n° 51-397 du 10 mars 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé dans les cadres du personnel de l'administration centrale du secrétariat d'Etat aux forces armées (air), à compter du 1er juillet 1951:

Chef du service du matériel de l'armée de l'air.

M. le général de brigade aérienne Archaimbault (Henri-Louis-Edmond-Jean), en remplacement de M. le général de brigade aérienne Plou (Jean-Faustin), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 27 juin 1951 portant affectation d'un officier général de l'armée de l'air.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

Vu la loi du 2 juillet 1934 portant organisation générale dans l'armée de l'air;

Vu le décret du 2 septembre 1938 portant organisation de l'armée de l'air en temps de paix;

Vu le décret du 4 janvier 1946 portant organisation de la défense nationale;

Vu le décret n° 47-256 du 7 février 1947 fixant la répartition des attributions en matière de défense nationale;

Vu le décret n° 47-2270 du 29 novembre 1947 fixant les attributions du ministre de la défense nationale et des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Vu le décret n° 51-397 du 10 mars 1951 fixant les attributions des secrétaires d'Etat aux forces armées;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est nommé, à compter du 1er juillet 1951:

Commandant de la 3e région aérienne.

M. le général de brigade aérienne Meyer-Jardin (Eugène-Jean), en remplacement de M. le général de division aérienne Chassin (Guillaume-Jean-Max), appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (air) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (air),

ANDRÉ MAROSELLI.

Décret du 7 juin 1951 portant promotion dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale, du ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu le décret du 5 août 1943 sur les promotions dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, à titre définitif, dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de médecin général.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1951.)

M. le médecin colonel Magnier (Louis-Georges-Emile), hors cadres, en mission, au titre du ministère des anciens combatants et victimes de la guerre. — Maintenu.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale, le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 7 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre,

LOUIS JACQUINOT.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décret du 27 juin 1951 portant promotion dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 14 avril 1832 sur l'avancement dans l'armée;

Vu le décret du 5 août 1943 sur les promotions dans l'armée;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Est promu, à titre définitif, dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée:

TROUPES METROPOLITAINES

Au grade de médecin général.

(Pour prendre rang du 1er juillet 1951.)

M. le médecin colonel Rolling (Henri-Léon), directeur du service de santé de la 3e région militaire. — Maintenu.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décret du 27 juin 1951 portant admission, sur sa demande et par anticipation, d'un officier général dans la 2e section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales.

Le Président de la République,

Sur la proposition du président du conseil des ministres, du ministre de la défense nationale et du secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

Vu la loi du 19 mai 1834 sur l'état des officiers;

Vu le décret du 6 juin 1939 portant statut des officiers généraux de la deuxième section du cadre de l'état-major général (cadre de réserve);

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. le médecin général inspecteur Vaucel (Marcel-Augustin), de la 1re section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales, est placé, sur sa demande et par anticipation, dans la 2e section du cadre de l'état-major général des troupes coloniales, à compter du 15 juillet 1951.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre de la défense nationale et le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre) sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 27 juin 1951

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

HENRI QUEUILLE.

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

Le secrétaire d'Etat aux forces armées (guerre),

MAX LEJEUNE.

Décret portant nomination dans les réserves de l'armée de terre.

Rectificatif au *Journal officiel* du 8 mai 1951:

TROUPES METROPOLITAINES

MM. les aspirants de la classe 1950/1:

Infanterie.

Page 4787, 3e colonne, rayer: « Robineau (Jean-Marcel), 5e R. C. P. ».

Train.

Page 4789, 1re colonne, après: « Robert-Raby (Daniel-Yves-Marie-Joseph), G. T. 522 », ajouter: « Robineau (Jean-Marcel), 41e Q. G. ».

Fonds de concours.

Par arrêté interministériel en date du 18 juin 1951, il a été ouvert au ministre de la défense nationale, au titre de l'exercice 1951, un crédit supplémentaire de 111.093.234 F, réparti comme suit:

Section Marine.

Chap. 9050. — Travaux maritimes. — Travaux et installations ..... 43.963.738 F.

Section Air.

Chap. 9071. — Munitions de l'armée de l'air (nouveau programme) 67.129.496

Total ..... 111.093.234 F.

Par arrêté interministériel du 25 juin 1951, il est ouvert au ministre de la défense nationale, sur l'exercice 1951, en addition aux crédits accordés par les lois n° 51-29 du 8 janvier 1951, n° 51-651 du 24 mai 1951 et par des textes spéciaux, et répartis par le décret n° 51-493 du 2 mai 1951, un crédit de 20 millions de francs applicable au chapitre 8010: « Service de santé. — Reconstruction » du budget de la défense nationale (section commune).

Tableau de départ colonial du 1er juillet 1951.

NOTA. — Dès parution du présent tableau, les chefs de corps et de services devront obligatoirement faire visiter tous les militaires y figurant et régulariser la situation des sous-officiers et hommes de troupe en instance de rengagement.

Ils adresseront d'urgence, à la direction des troupes coloniales et au plus tard pour le 15 juillet 1951, les certificats d'aptitude réglementaires (état modèle « C » recto et verso). Il en sera de même pour les certificats de visite et de contre-visite des militaires dont l'inaptitude a été constatée.

Dans le cas où ces pièces ne pourraient parvenir au département avant la date précitée, il y aura lieu de faire connaître, par télégramme, le résultat des visites.

Toute erreur qui aurait pu être relevée fera l'objet d'un compte rendu à transmettre dans les moindres délais.

OFFICIERS

A. — Infanterie coloniale.

Chefs de bataillon

MM.

Larue (Maurice), groupement des services de l'enseignement militaire supérieur. — 22 octobre 1946.

Aufeuvre (Pierre), E. M. P. I. C. secrétariat permanent du comité d'action scientifique de la défense nationale. — 27 janvier 1947.

Dupin (Marcel), 1er régiment de marche du Tchad. — 22 juillet 1948.

Du Boucher (Mathieu), état-major des forces armées (guerre). — 24 juin 1949.

Lamy (Pierre), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 22 avril 1950.

Brisbarre (Henri), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 25 avril 1950.

Trojet (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole — 7 mai 1950.

Capitaines.

MM.

Macle (Yvan), compagnie de service n° 1. — 28 octobre 1946.

Arnoul de La Chenelière (Henri), ministère de la France d'outre-mer, cabinet. — 30 août 1947 (séjour interrompu).

Jacq (Joseph), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 22 juillet 1948.

Sechet (Henri), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 11 février 1949.

Mattei (Albert), D. I. T. C., Marseille. — 27 décembre 1949.

Menay (Alfred), D. I. T. C., Marseille. — 28 février 1950.

Scheyer (Paul), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 15 mai 1950.

Bernard (Rémy), 4e régiment d'infanterie coloniale. — 16 mai 1950.

D'Etat (Jean), annexe du D. I. T. C., Bordeaux. — 19 mai 1950.

Fournier (André), 1er régiment d'infanterie coloniale. — 29 mai 1950.

Brisbarre (Jean), 24e régiment d'infanterie coloniale. — 7 juin 1950.

Bouinière (Yves), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 8 juin 1950.

Michel (Hippolyte), dépôt des isolés des troupes coloniales, Marseille. — 8 juin 1950 (séjour interrompu).

Mattei (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 8 juin 1950.

Dumas (Henri), annexe du dépôt des isolés des troupes coloniales, Paris. — 15 juin 1950

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Clauss (Emile), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 28 avril 1950.

Alexandre (Georges), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 1er mai 1950.

Faur (Raphaël), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 1er mai 1950.

Alliot (Louis), groupement des unités de base, Cherbourg. — 29 mai 1950.

Bonnier (Jean-Marie), compagnie des services n° 1. — 30 mai 1950.

Lancien (Yves), E. M. P. I. C. organe central F. F. L. — 17 juin 1950.

Pagniez (Bernard), 3e régiment de tirailleurs sénégalais. — 17 juin 1950.

Bartholome (Pierre), 5e régiment de tirailleurs sénégalais. — 21 juin 1950.

Ladevie (Georges), école militaire d'escrime de sport de combat, Antibes. — 27 juin 1950.

Behagle (Serge), groupement des unités de base, Cherbourg. — 27 juin 1950.

Bernhardt (Maurice), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 28 juin 1950.

Maurette (Charles), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 28 juin 1950.

Chassain (Edmond), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 2 juillet 1950.

Magne (Jean), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 2 juillet 1950.

Bernard (André), 3e régiment d'infanterie coloniale. — 4 juillet 1950.

Bourdon (Marcel), centre colonial d'instruction des transmissions. — 4 juillet 1950.

Vigier (René), 8e bataillon d'infanterie coloniale. — 13 juillet 1950.

Lorillet (Roger), 110e régiment d'infanterie coloniale. — 18 juillet 1950.

B. — Artillerie coloniale.

Lieutenant-colonel.

M. Fuchs (Adolphe), 1/3e régiment d'artillerie coloniale. — 22 juin 1949

Chefs d'escadron.

MM.

Desrozes (René), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 17 septembre 1946.

Dalon (Georges), enseignement militaire supérieur scientifique et technique. — 17 septembre 1946.

Schmit (Roland), groupement des services des écoles d'enseignement supérieur. — 13 décembre 1947.

Capitaines.

MM.

Bourgeois (Pierre), enseignement militaire supérieur scientifique et technique. — 7 août 1946.

Billaud (Pierre), enseignement militaire supérieur scientifique et technique. — 6 avril 1948.

Foussat (Raymond), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 10 septembre 1948.

Richard de Vesvrattes (Henri), régiment d'artillerie coloniale, Tunisie. — 10 décembre 1948

Galand (Fernand), régiment d'artillerie coloniale, Tunisie. — 17 décembre 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Mouret (Louis), régiment d'artillerie coloniale, Tunisie. — N'a jamais servi.

Hippolyte (André), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale — N'a jamais servi.

Catalan (Maurice), 458e groupement d'artillerie antiaérienne coloniale. — 15 mars 1949 (séjour interrompu).

Grisard (Edmond), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 1er mai 1949.

Begue (André), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale. — 2 juin 1949.

Cauchy (Robert), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie. — 15 septembre 1949.

Braswyck (Eugène), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale — 2 février 1950.

C. — **Service du matériel et des bâtiments coloniaux.**

ADMINISTRATIFS

Lieutenants.

MM.

Dantes (Arnaud-Georges), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux. — 2 septembre 1949.

Defranchi (François), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux. — 4 juin 1950.

ARMEMENT

Lieutenant.

M. Pinot (Gaston), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux. — 6 avril 1950.

CONDUCTEURS DE TRAVAUX

Capitaine.

M. Gossel (Georges), arrondissement des travaux du génie, Verdun. — 30 juin 1950.

Lieutenant.

M. Hidrio (Henri), groupement d'instruction du matériel et des bâtiments coloniaux. — 9 octobre 1949.

CONTRÔLEUR D'ARMES

Sous-lieutenant.

M. Perrier (Bernard), 6e régiment de tirailleurs sénégalais. — 12 mai 1948.

TRANSMISSIONS

Capitaine.

M. Agnel (Fernand), centre colonial d'instruction des transmissions. — 12 juin 1950.

Lieutenant.

M. Second (Louis), centre colonial d'instruction des transmissions. — 4 février 1950.

D. — **Adjoints administratifs des corps de troupe coloniaux.**

Sous-lieutenant.

M. Gauche (Roger), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes. — 8 août 1950.

E. — **Chancellerie coloniale.**

Commandants.

MM.

Dellier (Gaston), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — 30 juin 1949.

Bourda (Pierre), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole. — 19 avril 1950.

Sous-lieutenant.

M. Jourdan (Marcel), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à la direction des troupes coloniales. — 9 décembre 1948.

F. — **Intendance coloniale.**

FONCTIONNAIRES

Intendant militaire de 2e classe.

M. Roux (Pierre), intendance administration générale de la 1re région militaire. — 31 décembre 1949.

OFFICIERS D'ADMINISTRATION

Commandant.

M. Colleau (Camille), ministère de la France d'outre-mer. — 8 février 1950.

Capitaine.

M. Perrot (Prosper), section des commis ouvriers administration coloniaux. — 30 novembre 1948.

Lieutenants et sous-lieutenants.

MM.

Guillot (Charles), intendance de la France d'outre-mer, Marseille. — 14 février 1949.

Drukker (Roger), intendance des troupes d'occupation en Allemagne. — 28 août 1949.

Pagier (Jean), intendance de la France d'outre-mer, Marseille. — 14 février 1950.

Monthieux (Dackey), ministère de la France d'outre-mer, rang du lieutenant Marie. — 2 mai 1950.

G. — **Service de santé colonial.**

MÉDECINS

Lieutenant-colonel.

M. Lafleur (Charles), dépôt des isolés des troupes coloniales. — 5 juillet 1950.

Commandants.

MM.

Marchalant (Léon), école d'état-major. — 5 mai 1950.

Henric (Marcel), centre d'instruction colonial de l'arme blindée. — 5 juillet 1950.

Silverie (Charles), école d'applicatoin du service de santé des troupes coloniales, détaché à l'institut Pasteur, Paris. — 26 juillet 1950.

Poudevigne (Henri), école d'application du service de santé des troupes coloniales p. o. mis à la disposition de la direction du service de santé de la 1re région militaire. — 27 juillet 1950.

Leroux (René), école d'application du service de santé des troupes coloniales, détaché au secrétariat d'Etat à la France d'outre-mer. — 1er août 1950.

Capitaines.

MM.

Saint-André (Pierre), groupement instruction et de transit colonial en métropole. — N'a jamais servi.

Villa (Jacques), école d'état-major. — N'a jamais servi.

Ranoux (Arsène), 1/2e régiment d'artillerie coloniale. — 10 juillet 1950.

Lapalle (Jacques), école d'application du service de santé des troupes coloniales p. o. mis à la disposition de la direction du service de santé de la 4e région militaire. — 17 juillet 1950.

PHARMACIENS

Commandants.

MM.

Queran (Emile), école d'application du service de santé des troupes coloniales p. o. mis à la disposition de la direction de l'intendance de la 4e région militaire pour servir au laboratoire des subsistances de la 4e région militaire. — 21 juin 1950.

Fœrster (Pierre), école d'application du service de santé des troupes coloniales p. o. mis à la disposition de la direction du service de santé des troupes d'occupation en Allemagne. — 30 juin 1950.

OFFICIER D'ADMINISTRATION

Lieutenant.

M. Lebras (Louis), hôpital militaire 294. — 2 août 1950.

SOUS-OFFICIERS ET HOMMES DE TROUPE

A. — **Infanterie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Roulleau (Michel), 3e régiment de tirailleurs sénégalais (B. 1 d'arme). — 28 décembre 1948.

Moulager (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché au service social des T. F. E. O., échelon arrière) (non certifié). — 23 mai 1949.

Cwidak (Antoine), compagnie d'état-major des troupes coloniales (B. E. comptable). — 14 décembre 1949.

Richard (André), 1er régiment d'infanterie coloniale (B. E. d'arme). — 28 avril 1950.

Chapiteau (Edouard), 24e régiment d'infanterie coloniale (rengagé spécial E. O.) (B. C. S., B. E. C.). — 16 août 1949.

Pegue (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale (rengagé spécial E. O.) (B. C. S.). — 4 avril 1950.

Adjudants.

Brochain (René), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. C. S., B. E. C.). — 4 février 1948.

Herquel (Alphonse), 13e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.). — 7 juillet 1948.

Delfour (Raoul), compagnie d'état-major des troupes coloniales (en service au centre de documentation coloniale de Marseille) (B. C. S.). — 30 juillet 1948.

Pierandrei (Roland), dépôt des isolés des troupes coloniales (B. C. S.). — 7 janvier 1949.

Duquesnois (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 14 avril 1949.

Marion (Pierre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. C. S.). — 13 juin 1949.

Sar (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché à la direction des troupes coloniales) (B. C. S., B. E. C.). — 28 février 1950.

Boulay (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. comptable). 28 février 1951 (volontaire, hors tour).

Sergents.

Herledan (Jean), 8e bataillon d'infanterie coloniale (non certifié). — N'a jamais servi.
Amiand (René), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (211 Trans.). — N'a jamais servi.
Delamotte (Henri), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Baguet (Marcel), 1er régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi
Riou (Etienne), 1er régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Ferchaud (James), 1er régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Cloarec (Hervé), 1er régiment de marche du Tchad (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Lenne (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad (C.A.T. 2). — N'a jamais servi
Lengard (Pierre), 1er régiment de marche du Tchad (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Compagnon (Roger), 1er régiment de marche du Tchad (B.C.S.). — N'a jamais servi.
Perceval (Paul), 1er régiment de marche du Tchad (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Botrel (Guy), 1er régiment de marche du Tchad (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Cochet (Roger), 3e régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Tchong (Willy), 3e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — N'a jamais servi.
Huet (Emile), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Demazet (Emile), centre colonial d'instruction des transmissions (non certifié). — N'a jamais servi.
Durieux (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.I.A.). — N'a jamais servi.
Kibler (Georges), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Grare (Francis), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2 radio). — N'a jamais servi.
Lantigner (Henri), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Calvet (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Bourges (Jacques), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Fontaine (Rosaire), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Hoareau (Joseph), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Marion (Alexandre), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Cholet (Auguste), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2 radio). — N'a jamais servi.
Lucas (Gilbert), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Duguet (Yves), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Giovânetti (Ange), 4e régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Le Bihan (Emile), 4e régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — N'a jamais servi.
Babau (Guy), 24e régiment d'infanterie coloniale (B.C.S.). — N'a jamais servi.
Etroy (Philippe), dépôt des isolés des troupes coloniales, à Marseille (C.A.T. 2). — 22 février 1948.
Motreff (Henri), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet mécanicien auto). — 3 novembre 1948.
Chenu (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales (F.O. M.-D.A.M.). — (C.A.T. 2). — 19 janvier 1949.
Ramat (Henri), dépôt des isolés des troupes coloniales (C.A.T. 2). — 1er mars 1949.
Etienne (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié). — 19 janvier 1949.
Ville (Gabriel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (brevet mécanicien auto). — 5 avril 1949.
Saint-Dizier (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale (251 Trans.). — 1er juillet 1949.
Petrowick (Pierre), 3e régiment d'infanterie coloniale (151 Trans.). — 10 août 1949.
Groussard (Armand), 24e régiment d'infanterie coloniale (C.A.T. 2). — 5 novembre 1949.
Julien (Manarindirame), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 1er février 1950.
Jegou (Marcel), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 8 février 1950.
Graeschepe (Jean), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 comptable). — 20 février 1950.
Gilet (Lucien), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 3 mars 1950.
Dare (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2 comptable). — 21 avril 1950.
Prigent (René), 8e bataillon d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — 21 avril 1950.
Kerbrat (Jean), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 12 mai 1950.
Segara (François), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2). — 12 mai 1950.
Monluc (Marius), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Ogoreck (Aloys), 24e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Morel (François), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Lavalette (Jean), centre colonial d'instruction des transmissions (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Guillemin (Roger), 4e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Constantini (Roch), 4e régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — Rengagé E. O.
Rapicault (Christian), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Renard (Bernard), 1er régiment de marche du Tchad (C. A. T. 2). — Rengagé E. O.
Verdurier (Lucien), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. S. comptable). — Rengagé E. O.
Russeil (Rémy), 1er régiment d'infanterie coloniale (non certifié). — Rengagé E. O.
Leoni (Antoine), 3e régiment d'infanterie coloniale (C. A. T. 2). — Volontaire, hors tour.
Jaillon (André), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2). — Volontaire, hors tour.
Weber (Hubert), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (non certifié). — Volontaire, hors tour.

a) Spécialistes blindés coloniaux

Adjudants-chefs.

Ragonneau (Marcel), régiment colonial de chasseurs de chars (B. S engins blindés). — 28 novembre 1949.
Manfredi (Antoine), régiment colonial de chasseurs de chars (B. C. S.). — 30 septembre 1950.

Adjudant.

Fregier (Maurice), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E.) — 15 septembre 1950.

Sergent-chef.

Kaufling (Eugène), régiment colonial de chasseurs de chars (B. C. P.) — 6 septembre 1949.

Sergents.

Couzinier (Gilbert), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (brevet mécanicien chasseurs de chars). — N'a jamais servi.
Robert (Jean), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (non certifié). — N'a jamais servi.
Deloffre (Charlemagne), centre d'instruction colonial de l'arme blindée (C. A. T. 2). — 14 février 1950.
Carazzo (Jean), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 18 août 1950.
Mani (Daniel), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2). — 26 septembre 1950.

b) Télégraphistes coloniaux

Adjudant-chef.

Gevrey (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché état-major des corps de télégraphistes coloniaux) (B. E.-Trans.). — 8 juillet 1950.

Adjudants.

Bonnefous (René), centre colonial d'instruction des transmissions (B. S. trans.). — 3 avril 1950.
Bodilis (Robert), centre colonial d'instruction des transmissions (451 trans.). — 12 mai 1950.

Sergent-major

Cussonnier (René), centre colonial d'instruction des transmissions (251 trans.) — 17 mai 1950.

Sergents-chefs.

Audebert (Paul), régiment colonial de chasseurs de chars (354 trans.). — 4 février 1950.

Benoist (France), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. trans.). — 31 mai 1950.

Valdigne (Roger), centre colonial d'instruction des transmissions (B. S. trans.) — 9 juin 1950.

Palai (Louis), centre colonial d'instruction des transmissions (B. E. trans.). — 21 juillet 1950.

Sergents.

Basilieu (Auguste), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (251 trans.). — N'a jamais servi.

Fauconnier (Jacques), centre colonial d'instruction des transmissions (321 trans.). — 16 avril 1950.

Aupet (Fernand), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (351 trans.). — 17 avril 1950.

Thaumas (Georges), régiment colonial de chasseurs de chars (151 trans.). — 7 juin 1950.

Colleu (René), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (261 trans.). — 17 juillet 1950.

Guilbert (Pierre), centre colonial d'instruction des transmissions (C. A. T. 2 comptable). — 21 juillet 1950.

RELIQUAT DU TABLEAU DE DÉPART DU 1er JUIN 1951

Adjudant-chef.

Grech (Fernand), 1re 1/2 brigade coloniale de commandos parachutistes (B. E. trans.). — 19 novembre 1949.

Adjudant

Drapeau (Yves), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (151 trans.). — 10 octobre 1949.

B. — **Artillerie coloniale.**

Adjudants-chefs.

Richard (Robert), compagnie d'état-major des troupes coloniales (p. o. détaché à l'E. A. A. d'Idar-Oberstein) (B. C. S.). — 8 juillet 1949.

Sichler (René), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (B. C. S.). — 12 décembre 1949.

Souian (René), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (B. E. d'arme). — 23 mai 1950.

Godon (Gaston), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. S. auto). — 11 juin 1950.

Adjudants.

Le Cloirec (André), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (B. E. d'arme). — 20 juillet 1949

Villame (Marcel), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (B. E. d'arme). — 8 janvier 1950.

Lincot (Gabriel), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (B. E. comptable). — 26 février 1950.

Barti (Emile), 1/2e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 comptable). — 6 mars 1950.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Marquigny (Achille), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 comptable). — N'a jamais servi

Colin (Roger), 12e régiment d'artillerie antiaérienne coloniale (C. A. T. 2 arme). — 11 juin 1948.

Cavaille (Augustin), dépôt des isolés des troupes coloniales p. o. détaché à l'E. C. A. M. à Marseille (B. C. S.). — 5 mars 1949.

Fontaine (Maurice), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Reuter (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Bresson (Gaston), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2 arme). — Volontaire, hors tour.

Beaufrère (Pierre), compagnie d'état-major des troupes coloniales, p. o. détaché à l'état-major du commandement des F. T. A. et de la D. A. T. (B. C. S.). — Volontaire, hors tour.

Maréchaux des logis.

Gard (Ludovic), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — N'a jamais servi.

Torillec (Henri), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — N'a jamais servi.

Kerboul (François), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 d'arme). — N'a jamais servi.

Gallou (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 armurier). — N'a jamais servi.

Vie (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — N'a jamais servi.

Marti (André-Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2 auto chars). — 18 septembre 1949.

Richard (Jean), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 d'arme). — Rengagé au titre E. O.

Ollivier (Marcel), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Franceschetti, 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 1 d'arme). — Rengagé au titre E. O.

Bocin (Eugène), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Bertrand (Georges), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Picot (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Ronge (René), 1/7 régiment d'artillerie coloniale (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Fitzens (Auguste), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Moncharmont (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Rengagé au titre E. O.

Janet (Maurice), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 d'arme). — Rengagé au titre E. O.

Pineau (Auguste), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (non certifié). Rengagé au titre E. O.

Bouvard (Pierre), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (C. A. T. 2 d'arme). — Volontaire, hors tour.

Bezouzou (Antoine), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (non certifié). — Volontaire, hors tour.

RELIQUAT DES PRÉCÉDENTS TABLEAUX DE DÉPART

Maréchaux des logis.

Tellier (Jean), 1/11e régiment d'artillerie coloniale (B. E. électricien auto). — 22 avril 1950.

Chamagne (Jean), 1/7e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 arme). — 7 juin 1950.

C. — **Service des matériels et bâtiments coloniaux.**

ARMEMENT ET OPTIQUE

Adjudants.

Richaley (André), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux p. o., détaché à l'E. C. A. M. à Marseille (B. E. artificier). — 17 octobre 1949.

Maréchaux des logis-majors et maréchaux des logis chefs.

Zimmermann (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. artificier). — N'a jamais servi.

Tafani (Jean), régiment d'artillerie coloniale de Tunisie (B. S. armurier). — 21 juin 1950.

Glay (Charles), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. mécanicien d'artillerie). — 21 juillet 1950.

AUTOS-CHARS

Adjudants-chefs.

Tuypens (Maurice), 1er régiment de marche du Tchad (B. S. auto). — N'a jamais servi.

Ribard (Michel), compagnie d'état-major des troupes coloniales p. o., détaché à l'E. C. M. A. M. T. O. M. à Saint-Denis (B. E. auto). — 16 janvier 1949.

Maréchal des logis chef.

Relouzat (Louis), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. S. auto). — N'a jamais servi.

Maréchaux des logis.

Gauthier (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 auto). — N'a jamais servi.

Serra (Albert), régiment colonial de chasseurs de chars (C. A. T. 2 auto). — N'a jamais servi.

Martinez (Henri), compagnie d'état-major des troupes coloniales p. o., détaché à l'E. C. M. A. M. T. O. M. à Saint-Denis (C. A. T. 2 auto). — 3 novembre 1948.

Dailloux (Bernard), régiment colonial de chasseurs de chars (B. E. auto). — 5 octobre 1949.

COMPTABLES

Adjudant.

Julia (Aristide), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. comptable). — 14 octobre 1948.

Maréchaux des logis-majors.

Augry (Bernard), compagnie d'état-major des troupes coloniales p. o., détaché à la direction des troupes coloniales (B. S. comptable). — 10 mai 1947.

Simon (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. comptable). — 20 juin 1949.

ATELIERS GÉNÉRAUX

Adjudant.

Grelaud (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. mécanique générale). — 14 octobre 1948.

Maréchaux des logis.

Legall (Jean), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 tourneur). — N'a jamais servi.

Seguin (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 ajusteur). — Rengagé au titre Afrique équatoriale française.

CONSTRUCTIONS

Adjudants.

Gabas (Noël), compagnie d'état-major des troupes coloniales p. o. détaché au commandement de S. M. B. C, à Vincennes (B. E. frigoriste). — 29 avril 1948.

Kolodjiez (Léon), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. surveillant de travaux). — 23 août 1949.

Pantalacci (Joseph), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. S. surveillant de travaux). — 17 juillet 1950.

Maréchaux des logis.

Cabaner (Robert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 maçon). — N'a jamais servi.

Gérard (Gilbert), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (C. A. T. 2 plombier). — N'a jamais servi.

MARÉCHAUX FERRANTS

Adjudant.

Bastianelli (Philippe), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. E. maréchal ferrant). — 3 avril 1950.

Maréchal des logis.

Berger (Max), annexe autonome du dépôt des isolés des troupes coloniales à Casablanca p. o, détaché à la place de Telergma (B. E. maréchal ferrant). — 4 février 1950.

D. — Agents des corps de troupe.

Adjudants-chefs.

Pinel (André), centre de comptabilité des troupes coloniales dans la métropole (B. S. comptabilité). — 16 juillet 1949.

Maynau (Jules), 3e régiment d'infanterie coloniale (B. d'officier des détails). — 27 août 1949.

Le Saec (Joseph), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (B. E. comptable). — 22 septembre 1949.

Vigouroux (Georges), compagnie d'état-major des troupes coloniales (B. E. comptable). — 31 octobre 1949.

Adjudants.

Lagalla (Lucien), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché au 13e régiment de tirailleurs sénégalais) (B. E. comptable). — 28 mai 1949.

Rigaud (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales (B. S., C. A. P. comptable). — 16 octobre 1949.

Guertin (Raymond), 2e bataillon de télégraphistes coloniaux (B. E., C. A. P. comptable). — 6 avril 1950.

Mailho (Jean), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (B. E. comptable). — 17 mai 1950.

Sergent-major.

Langevin (Georges), 110e régiment d'infanterie coloniale (B. E. comptable). — 12 mars 1950.

Sergents-chefs.

Ackah (Sidi), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. S. comptable). — 14 février 1950.

Laurman (Jean-Marie), 15e régiment de tirailleurs sénégalais (C. A. T. 2 comptable). — 16 mai 1950.

Sergent.

Legoff (Michel), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Casablanca (C. A. T. 2 comptable). — Volontaire, hors tour.

E. — Chancellerie coloniale.

Adjudants-chefs.

Morandini (Jean), dépôt des isolés des troupes coloniales, annexe de Paris (B. S chancelier). — 6 janvier 1950.

Grosset (Louis), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché à l'état-major de la subdivision de Paris (B. 2 chancelier). — 19 juin 1950.

Sergent-major.

Hoenllinger (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales, détaché au secrétariat d'Etat aux forces armées (guerre) (B. 1). — 10 août 1949.

Sergent-chef.

Legere (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché à l'état-major du général de Larminat) (C. A. T. 2). — 5 novembre 1949.

Sergent.

Venance (Aimélé), compagnie d'état-major des troupes coloniales (C. A. T. 2). — Volontaire, hors tour.

E. — Intendance coloniale.

Adjudant-chef.

Frejabue (Gaston), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Marseille) (B. S. exploitation). — 1er février 1949.

Adjudants.

Chailfre (René), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (B. E. bureaux). — 10 octobre 1948.

Gaillot (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Fréjus) (B. E. exploitation). — 30 avril 1950.

Galibert (Jules), compagnie d'état-major des troupes coloniales (école supérieure de l'intendance) (B. E. exploitation). — 24 mai 1950.

Tiberi (Maurice), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (B. E. exploitation). — 24 mai 1950.

Sergents-majors et sergents-chefs.

Suzzonni (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (B. E. bureaux). — 29 avril 1949.

Stemmelen (Robert), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Fréjus) (C. A. T. 2e bureaux). — 17 novembre 1949.

Begue (Jean), compagnie d'état-major des troupes coloniales (inspection technique de l'habillement) (B. E. bureaux). — 28 février 1950.

Herbreteau (Raymond), compagnie d'état-major des troupes coloniales (détaché au ministère de la F. O. M., D. A. M.) (B. E. exploitation). — 29 mars 1950.

Gippet (Raymond), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendendance de Marseille) (B. E. bureaux). — 4 mai 1950.

Raynaud (Hubert), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (4e région militaire) (C. A. T. 2 bureaux). — 6 juin 1950.

Irles (Alfred), centre de comptabilité des troupes coloniales en métropole (B. E. bureaux). — 12 mai 1950.

Durand (Toussaint), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2 bureaux). — Volontaire hors tour.

Valentini (Henri), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (9e région militaire) (C. A. T. 2 exploitation). — Volontaire hors tour.

Bourgois (Jean), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (5e région militaire) (C. A. T. 2 exploitation). — Volontaire hors tour.

Sergents.

Martin (Yves), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (intendance de Marseille) (C. A. T. 2 bureaux). — 16 mai 1950.

Damour (Léo), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2 bureaux) (intendance de Marseille). — 28 mai 1950.

Gressier (Pierre), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). — Rengagé E. O.

Neuville (Georges), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). — Rengagé E. O.

Laborde (Julien), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (non certifié). — Rengagé E. O.

TAILLEURS

Sergent chef maître ouvrier.

Lurier (Léon), 21e régiment d'infanterie coloniale (B. spécialiste). — 1er août 1947.

Sergent maître ouvrier.

Penin (René), 6e régiment de tirailleurs sénégalais (B. spécialiste). — 8 février 1950.

CORDONNIERS

Sergents.

Mondélice (Philbert), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (base aérienne d'Avors) (B. spécialiste). — 26 février 1947.

Mathieu (Jean), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. spécialiste). — 23 mars 1949.

Defendini (Baptistino), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (B. spécialiste). — 27 mai 1949.

Caporal-chef.

Pailloux (André), 5e régiment de tirailleurs sénégalais (B. spécialiste). — 3 novembre 1948.

RELIQUAT DU TABLEAU DE DÉPART DU 1er JUIN 1951

Sergent-chef.

Michelat (Marcel), groupement d'instruction et de transit colonial en métropole (C. A. T. 2 bureaux). Volontaire hors jour.

Sergent.

Descornez (Michel), section des commis et ouvriers d'administration coloniaux (C. A. T. 2 bureaux). Jamais servi.

G. — **Service de santé colonial.**

Adjudnts-chefs.

Branchereau (Camille), hôpital militaire 294 (B. S. maître infirmier). — 6 mai 1948.

Breneol (Louis), 1re demi-brigade coloniale de commandos parachutistes (B. E. secrétaire comptable). — 18 octobre 1948.

Adjudants.

Raymond (Benjamin), hôpital militaire 294 (B. E. manipulateur radio, B. E. maître infirmier). — 29 juillet 1948.

Verin (Paul), compagnie d'état-major des troupes coloniales (direction du service de santé colonial) (B. S. secrétaire comptable). — 4 août 1948.

Texier (Pierre), groupement d'instruction des matériels et bâtiments coloniaux (B. E. infirmier). — 19 août 1950.

Sergent-major.

Raidot (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales (B. E. secrétaire comptable). — 2 décembre 1948.

Sergent-chef.

Millet (Georges), 1/3e régiment d'artillerie coloniale (C. A. T. 2 visite). — 30 novembre 1949.

RELIQUAT DES TABLEAUX PRÉCÉDENTS

Sergents-majors.

Lepetour (Georges), école d'application du service de santé des troupes coloniales (B. E. maître infirmier). — 27 mai 1950.

Gressin (Paul), école d'application du service de santé des troupes coloniales (B. S. secrétaire comptable, B. T. manipulateur radio). — 16 juin 1950.

Liste nominative des officiers appartenant à la troisième promotion de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'état-major.

TROUPES METROPOLITAINES

Arme blindée et cavalerie.

M. de La Croix de Castries (Christian-Marie-Fernand), lieutenant-colonel.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

M. Langlois de Bazillac (Jacques-Henri-Marie-Pierre), lieutenant-colonel.

Liste nominative des officiers appartenant à la troisième promotion de l'école supérieure de guerre ayant obtenu le brevet d'études militaires supérieures.

TROUPES METROPOLITAINES

Infanterie.

MM. Barjaud (André-Edouard), chef de bataillon.
Egeley (Léon-Léopold), chef de bataillon.
Fayard (Jean-Marie), chef de bataillon.
Hipolite (Jean-Marie-Gaëtan), chef de bataillon.
Klein (Charles-Joseph-Adrien-Marie), chef de bataillon.
Lagarde (Jean-Marie-Gabriel), chef de bataillon.
Lalande (André-Libéral-Emile), lieutenant-colonel.
Lecointe (Gérard-Pierre-Louis), chef de bataillon.
Si Kettani ben Hammou, colonel servant sous statut militaire nord-africain.
Trimaille (Pierre), chef de bataillon.

Arme blindée et cavalerie.

MM. Frappa (Pierre-Louis-Marie), chef d'escadrons.
de Galbert (Albert-Marie-Gabriel), chef d'escadrons.
Guth (Gaston-Louis), chef d'escadrons.
Hardouin (Claude-Etienne-Armel), chef d'escadrons.
Hennion (Jean-Henri-Ernest-Adolphe), chef d'escadrons.
de Montardy (René-François-Régis-Armand), chef d'escadrons.
Navarre (Jacques-Marie-René), chef d'escadrons.

Artillerie.

MM. Beauvallet (Jacques-Louis-Alexandre-Alfred-Bernard), lieutenant-colonel.
Beranger (François-Luc-Elie-Félix), chef d'escadron.
Bordereau (Roger-Paul-Félix), chef d'escadron.
Convert (Lucien-Henri-François), chef d'escadron.
Dulhoste (Marcel), chef d'escadron.
Esteulle (Jean-Ernest), chef d'escadron.
de Gallier de Saint-Sauveur (Jean-François-Marie-Joseph-Raoul), chef d'escadron.
Gouraud (Philippe-Marie-Raoul), lieutenant-colonel.
Jost (Henri-Marc-Pierre), chef d'escadron.
Maire (Pierre-François), chef d'escadron.
Meltz (André), lieutenant-colonel.
Therenty (Michel-Claude-Arthur), chef d'escadron.
Zeller (Léon-Marie-Paul), chef d'escadron.

Génie.

MM. Cathala (Léonce-Julien), chef de bataillon.
Obier (Pierre-Alfred), chef de bataillon.

Intendance.

M. Marsat (René-Georges-André), intendant militaire de 2e classe.

Santé.

M. Santini (Pascal-Pierre-Paul-Martin), médecin commandant.

Fabrications d'armement.

M. Bertin (Henri-Jacques-Marie), ingénieur principal.

TROUPES COLONIALES

Infanterie coloniale.

MM. Cournot (René-Marie-Emile), chef de bataillon.
Guibaud (Eugène-Marie-Paul-Régis), chef de bataillon.
Keller (René-Paul-Léon-Jules), lieutenant-colonel.
Louvet (Robert-Victor-Lucien), lieutenant-colonel.
Moullet (Albert-Louis), lieutenant-colonel.

Artillerie coloniale.

MM. Couetdic (Roger-Antoine-Célestin), chef d'escadron.
Emmanuel (Roland), chef d'escadron.

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Liste des bureaux de douane de la métropole ouverts à l'importation des graines de lin de semences.

Le ministre du budget,

Vu le code des douanes, et notamment l'article 24,

Arrête:

Art. 1er. — Les graines de lin de semences (n° Ex-112 F du tarif des douanes), qu'elles soient admises en exemption de droits de douane dans les limites d'un contingent annuel fixé par arrêté du ministre de l'agriculture ou qu'elles soient passibles de ces droits, ne peuvent être importées que par les bureaux des frontières de mer de Dunkerque, le Havre et Rouen et par les bureaux des frontières de terre de Tourcoing (gare), Halluin (gare et route) et Ghyvelde (gare et route).

Art. 2. — Le directeur général des douanes et droits indirects est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROBERT BLOT.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Décret du 30 juin 1951 portant désignation du gouverneur du Dahomey.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de la France d'outre-mer,

Vu l'article 30 de la Constitution de la République française;

Vu le décret du 26 avril 1951 portant règlement d'administration publique pour la fixation du statut particulier des gouverneurs généraux et gouverneurs de la France d'outre-mer;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Pelieu (Pierre-François), gouverneur de 3e classe de la France d'outre-mer, est nommé gouverneur du Dahomey.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de la France d'outre-mer sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 30 juin 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:
Le président du conseil des ministres,
HENRI QUEUILLE.
Le ministre de la France d'outre-mer,
FRANÇOIS MITTERRAND.

Introduction d'un lot de semence de caféier à Madagascar.

Par arrêté du secrétaire d'Etat à la France d'outre-mer en date du 25 juin 1951, le haut commissaire de Madagascar a été autorisé, à titre exceptionnel, à introduire un lot de semences de caféier de la variété Conuga d'un poids de 100 grammes.

Constitution de la société anonyme d'économie mixte dite Société de pêche et de congélation de Saint-Pierre et Miquelon.

Le ministre de la France d'outre-mer,

Vu la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution des plans d'équipement et de développement des territoires dépendant du ministre de la France d'outre-mer, et spécialement son article 2;

Vu le décret n° 46-2357 du 24 octobre 1946 modifiant les statuts de la caisse centrale de la France d'outre-mer;

Vu le décret n° 46-2356 du 24 octobre 1946 déterminant les conditions dans lesquelles la caisse centrale de la France d'outre-mer effectue les opérations autorisées par la loi du 30 avril 1946;

Vu la délibération en date du 12 septembre 1950 du conseil général de Saint-Pierre et Miquelon;

Vu l'avis du comité directeur du F. I. D. E. S., en date du 17 mai 1951

Arrête:

Art. 1er. — Dans le cadre des pouvoirs conférés au ministre de la France d'outre-mer, est autorisée la constitution d'une société anonyme d'économie mixte dite Société de pêche et de congélation de Saint-Pierre et Miquelon.

Art. 2. — Cette société, dont le siège social est fixé à Saint-Pierre et Miquelon, a pour objet principal l'exploitation du frigorifique et de la flottille de pêche et toutes opérations de pêche et de congélation.

Art. 3. — Le présent arrêté porte approbation des statuts de la société tels qu'ils ont été adoptés par le comité directeur du F. I. D. E. S. dans sa séance du 17 mai 1951.

Art. 4. — Les fonctionnaires en activité qui seraient éventuellement mis à la disposition de la société seraient placés dans la position de détachement prévue par les règlements en vigueur. Leurs émoluments seront fixés par le conseil d'administration.

Art. 5. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française et inséré au *Bulletin officiel* du ministère de la France d'outre-mer.

Fait à Paris, le 26 juin 1951.

FRANÇOIS MITTERRAND.

Tour de service outre-mer des fonctionnaires civils appartenant aux cadres régis par décret.

(*Embarquement à partir du 1er août 1951.*)

(Toutefois, les fonctionnaires qui devraient s'embarquer en juillet et qui ont reçu des ordres à cet effet rejoindront leur poste à la date primitivement fixée.)

Les personnels ci-après désignés, seront dès notification, soumis aux vaccinations réglementaires s'il y a lieu.

Ils devront, s'ils le désirent, adresser au chef du service administrateur (Bordeaux ou Marseille) une demande d'autorisation d'emmener leur famille outre-mer, en indiquant la composition de cette dernière. Le chef de service statuera par délégation du ministre.

Les départs pourront avoir lieu par voie aérienne, ou maritime; il est recommandé aux intéressés de préparer en conséquence leurs bagages de route.

Les embarquements par voie maritime auront lieu à la diligence des services de Bordeaux et de Marseille; les départs par voie aérienne, à la diligence de la direction du personnel de l'administration centrale (régulation maritime et aérienne).

Les demandes de sursis d'embarquement appuyées de toutes pièces justificatives seront à adresser au service administrateur compétent.

ADMINISTRATEURS

Groupe des administrateurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Rose (Lucien), Salette (Jean).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Muracciole (Jean).

Groupe des administrateurs adjoints.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Bosc (Pierre), Fournier (François).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

MM. Combes (Robert), Rougeot (Pierre).

Pour servir au Togo.

M. Giard (Louis).

MAGISTRATS D'OUTRE-MER

Groupe des magistrats des 7e au 4e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Colrat (Marcel) (rejoindra immédiatement).

Groupe des magistrats des 11e au 14e degrés.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Salama (René) (rejoindra immédiatement).

GREFFIERS

Groupe des greffiers en chef des tribunaux de première instance et des justices de paix à compétence étendue.

Pour servir à Madagascar.

M. Actif (Roger) (rejoindra immédiatement).

TRANSMISSIONS COLONIALES

PERSONNEL SUPERIEUR

Groupe des receveurs supérieurs.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Autrand (Léopold).

PERSONNEL DE CONTROLE ET DE MAITRISE

Groupe des receveurs, contrôleurs principaux et contrôleurs.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Bruni (Jean).

Groupe des chefs et sous-chefs de poste, contrôleurs principaux et contrôleurs.

Pour servir à Madagascar.

M. Grisvard (Marcel).

Groupe des chefs de section, des contrôleurs principaux.

Pour servir au Cameroun.

M. Loir (Bernard).

Groupe des conducteurs (lignes et installations).

Pour servir à Madagascar.

M. Le Mercier (Robert).

ADMINISTRATION GENERALE

Groupe des chefs de bureau.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Issembe (Emile).

INSPECTION DU TRAVAIL

Groupe des inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Vidal (Henri).

Pour servir au Cameroun.

M. Rivière (Pierre).

TRESORERIES

Groupe des payeurs et commis principaux hors classe de 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

MM. Levert (Georges), Lambert (Louis).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Marion (Arthur).

Pour servir au Cameroun.

M. Chignon (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Pour servir à Madagascar.

M. Fassion (Paul).

Groupe des commis principaux de 3e et 4e classe.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Beaudoin (Fernand).

AGRICULTURE

Groupe des ingénieurs en chef et ingénieurs principaux.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Mancion (Jean) (rejoindra immédiatement). M. Chamley (Charles).

Pour servir à Madagascar.

M. Rebufat (Charles).

EAUX ET FORETS

Groupe des inspecteurs principaux, inspecteurs et inspecteurs stagiaires.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Martinot-Lagarde (Pierre) (rejoindra immédiatement).

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Fricker (Claude) (rejoindra immédiatement).

TRAVAUX PUBLICS, MINES, TECHNIQUES INDUSTRIELLES

Groupe des ingénieurs principaux des 2e, 3e, 4e classes et des ingénieurs hors classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Raynaud (Robert) (T. P.).

Groupe des ingénieurs de 1re, 2e, 3e et 4e classe, des ingénieurs adjoints de 1re et 2e classe.

Pour servir en Afrique occidentale française.

M. Novo (Bertin) (mines).

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Huguet (Roger) (T. P.).

Groupe des ingénieurs adjoints de 3e, 4e classe, des ingénieurs adjoints stagiaires et adjoints techniques.

Pour servir en Afrique équatoriale française.

M. Aubignat (Albert) (T. P.), rejoindra immédiatement.
M. Balteau (André) (T. P.), rejoindra immédiatement.

Pour servir à la Côte française des Somalis.

M. Burner (Charles) (T. P.) (rejoindra immédiatement).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Décret du 29 juin 1951 autorisant l'expropriation de terrains situés dans la commune de Saint-Hilaire-les-Courbes et nécessaires à l'aménagement de la chute de Treignac (Corrèze).

Par décret en date du 29 juin 1951, est autorisée l'expropriation des propriétés indiquées sur le tableau indicatif et teintées en rose sur les plans parcellaires à l'échelle 1/2500, qui resteront annexés au présent décret.

L'expropriation aura lieu suivant la procédure prévue par l'article 59 du décret du 8 août 1935. Elle devra être accomplie dans un délai de deux ans à partir de l'approbation définitive.

Emploi de matériel en mines grisouteuses.

Par arrêté en date du 22 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 23 avril 1948 relatif au « Locotracteur Diesel types 2735, 3735, 4735 », construit par les Anciens Etablissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord), la notice descriptive et le plan 53 508 A définissant une modification de la nature des rondelles d'empilage d'admission et de l'empilage d'échappement, joints au présent arrêté.

Les conditions de fourniture et d'emploi prévues dans l'arrêté précité demeurent sans changement.

Par arrêté en date du 22 juin 1951, sont incorporés à la liste des plans joints à l'arrêté du 16 août 1950 relatif au « Locotracteur Diesel types 2789, 3789 », construit par les Anciens Etablissements Berry, 92, rue Bonte-Pollet, à Lille (Nord), la notice descriptive et le plan 53 508 A définissant une modification de la nature des rondelles de l'empilage d'admission et de l'empilage d'échappement, joints au présent arrêté.

Les conditions de fourniture et d'emploi prévues dans l'arrêté précité demeurent sans changement.

Administration centrale.

Par arrêté en date du 15 juin 1951, Mlle Bretaudeau (Germaine), secrétaire d'administration principale, 1er échelon, est admise à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1er septembre 1951, en application de l'article 6 (§ 1er, alinéa 1er) de la loi du 20 septembre 1948.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Inspection de la santé.

Par arrêté en date du 26 juin 1951, M. le docteur Bollon, médecin inspecteur principal de la santé du Gers, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1951.

Par arrêté en date du 27 juin 1951, M. le docteur Joucla, médecin inspecteur principal, directeur départemental de la santé de la Charente, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 1er juillet 1951.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 15 juin 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète:

Art. 1er — Sont naturalisés Français:

ALBERTO (Francesca), Caravino (Italie), 01-02-17. — 5987×51—75.

ARNE (Leoncio), Castillazuelo (Espagne), 13-01-87. — 18368×27—11.

ASSOUS (Rachel), Sousse (Tunisie), 28-02-22. — 6941×51—96.

ATAMIAN (Minas), Calon (Turquie), 28-01-05. — 15483×38—69.

ATAMIAN, née MARDIROSSIAN, Karpouth (Turquie), 18-04-13. — 15483×38—69.

BALLARIN (Jean), Saint-Thubery (Hérault), 08-06-00. — 2130×18—11.

BARSOTTI (Valentine), Tunis, 09-11-05. — 6942×51—96.

BELVISI (Antoine), Pantellaria (Italie), 07-08-24 — 6943×51—96.

BERENGUER (Joseph), Polop (Espagne), 22-11-08. — 13825×50—91.

BERENGUER, née BERENGUER, Polop (Espagne), 30-11-11. — 13825×50—91.

BERTOLOTTI (Michel), Acqui (Italie), 12-03-08. — 16289×37—06.

BERTOLOTTI, née DRAGONI, Terranova Braccioli, 01-03-11. — 16289×37—06.

BERTRAND (Charles), Serienchamp (Belgique), 30-01-14. — 13925×50—37.

BIGI (Dante), Montese (Italie), 27-10-12. — 20611×34—13.

BIGI, née SOGLUIZZO, Saviano (Italie), 05-04-14. — 20611×34—13.

BIRAGHI (Ligero), Bellinzona (Italie), 22-01-06. — 20399×46—75.

BITTAN, née UZAN, Sousse (Tunisie), 23-03-23. — 7216×51—96.

BORRAS (Raimundo), Alaro (Espagne), 11-10-93. — 49348×45—75.

BRUNOD (Aldo), Cogne (Italie), 01-09-21 — 13872×50—51.

BRUSA (Paul), Binningen (Suisse), 29-06-98. — 19114×47—68.

BULKA (André), Klom (Pologne), 03-05-14. — 16689×50—59.

CAMPIOTTI (Louis), Buguggiata (Italie), 26-07-96. — 7030×51—96.

CAMPIOTTI, née CAMPIOTTI, Bobbiate (Italie), 19-12-98. — 7030×51—96.

CAPIZZI (Calogero), Tunis, 12-05-09. — 22778×37—96.

CARRARA (Jean), Vertova (Italie), 12-08-19. — 32121×39—78.

CASTRO (Jacques), Tunis, 20-01-28. — 7031×51—96.

CECCON (Erminio), San Nazario (Italie), 20-02-10. — 44573×45—74.

CECCON, née CECCON, Valstagna (Italie), 26-01-09. — 44573×45—74.

CHAMACH (Simon), Eupatoria (Russie), 22-04-95. — 3235×46—75.

CHAMACH, née KISIELEWSKA, Pustysie (Russie), 15-12-01. — 3235×46—75.

CHIBBARO (Sauveur), Castronovo di Sicilia (Italie), 10-08-89. — 7042×51—96.

CHIBBARO, née BERDAH, Tunis, 08-01-07. — 7042×51—96.

CORDONE (Joseph), Diano Marina (Italie), 29-04-99. — 10835×50—06.

CORTES (Jose), Aravaca (Espagne), 26-02-16. — 13933×50—19.

CRIACO (Joseph), Sante Eufemia di Aspromonte (Italie), 20-08-96. — 8817×37—57.

DANIELCZAK (Casimir), Buer (Allemagne), 20-07-10. — 13875×50—62.

DANIELCZAK, née WOS, Recklinghausen (Allemagne), 01-08-12. — 13875×50—62.

DE BIAGGIO (Sereno), Pavia Diudine (Italie), 08-07-10. — 14335×40—13.

DERDERIAN (Kevork), Angora (Asie Mineure), 20-05-03. — 30383×36—13.

ERRERA (Manlio), Sousse (Tunisie), 05-06-05. — 7151×51—96.

ERRERA, née DARMON, Tunis, 30-04-08. — 7151×51—96.

ESZLARY (Charles), Budapest (Hongrie), 11-03-00. — 16610×50—75.

ESZLARY, née KOSA, Budapest (Hongrie), 28-04-06. — 16610×50—75.

FABRI (Orfeo), Roncoffreddo (Italie), 30-12-21. — 20477×50—10.

FACERIAS, née QUINTAN, Estadilla (Espagne), 14-02-86. — 21274×33—09.

FAIELLO (Salvatore), Secondigliano (Italie), 02-04-00. — 1015×50—29.

FARRUGIA, née FITLON, Tripoli d'Afrique, 24-09-20. — 7101×51—96.

FELTRIN (Ermenegildo), Gorgo al Monticano (Italie), 10-11-21. — 46343×45—11.

FELTRIN, née TOLLIO, Grantorio Padovano (Italie), 14-12-23. — 46343×45—11.

FERRISI (Joseph), Tunis, 21-09-17. — 7188×51—96.

FRANCESE (Giuseppe), secondigliano Napoli (Italie), 04-01-04. — 15696×40—90.

GALVEZ (Diégo), Almeria (Espagne), 10-03-08. — 32356×44—95.

GALVEZ, née LOPEZ, Padul (Espagne), 08-02-11. — 32356×44—95.

GAMBA (Joseph), Brembolla (Italie), 03-12-06. — 17185×31—68.

GARCIEL (Jean), Solomiac (Italie), 07-07-92. — 7711×46—75.

GARCIEL, née COSTE, Exille (Italie), 06-09-91. — 7711×46—75.

GARIAZZO (Jean), la Turbie (Alpes-Maritimes), 24-05-02. — 22942×24—06.

GARIAZZO, née NOE, Bosia (Italie), 02-07-00. — 22942×24—06.

GASCO (Ramon), Barcelone (Espagne), 11-12-11. — 14106×50—29.

GAY (Pierre), Marseille (Bouches-du-Rhône), 16-03-90. — 11950×50—69.

GAZAIEL (Henri), Sousse (Tunisie), 07-10-08. — 7187×51—96.

GERACE (Vincent), Diamante (Italie), 25-09-22. — 7189×51—96.

GERHARD, née SZABO, Vylok (Tchécoslovaquie), 29-05-11. — 9980×49—75.

GIANNITRAPANI (Pétronilla), Tunis, 06-06-26. — 7103×51—96.

GIELNIAK, née RAATZ, Gelsenkirchen (Allemagne), 30-08-13. — 24772×38—54.

GIELNIAK (François), Zerkon (Pologne), 05-08-09. — 24772×38—54.

GIMENEZ (Lucas), Mula (Espagne), 04-03-09. — 52341×45—38.

GIMENEZ (Juan), Estrecho de San Gines (Espagne), 03-12-94. — 11724×50—92.

GIORDANO (Marc), Boves (Italie), 13-12-92. — 13712×39—06.

GIUNTA (Antonin), Tunis, 20-06-07. — 7858×51—96.

GIUNTA, née SORGIA, Djebel Abiod (Tunisie), 10-06-12. — 7858×51—96.

GODECHOUL (Jules), Thorembais-Saint-Trond (Belgique), 12-07-82, 39673×45—80.

GODECHOUL, née FERRY, Rosée (Belgique), 24-06-87. —39673×45—80.

GOLD (Moïse), Madziejow (Pologne), 05-05-97. — 9987×29—68.

GOLD, née KOWALEWSKI, Giessen (Allemagne), 28-06-10. — 9987×29—68.

GOVERNATORI (Jean), Cortona (Italie), 22-05-99. — 13824×50—06.

GOVERNATORI, née BUFALI, Lisciano (Italie), 28-09-02. — 13824×50—06.

GRANDIN, née HAPP, Suhl (Allemagne), 14-02-21. — 23927×49—75.

HAMILKA (Pawel), Burckanovic (Pologne), 03-10-12. — 13762×50—12.

HAMILKA, née SZALDRA, Boza Wola (Pologne), 19-01-15. — 13762×50—12.

HASKIN (Elias), Schaulen (Russie), 06-10-90. — 5551×49—75.

HASKIN, née KAPLAN, Schaulen (Russie), 20-06-95. — 5551×49—75.

HELVADJIAN (Ohannes), Ismidt (Turquei), 18-09-99. — 11088×50—13.

HELVADJIAN, née SOUKIASSIAN, Ismidt (Turquie), 15-02-03. — 11088×50—13.

HOFFENBERG, née LAMPRECH, Berlin (Allemagne), 29-11-23. — 12032×50—75.

HOFFENBERG (Sam), Varsovie (Pologne), 10-05-12. — 12032×50—75.

IANELLI (François), Berceto (Italie), 08-12-13. — 17893×48—20.

INGALLINA (Joseph), Tunis, 28-09-28. — 7026×51—96.

JACUCHA, née KOLODZIEJ, Krzeczow (Pologne), 29-11-08. — 311284×45—78.

JACUCHA (Michel), Chatylub (Pologne), 16-09-02. — 311284×45—78.

JUANICO, née FARINA, Tunis, 20-12-96. — 7073×51—96.

KAMINSKI (Boleslas), Hochow (Pologne), 26-08-19. — 13913×50—62.
KAMINSKI, née POLAK, Raciazek (Pologne), 17-01-23. — 13913×50—62.
KASPROWIAK (Wiktor), Rozstepniewo (Pologne), 10-10-03. — 13893×50—67.
KAUP, née GMUR, Essen (Allemagne), 25-08-20. — 23891×49—57.
KAZIS (Nicolas), Athènes (Grèce), 00-00-21. — 6555×50—75.
KLECHAMMER (Kazimierz), Zielinew (Pologne), 04-01-02. — 13901×50—24.
KLECHAMMER, née BUDZYNSKA, Karzanow (Pologne), 02-06-07. — 13901×50—24.
KLYSZ (Edmond), Kani (Pologne), 19-09-23 — 13892×50—69.
KODJABACHIAN (Peniamin), Kharpout (Turquie), 17-08-07. — 1871×39—13.
KODJABACHIAN, née NIGOGHOSSIAN, Panderma (Turquie), 07-01-21. — 1871×39—13.
KONKOL (Bernard), Oldorf (Pologne), 18-12-14. — 13891×50—15.
KOTARSKI (Bronislaw), Husor Hyreyne (Russie), 25-03-97. — 16669×50—24.
KOTARSKI, née KONOPINSKA, Kuskavo (Pologne), 00-00-04. — 16669×50—24.
KUDLEWSKI (Edouard), Pepocin (Pologne), 26-08-01. — 13821×50—77.
KUDLEWSKI, née TOCZEK, Kludno (Pologne), 19-03-00. — 13821×50—77.
LAMMERANT (Michel), Alveninghem (Belgique), 15-06-03. — 5870×49—02.
LAMMERANT, née DELFORTRIE, Ledeghem (Belgique), 18-08-10. — 5870×49—02.
LANDRY (Louis), Morteau (Doubs), 25-01-03. — 12163×50—21.
LANSKY (Karl), Weigelsdorf (Basse-Autriche), 19-10-02. — 21638×31—90.
LATTUCA, née TUSA (Tunis), 04-01-14. — 7859×51—96.
LAUDICINA (Francesco), Marsala (Italie), 15-03-15 — 15003×48-96.
LEONFORTE (Georges), la Manouba (Tunisie), 06-01-10. — 7025×51—96.
LEONFORTE, née CUCCIA (Tunis), 27-01-16. — 7025×51—96.
LIBERMANN, née ZASLAVSKY, Kiew (Russie), 12-02-04. — 17575×33—75.
LIEBER (Albert), Forst (Allemagne), 27-01-16. — 13822×50—91.
LIMONGI (Biagio), Maratea (Italie), 25-08-95. — 13035×50—92.
LIMONGI, née MAZZEO, Maratea (Italie), 10-07-01. — 13035×50—92.
LINKE (Esther), Leczyca (Pologne), 13-08-23. — 16477×50—75.
LOPES (Antoine), Maxula-Rades (Tunisie), 13-07-26. — 7023×51-96.
LOPEZ (Juan), Mazarron (Espagne), 26-05-15. — 18115×45—91.
LUCIA (Blaise), Tunis, 06-05-26. — 7024×51—96.
LUCIA, née GALLO (Tunis), 23-11-26. — 7024×51—96.
MAFFIOTTI (Giovanni), Camburzano (Italie), 14-06-92. — 3716×51—75.
MAHOVALD (Victor), Torgny (Belgique), 06-07-93. — 25583×48—78.
MAHOVALD, née ALLARD, Ethe (Belgique), 07-04-97. — 25583×48—78.
MALI (Jean), Herne (Allemagne), 20-12-03. — 13913×50—62.
MALI, née SKRZYPCZAK, Kirchlinde (Allemagne), 29-07-06. — 13913×50—62.
MANAS (François), Port-Lyautey (Maroc), 19-04-21. — 33141×44—95.
MAROSEK (Hélène), Domaradz (Pologne), 19-05-19. — 22768×48—75.
MAUCERI (Santine), Zebbeus (Tunisie), 01-11-19. — 7028×51—96.
MAZOTTA (Pasqualina), le Kef (Tunisie), 17-08-07. — 7029×51—96.
MENACHO (Isabelle), Jerez (Espagne), 20-03-19. — 6120×51—95.
MIKUS (Joseph), Brestovany-Velke (Slovaquie), 28-02-09. — 12524×40—36.
MIKUS, née CERVENK (Ova), Bahon (Tchécoslovaquie), 22-09-09. — 12524×40—36.
MOATTI (Albert), Sousse (Tunisie), 05-02-19. — 7027×51—96.
MOLINARI (Hector), Biandronno (Italie), 01-09-07. — 16608×40—54.
MONZERIAN (Albert), Biledjik (Turquie), 15-10-08. — 34153×45—26.
MONZERIAN, née AIVAZIAN, Kutahia (Turquie), 20-08-10. — 34153×45—26.
MURARO (Leonorio), Terragnolo (Italie), 26-10-24. — 13861×50—01.
NAMER (Emile), Constantinople (Turquie), 14-08-98. — 8481×37—77.
NAMER, née FRIEDMANN, Alexandrie (Egypte), 17-06-05. — 8481×37—77.
NOMMICK, née SERMANN, Rakweres (Esthonie), 01-02-06. — 6262×50—01.
NOVITZKY (Stefan), Wapinarka (Russie), 15-09-00. — 31551×37—09.
NUNIEZ (Jean), Fès (Maroc), 23-02-23. — 32431×44—95.
OLIVA (Armando), Tunis, 19-02-17. — 6936×51—96.
OLIVA, née DI BENEDETTO, Tunis, 19-03-23. — 6936×51—96.
PANIGHINI (Elise), Monaco (principauté de), 31-05-00. — 8882×36—06.
PAPPALARDO (Luigi), Celara (Italie), 13-03-06. — 11803×38—91.
PENA (Francisco), Talavera de la Reina (Espagne), 07-09-27. — 6924×51—96.
PEREZ (Joaquin), Cieza (Espagne), 13-12-97. — 26185×39—92.
PESENTI (Battista), Brembilla (Italie), 11-12-02. — 11585×40—38.
PESENTI, née BARACHETTI, Valtesse (Italie), 12-02-04. — 11585×40—38.
PESENTI (Giovanni), Brembilla (Italie), 26-10-06. — 19583×50-25.
PESENTI, née TODESCHINI, Sedrina (Italie), 01-03-25. — 19583×50—25.
PETRILLI (Germain), Alina (Italie), 08-01-03. — 16278×40—75.
PICQ (Edouard), Budapest (Hongrie), 02-05-06. — 21059×50—13.
PLANA (Hipolito), Castillazuelo (Espagne), 22-08-14. — 6915×51—96.
POLLICE (Pierre), Tunis, 29-06-87. — 401341×46—95.
POLLICE, née RIHN, Steinbourg (Bas-Rhin), 07-10-08. — 401341×46—95.
PONTI (Pietro), Induno Olona (Italie), 26-09-87. — 27881×48—78.
RAHN (Helmut), Magdebourg (Allemagne), 26-01-32. — 13842×50—67.
RAVAZZA (Vincent), Tunis, 15-10-12. — 6914×51—96.
RAVAZZA, née LA ROSA, Tunis, 27-10-14. — 6914×51—96.
REGE (Bertrand-Michel), Cozzo (Italie), 24-04-06. — 32178×32—05
RIVETTI (Quinto), Landres (Meurthe-et-Moselle), 19-05-08. — 13394×50—51.
RODRIGUEZ DE CASTRO (François), Paris, 16-01-97. — 17166×17—64.
RODRIGUEZ, née BRAMPTON, Paris, 24-06-00. — 17166×17—64.
ROMEO (Raffaele), Torre Annunziata (Italie), 04-05-12 — 33713×44—91.
ROZENFELD, née TRACHTENBERG, Przeczyca (Pologne), 10-03-08. — 32500×48—75.
PUBIO (Pierre), Santa Maria de Nieva (Espagne), 20-01-06. — 31739×35—13.
RUSSO, née GAUCI, la Valette (Malte), 27-02-21. — 7857×51—96.
SACCO (Pietro), Bogogno (Italie), 30-01-05. — 17651×40—69.
SCHUSTERMANN (Jakob), Jaworze (Pologne), 02-12-02. — 37343×35—95.
SCHUSTERMANN, née POLLAK, Goleszov (Pologne), 19-02-06. — 37343×35—95.
SLAMA (Maurice), Tunis, 23-11-13. — 7186×51—96
SPIERER (Etienne), Gyor (Hongrie), 02-06-06. — 30347×48—74.
SPIERER, née CORNU, Genève (Suisse), 10-03-17. — 30347×48—74.
STEFANELLO, née NOVELLO, Rustega (Italie), 18-09-05. — 4019×38—17.
STEFANELLO (Igino), Borgorico (Italie), 22-08-04. — 4019×38—17.
TESTON (Eugenio), Sospirolo (Italie), 28-10-13. — 13853×50—90.
TESTON, née DAL PRA, Nosellari (Italie), 08-05-20. — 13853×50—96.
TORRES (Juan), Canillas (Espagne), 27-11-01. — 6907×51—95.
TORRES, née ARANDA, Vinuela (Espagne), 27-11-01. — 6907×51—95.
TOTTOLI (Apollon), Prestine (Italie), 05-01-22. — 13855×50—88.
VAIRO (Domenico), Alassio (Italie), 06-03-07. — 1025×40—26.
VENTURI (Henri), Borgotaro (Italie), 16-02-93. — 13759×50—06.
VERNICI (Eugène), Halle (Allemagne), 15-02-98. — 7074×51—96.
VERNICI, née WEISS, Grossgortschach (Autriche), 20-05-98. — 7074×51—96.
VITALIS (René), Smyrne (Asie-Mineure), 18-07-14. — 16510×40—13.
WEREMINSKI (Pierre), Glinne (Pologne), 29-05-12 — 13834×50—13.
WEREMINSKI, née CYBAK, Weremien (Pologne), 26-06-11. — 13834×50—13.
YACOUB (Babana), Atess (Turquie), 00-00-19. — 8278×51—98.
YACOUB née RADJA (Daoud), Mossoul (Irak), 27-03-14. — 8278×51—98.
ZAMBELLI (Pietro), Trenzano (Italie), 19-05-13. — 15518×50—32.
ZAMBELLI, née VITALI, Calusco d'Adda (Italie), 09-04-14. — 15518×50—32.
ZITO (Joseph), Tunis, 16-08-12 — 7122×51—96.
ZITO, née LI CAUSI, Partanna (Italie), 17-09-08. — 7122×51—96.

Art. 2: sont réintégrés dans la nationalité française :

ARNE, née TAILHAN, Quillan (Aude), 26-02-89. — 18368×27—11.
BORG (Louis), Tunis, 13-01-01. — 31092×24—96.
BORG, née LICARI, Tunis, 13-12-02. — 31092×24—96.
CAPIZZI, née PALERMO, Tunis, 04-06-16. — 22778×37—96.
DUNN, née ROGER, Dijon (Côte-d'Or), 29-01-02. — 10500×50—21.
GIMENEZ, née RIPOLL, Perregaux (Oran), 02-07-02. — 11721×50—92.
MOREIGNE (Christine), Paris, 09-02-98. — 1698×51—75.
PEREZ, née SANCHEZ, Sidi-bel-Abbès (Oran), 27-03-97. — 26185×39—92

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

BARSOTTI (Alice), Tunis, 13-05-36. — 6942 x 51—96.
BERENGUER (François), Alger, 17-01-48. — 13825 x 50—91.
CARRARA (Liliane), Montfermeil (Seine-et-Oise), 02-12-47 — 32121 x 39—78.
CHIBBARO (Marie-Thérèse), la Goulette, Tunis, 21-06-45 — 7042 x 51—96.
CHIBBARO (Eléonore), Tunis, 28-06-48. — 7042 x 51—96.
CRIACO (André), Moyeuvre-Grande (Moselle), 09-01-43—8817 x 37—57.
CRIACO (Marcel), Moyeuvre Grande (Moselle), 14-05-44. — 8817 x 37—57.
CRIACO (Concetta), Moyeuvre-Grande (Moselle), 06-07-45. — 8817 x 37—57.
CRIACO (Françoise), Strasbourg (Bas-Rhin), 13-01-47. — 8817 x 37—57.
DANIELZAK (Jean), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 11-06-33. — 13875 x 50—62.
ERRERA (Elsa), Sousse (Tunisie), 21-05-31. — 7151 x 51—96.
ERRERA (Emilie), Tunis, 30-08-34. — 7151 x 51—96.
ERRERA (Sarah), Sousse (Tunisie), 08-11-36. — 7151 x 51—96.
ESZLARY (Agnès), Budapest (Hongrie), 26-06-36. — 16540 x 50—75.
ESZLARY (Alexandre), Pestszentimre (Hongrie), 13-11-35. — 16640 x 50—75.
FELTRIN (Pierrina), Montbrun-Lauraguais (Aude), 10-02-43. — 46343 x 15—11.
FELTRIN (Michèle), Pompertuzat (Haute-Garonne), 05-04-49. — 46343 x 15—11.
GALVEZ (Joseph), Meknès (Maroc), 25-06-42. — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Christophe), Meknès (Maroc), 09-05-40. — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Diégo), Meknès (Maroc), 23-12-36. — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Francisco), Meknès (Maroc), 31-08-38. — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Carmen), Meknès (Maroc), 31-08-43 — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Antoinette), Meknès (Maroc), 11-12-46. — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Marcelle), Meknès (Maroc), 24-03-48. — 32356 x 44—95.
GALVEZ (Lydia), Meknès (Maroc), 09-08-49—32356 x 44—95.
GARIAZZO (René), Monaco, 11-10-33. — 22942 x 24—66.
GERHARD (Jaak), Anvers (Belgique), 20-01-35. — 9980 x 49—75.
GERHARD (Regina), Anvers (Belgique), 16-10-33. — 9980 x 49—75.
GIELNIAK (Joseph), Blenod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 01-03-32. — 24772 x 38—54
GWELNIAK (Stanislas), Blenod-lès-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle), 11-09-33. — 24772 x 38—54.
GIUNTA (Françoise), Beja (Tunisie), 27-02-34. — 7858 x 51—96.
GIUNTA (Pierre), Beja (Tunisie), 27-01-36. — 7858 x 51—96.
HAMILKA (Jean-Paul), Cassagnes (Aveyron), 05-03-47. — 13762 x 50—12.
HAMILKA (Madeleine), Cassagnes (Aveyron), 30-08-45. — 13762 x 50—12.
HAMILKA (Josette), Viviez (Aveyron), 04-08-48. — 13762 x 50—12.
HAMILKA (Joseph), Viviez (Aveyron), 04-08-48. — 13762 x 50—12.
HOFFENBERG (Esther), Paris, 27-08-50. — 12032 x 50—75.
HOFFENBERG (Adèle), Paris, 24-12-48. — 12032 x 50—75.
KAMINSKI (Christiane), Lens (Pas-de-Calais), 13-06-49. — 13943 x 50—62.
KILIAN (Renate), Suhl (Allemagne), 17-03-38. — 23927 x 49—75.
KILIAN (Karola), Suhl (Allemagne), 19-10-41. — 23927 x 49—75.
KLECHAMMER (Marian), Kaczanow (Pologne), 26-07-33. — 13901 x 50—24.
KODJABACHIAN (Gabriel), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-03-50. — 1874 x 39—13.
KOTARSKI (Paul), Bergerac (Dordogne), 09-01-33. — 16669 x 50—24.
KUDLEWSKI (Marius), Saint-Martin-Chennetron (Seine-et-Marne), 17-01-42. — 13821 x 50—77.
LATTUCA (Humbert), Tunis, 08-07-39. — 7859 x 51—96.
LATTUCA (Joseph), Tunis, 15-03-38. — 7859 x 51—96.
LEONFORTE (Ange), Tunis, 17-02-34. — 7025 x 51—96.
MONZERIAN (Marie-Claire), Montélimar (Drôme), 27-06-42. — 34153 x 45—26.
OLIVA (Joachim), Tunis, 12-08-39. — 6936 x 51—96.
PESENTI (Victor), Domène (Isère), 18-06-32. — 11585 x 40—38.
PESENTI (Marie), Domène (Isère), 14-07-34. — 11585 x 40—38.
PESENTI (Julia), Domène (Isère), 15-07-35. — 11585 x 40—38.
PESENTI (Jean-Baptiste), Domène (Isère), 12-11-37. — 11585 x 40—38.
PESENTI (Joseph), Domène (Isère), 05-01-41. — 11585 x 40—38.
PESENTI (Jeannine), Domène (Isère), 10-05-43. — 11585 x 40—38.
PESENTI (Anne-Marie), Frasne (Doubs), 07-09-50. — 19583 x 50—25.
POLLICE (Olga), Casablanca (Maroc), 02-01-37. — 401341 x 46—95.
POLLICE (Isabelle), Casablanca (Maroc), 07-04-42. — 401341 x 46—95.
RAVAZZA (Paul), Tunis, 28-10-46. — 6944 x 51—96.
SPIERER (Colette), Annemasse (Haute-Savoie), 19-01-48. — 30347 x 48—71.
STEFANELLO (Yolande), Villeneuve-sur-Lot (Lot-etGaronne), 01-06-34. — 4049 x 38—47.
STEFANELLO (Rosetta), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 18-01-37. — 4049 x 38—47.
STEFANELLO (Anne-Marie), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 03-01-42. — 4049 x 38—47.
STEFANELLO (Ginette), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 01-07-44. — 4049 x 38—47.
STEFANELLO (Pierrette), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 23-05-47. — 4049 x 38—47.
STEFANELLO (Léopold), Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 15-12-49. — 4049 x 38—47.
WEREMINSKI (Emile), Dun-sur-Auron (Cher), 30-03-41. — 13834 x 50—18.
WEREMINSKI (Nestor), Osméry (Cher), 26-06-43. — 13834 x 50—18.
YACOUB (Edouard), Hassetche (Syrie), 15-12-36. — 8278 x 51—98.
YACOUB (Georges), Hassetche (Syrie), 25-11-41. — 8278 x 51—98.
YACOUB (Victoria), Hassetche (Syrie), 28-10-43. — 8278 x 51—98.
ZAMBELLI (André), Nougaroulet (Gers), 12-02-48. — 15518 x 50—32.
ZAMBELLI (Marie), Marsan (Gers), 01-01-37. — 15518 x 50—32.
ZAMBELLI (Paul), Nougaroulet (Gers), 12-11-42. — 15518 x 50—32.
ZAMBELLI (Roger), Auch (Gers). — 31-01-38. — 15518 x 50—32.
ZAMBELLI (Jean), Nougaroulet (Gers), 27-12-44. — 15518 x 50—32.
ZITO (Jean), Tunis, 09-10-37. — 7122 x 51—96.
ZITO (Rosalie), Tunis, 13-04-36. — 7122 x 51—96.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres :
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 22 juin 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité,

Décrète :

Art. 1er. — Sont naturalisés Français :

AGOSTINELLI (Ivo), Terni (Italie), 08-11-98. — 5428 x 40—69.
ALCANTARA, née GRAZZINI, Ponte Buggianese (Italie), 19-01-10. — 49883 x 38—69.
ALLIONE (Georges), Dronero (Italie), 05-05-23. — 17655 x 47—87.
ALVARES, née INNOCENTO, Bagnarola (Italie), 01-11-23. — 17997 x 50—31.
ASLANIAN (Krikor), Angora (Turquie), 03-06-07. — 19026 x 36—13.
ASLANIAN, née YEGHIAZARIAN, Kharpout (Asie-Mineure), 00-00-13. — 19026 x 36—13.
BALAN (Jean), Logoj (Roumanie), 30-12-81. — 17769 x 37—75.
BARANIAK, née KUJAWSKA, Wygielzow (Pologne), 20-11-93. — 25988 x 48—71.
BARANIAK (Michael), Koscierzyn (Pologne), 12-08-92. — 25988 x 48—71.
BARRA (Andréa), Martiniana Po (Italie), 01-06-06. — 35249 x 46—13.
BARRA, née BOAGLIO, Martiniana Po (Italie), 29-11-07. — 35249 x 46—13.
BASSANI (Avellino), Arsie (Italie), 02-03-13. — 12092 x 50—46.
BATICON (Marie), Valladolid (Espagne), 05-11-14. — 9592 x 46—13.
BEHRENDT (Elisabeth), Metz (Moselle), 06-11-07. — 4356 x 48—57.
BENEDET (Pietro), Orsago (Italie), 20-11-01. — 17636 x 50—32.
BENEDET, née ORTOLAN, Cordignano (Italie), 01-08-07. — 17636 x 50—32.
BERGAMASCHI (Joseph), Ghisalba (Italie), 03-09-04. — 17470 x 50—01.
BONARDI (Michel), Niella Tanaro (Italie), 15-05-17. — 8779 x 46—13.

BONILLA, née TERRER, Catalayud (Espagne), 28-03-12. — 17986×50—87.

BOSCHI (Paolo), Tizzano (Italie), 01-06-86. — 11917×50—63.

BOSCHI, née UBALDI, Tizzano (Italie), 10-07-89 — 11917×50—63.

BOURIS (Athanase), Sarlatos (Grèce), 04-11-95. — 21597×35—13.

BOURIS, née ROMANO, Torre Del Greco (Italie), 18-06-03. — 21597×35—13.

BRANCOLINI (Franca), San Possidonio (Italie), 09-09-23. — 16846×16—71.

BRAO (Elidio), Bordighera (Italie), 20-02-30. — 8681×51—83.

BRIONEZ (Séverin), Saint-Ferdinand, Alger, 03-02-98. — 17657×17—91.

BRIONEZ, née BORRAS, Hussein-Dey, Alger, 09-08-02. — 17657×17—91.

BURIGANA (Ernest), Fontana Fredda (Italie), 18-09-98. — 17730×50—24.

CAFFARELLI, née BERTAGNOLIO, Borriana (Italie), 16-11-14. — 17796×50—74.

CAFFARELLI (Reginaldo), Montasola (Italie), 30-09-04. — 17796×50—74.

CALABRO (Alessandro), Cetara (Italie), 08-08-06. — 38108×34—91.

CALABRO, née ANASTASIO, Cetara (Italie), 23-05-08. — 38108×34—91.

CANOVAS (Evaristo), Totana (Espagne), 05-12-27. — 12536×50—30.

CATALANO (Antonino), Palerme (Italie), 08-04-95. — 16171×35—96.

CATALANO, née GALFANO, Tunis, 28-09-05. — 16171×35—96.

CAVALLARI (Paul), Mastellina (Italie), 15-04-07. — 18098×50—78.

CIOLEK (Stanislas), Braszewice (Pologne), 15-10-24. — 16029×50—57.

COLOMER (José), Biscano (Espagne), 20-01-24. — 17947×50—65.

CONTI (Giuseppe), San Salvatore (Italie), 13-12-87. — 31507×38—69.

CORDOLA (Emma), Meana (Italie), 11-03-93. — 19150×10—69.

COUREVELLIS (Antoine), Calymnos (Grèce), 30-11-85. — 16982×50—13.

COUREVELLIS, née PATELLIS, Calymnos (Grèce), 06-08-91. — 16982×50—13.

CYMBOR (Wladislaw), Roza (Pologne), 24-12-12. — 17958×50—77.

CYMBOR, née WITNIK, Zapalow (Pologne), 02-06-17. — 17958×50—77.

DA FONSECA, née CAVACIUTI, Morlasso (Italie), 16-01-11. — 17127×50—75.

DA FONSECA (Antoine), Sendin (Portugal), 08-12-07. — 17127×50—75.

DALL AGLIO (Luigi), Masi (Italie), 23-08-23. — 7379×51—31.

DE PASSOS (Antoine), Moreira (Portugal), 12-11-06. — 14499×34—69.

DEDOMENICO, née POLIZZI, la Goulette (Tunisie), 25-05-20. — 1251×38—96.

DEMATTEIS (Séraphin), Suse (Italie), 18-07-09. — 11598×31—73.

DE VARJANSKI (Valentin), Gitomir (Russie), 11-12-99. — 22573×46—14.

DI VITA, née VECCHI, Ferryville (Tunisie), 18-02-09 — 8365×51—96.

DI VITA (Antonino), Salemi (Italie), 06-09-91. — 8365×51—96.

DIDU (Homère), Paris, 01-07-24. — 322120×46—75.

DJAMDJIAN (Hrant), Brousse (Asie-Mineure), 00-00-01. — 51046×38—13.

DJAMDJIAN, née BALANTZIAN, Eski-Chehir (Turquie), 05-05-08. — 51046×38—13.

DORNHEIM (Arthur), Geschwenda (Allemagne), 16-06-04. — 39159×34—68.

DUVNJAK (André), Garjak (Yougoslavie), 13-03-03. — 3170×51—39.

DUVNJAK, née VINKOVIC, Beltinci (Yougoslavie), 12-11-15. — 3150×51—39.

EGEA, née SANCHEZ, Barcelone (Espagne), 28-09-07. — 13660×10—34.

ERDEI (Basile), Zalau (Roumanie), 03-01-03. — 17787×50—75.

ESCOFET (Jordi), Granollers (Espagne), 23-01-29. — 3236×51—26.

ESNAULT, née ORLOWSKA, Salomony (Pologne), 02-01-20. — 20716×49—35.

FARTELJ (Franc), Gorica (Yougoslavie), 19-07-15. — 17990×50—15.

FERRARI (Ettore), Castelnuovo (Italie), 07-01-99. — 18230×49—51.

FERRARI, née PAGANI, Trissino (Italie), 23-01-99. — 18230×49—51.

FERRARI (Arturo), Pistoia (Italie), 12-01-11. — 17950×50—20.

FILIMONOFF (André), Novo-Andreevskaya (Russie), 10-08-00. — 24609×47—75.

FINKENBERG (Abraham), Zamosc (Pologne), 10-05-13. — 16887×50—62.

FLORIACH (Vincent), Mataro (Espagne), 13-01-92. — 17696×50—11.

FLORIACH, née PALLARES, Puebla de Roda (Espagne), 13-12-96. — 17696×50—11.

FORCELLINI (Egidio), Ronço All Adige (Italie), 14-01-99. — 17039×50—21.

FORTI (Alberto), Sousse (Tunisie), 10-01-26. — 33006×48—91.

GAETANO (Thomatz), San Manoël Paraizo (Brésil), 28-10-03. — 28500×18—06.

GANECHINE (Alexis), Berlin (Allemagne), 09-04-25. — 17709×50—75.

GARBUGGIO (Nicolina), Villaga (Italie), 29-11-24. — 12938×50—57.

GARCIA (Gines), Huercal Overa (Espagne), 18-06-15. — 14417×50—92.

GASPAROTTO (Osvaldo), San Giorgio Richinvelda (Italie), 04-02-04. — 17786×50—38.

GASPERINI, née CANDIOLLI, Sasso (Italie), 02-09-99. — 17316×50—59.

GIL (Juan), Librilla (Espagne), 03-04-21. — 36970×47—34.

GIMENEZ (Antonio), Coin (Espagne), 08-08-17. — 17776×50—75.

GIOVANNETTI (Alberto), Santa Maria a Monte (Italie), 22-04-05. — 51766×45—13.

GIOVANAZZI, née GRILLI, Borgo Val di Taro (Italie), 03-06-10. — 18316×38—75.

GIOVANAZZI (Giuseppe), Marseille (Bouches-du-Rhône), 05-01-03. — 18316×38—75.

GIOVO (Edmond), Torre Pellice (Italie), 24-02-03. — 18310×38—13.

GIOVO, née UGHETTO, Monfrin, Luserna (Italie), 12-10-04. — 18310×38—13.

GMAHLE (Gottlieb), Heidenheim (Allemagne), 09-03-02. — 6669×39—68.

GOCHGARIAN, née KISKAIAN, Karpouth (Asie-Mineure), 23-05-04. — 35916×38—38.

GOCHGARIAN (Mardiros), Karpouth (Asie-Mineure), 10-06-01. — 35916×38—38.

GONZALEZ (Desiteo), Guillem (Espagne), 14-02-01. — 18097×50—33.

GONZALEZ, née VICENTE, Martiago (Espagne), 09-03-01. — 18097×50—33.

GOOSSENS (Ludovicus), Aarschot (Belgique), 25-06-12. — 13972×50—02.

GOS (Adam), Julianow (Pologne), 26-01-10. — 16228×50—15.

GRECO, née PIPITONE, Tunis, 24-08-08. — 7860×51—96.

GRETTI (Angelo), San Vito Al Tagliamento (Italie), 31-07-32. — 16837×50—22.

GUIDETTI (Dario), Quittengo (Italie), 08-09-98. — 17339×50—75.

GUIDETTI, née MICCA, Diamantina (Brésil), 01-03-08 — 17339×50—75.

GULKA (Roman), Ceremozina (Pologne), 21-10-25. — 13973×50—54.

GULKA, née BIERNACKI, Czermno (Pologne), 07-02-30. — 13973×50—54.

HAHN (Arthur), Heidelsheim (Allemagne), 09-08-10. — 1616×47—67.

HATZAKORTZIAN (Hagop), Kharpout (Turquie), 00-00-03. — 17708×50—69.

HATZAKORTZIAN, née DERDERIAN, Kharpout (Turquie), 00-00-02. — 17708×50—69.

HERBECQ (Albert), Hestrud (Nord), 31-12-03. — 7806×23—59.

HERBECQ, née VAN DE BURGT, Mont-Saint-Aldegonde (Belgique), 25-05-06. — 7806×23—59.

HOUYOUX (Celina), Gosselies (Belgique), 17-03-96. — 19029×33—75.

HRENIK (Etienne), Zagreb (Yougoslavie), 09-08-01. — 11193×38—57.

HRYWNAK (Antoine), Artamow (Pologne), 22-07-03. — 17560×50—51.

HRYWNAK, née DACKO, Lacko (Pologne), 12-01-12. — 17560×50—51.

ITALIA (Sauveur), Zaghouan (Tunisie), 10-01-08. — 2800×50—96.

ITALIA, née QUARTANA, Zaghouan (Tunisie), 28-12-11. — 2800×50—96.

JEK (Joseph), Pizensryn (Pologne), 13-07-16. — 12436×48—78.

JORGA, née DORSZ, Lesno (Pologne), 17-08-20. — 13995×50—82.

JORGA (Franz), Horde (Pologne), 02-04-13. — 13995×50—82.

JORIO (Albert), Pontecorvo (Italie), 30-09-28. — 17338×50—75.

JORIO, née MICHELETTI, Pontecorvo (Italie), 20-12-91. — 17337×50—75.

JORIO (Francesco), Pontecorvo (Italie), 19-07-95. — 17337×50—75.

KACZMAREK, née BORWICK, Sieroszewice (Pologne), 15-04-21. — 13975×50—02.

KACZMAREK (Wladislas), Stobno (Pologne), 17-10-10. — 13975×50—02.

KAPLANSKI (Michel), Lancewicz (Pologne), 21-07-06. — 7620×16—13.

KAWALKA, née GIERUSZ, Bochum (Allemagne), 14-07-10. — 17956×50—62.

KAWALKA (Antoine), Buer Erle (Allemagne), 22-04-05. — 17956×50—62.

KILAN (Elisabeth), Pradzewo (Pologne), 12-02-12. — 16937×50—67

KONRAD, née BUSZKO, Czukiew (Pologne), 31-08-07. — 13994×50—11.

KONRAD (Jean), Porochnich (Pologne), 11-06-06. — 13994×50—11

KOSOWSKI (Joseph), Recklinghausen (Allemagne), 16-03-18. — 17167×50—62.

KRYKWINSKI (Emile), Dornhennersdorf (Allemagne), 23-07-17. — 17369×50—57.

KRYKWINSKI ,née STARINSKA, Wrzesnia (Pologne), 25-05-19. — 17369×50—57.

KUCACK, née BIALEK, Buskow (Allemagne), 25-07-24. — 17679×50—62.

KUCACK (Basile), Dobrotwor (Pologne), 16-03-12. — 17679×50—62.

KUSZEWSKI (Jean), Varsovie (Pologne), 18-05-09. — 15578×50—60.

LAMARCA (Bruno), Corato (Italie), 07-05-29. — 21080×50—38.

LAMARCA, née LEO, Corato (Italie), 02-06-98. — 24140×47—38.

LAMMOGLIA, née TALARICO, Maratea (Italie), 21-06-89. — 13937×50—09.

LAMMOGLIA (Domenico), Maratea (Italie), 15-11-92. — 13937×50—09.

LARDINI, née CUCCAROLO, Borgoforte (Italie), 28-02-25. — 17659×50—82.

LARDINI (Cesare), Covo (Italie), 07-10-22. — 17659×50—82.

LAUREYS (Edmond), Bolcele (Belgique), 27-09-01. — 44207×36—60.

LEFEVERE (Cyrille), Roulers (Belgique), 27-10-08. — 18040×50—18.

LEFEVERE, née VAN DER WALLE, Uden (Hollande), 10-07-18. — 18040×50—18.

LESNIAK (Gustave), Nowawes (Pologne), 24-11-07. — 17678×50—62.

LESNIAK, née BRONIARZ, Wanne (Allemagne), 01-11-11. — 17678×50—62.

LESTCHENKO (Goury), Koutais (Russie), 14-11-94—4566×51—96.

LESTCHENKO, née KOBYLETZKY, Vladivostok (Russie), 13-09-84. — 4566×51—96.

LEVY (Rosalia), Mitau (Lettonie), 01-12-82. — 19232×49—75.

LIADZE (Simon), Tchiatouri (Géorgie), 05-10-05, 36778×38—78.

LOPES (Francisco), Feira (Portugal), 17-02-03. — 17686×50—21.

LOPES (Antoine), Eguins (Portugal), 28-09-00. — 18016×50—78.

LUPORI (Louis), Reggello (Italie), 19-02-99 — 28440×46—13.

MAIATSKY (Serge), Kharkow (Russie), 19-10-98. — 402468×46—96.

MALACARNE (Alvaro), Ponsacco (Italie), 29-07-15. — 17218×50—30.

MALACARNE, née ARINGHIERI, Ponsacco (Italie), 30-06-20. — 17218×50—30.

MANOUELIAN (Nevarte), Constantinople (Turquie), 22-11-20. — 14536×50—78

MARCINIAK (Wenceslas), Hohenholz (Allemagne), 17-11-13. — 17356×50—62.

MARCINIAK (Wladislas), Erkenschwick (Pologne), 11-06-13. — 26419×47—63.

MARCINIAK, née KOZLOWSKI, Recklinghausen (Allemagne), 09-05-14. — 17356×50—62.

MARIN, née GARCIA, Orce (Espagne), 25-03-00. — 15459×50—65.

MARKINE (Dimitri), Borissoglebsk (Russie), 21-09-99. — 17670×50—75.

MARTINI (Eguale), Schaffhausen (Suisse), 23-10-11. — 18070×49—30.

MASCORT (Manuel), Barcelone (Espagne), 28-11-25. — 1466×51—75.

MAZUR (Jean), Jareblai (Pologne), 09-07-13. — 18067×50—70.

MAZUR, née KUTA, Borowa (Pologne), 15-05-14 — 18067×50—70.

MICIGOLSKI (Jean), Targonie (Pologne), 04-07-19. — 18038×50—25.

MILITOWSKI (Wladyslaw), Tlokini (Pologne), 15-04-29. — 16967×50—89.

MIONE, née BARRAL (Roreto), Chisone (Italie), 27-02-94. — 17737×50—30.

MONTICELLI, née NAVARRO, Altéa (Espagne), 23-11-01. — 6935×51—96.

MORAL (Jean-Pierre), la Palma (Espagne), 20-09-04. — 17919×50—66.

MORAL, née LORENTE, Fuente Alamo (Espagne), 10-06-08. — 17919×50—66.

MOSCA (François), Verolengo (Italie), 13-03-22. — 14358×49—75.

MOSSLER, née ALLHOFF, Cologne (Allemagne), 06-08-13—17318×50—57.

MROZ (Kazimierz), Milowiecach (Pologne), 14-07-22. — 16319×50—34.

MULE, née AZRIA, Tunis, 18-02-08. — 46658×27—96.

MULLER (Jaroslaw), Lodherov, Tchécoslovaquie, 01-04-28. — 17959×50—75.

MURGIA, née SCANO, Tunis, 05-11-10. — 5521×22—96.

NADJARIAN (Arthur), Alep (Syrie), 05-11-23. — 16859×50—83.

NAVARRO (José), Requena (Espagne), 19-03-95. — 12588×50—34.

NAVARRO, née GOMEZ, Cotrentes (Espagne), 24-07-03. — 12588×50—34.

NAZZI, née CARLESI, Castelfranco di Sotto (Italie), 31-07-93—26437×48 — 83.

NELLI, née BIGGI, Fontanigorda (Italie), 08-11-13. — 17969×50—13.

NERVI, née FERRARI, Brescia (Italie), 01-09-01. — 34295×39—69.

NERVI (Charles), Verolanuava (Italie), 11-05-98. — 34295×39—69.

NORO (Antonio), Carcao Vimioso (Portugal), 24-04-91. — 17287×50—62.

NOWAK, née WOJTOWSKA, Sniaty (Pologne), 11-02-21. — 17288×50—63.

NOWAK (Wladislas), Sodingen (Allemagne), 11-06-14. — 17288×50—63.

OFFAN (Casimir), Wilno (Pologne), 27-09-01. — 33482×34—63.

OFFAN, née LICHTOR, Zabloce (Pologne), 14-01-10. — 33482×34—63.

OLEKSZY (Thadée), Essen (Allemagne), 06-08-13. — 18090×50—62.

OLEKSZY, née FRACZYK, Hinderupgaad (Danemark), 17-01-19. — 18090×50—62.

OLINGER, née KLOS, Hayange (Moselle), 29-10-90. — 27597×34—57.

OLIVA (François), Bizerte (Tunisie), 14-10-28. — 7854×51—96.

ONOLFO, Calogero, Tunis, 05-02-04. — 14404×38—96.

ONOLFO, née DE VITA, Marsala (Italie), 25-02-04. — 14404×38—96.

OSTROWSKI (Victor), Witten (Allemagne), 06-09-03. — 17006×50—54.

OSTROWSKI, née BILINSKI, Witten (Allemagne), 11-11-08. — 17006×50—54.

PACENZA (Eugène), Sfax (Tunisie), 03-08-93. — 4379×51—96.

PACENZA née QUATTROCCHI, Ben Gardane (Tunisie), 26-04-04. — 4379×51—96.

PANZOLATO (Eliseo), Challant Saint-Victor (Italie), 05-11-29. — 17799×50—75.

PASQUALINI (Velio), Sermide (Italie), 21-06-21. — 25277×48—38.

PAZGRAT, née CZOPIK, Weitmar (Allemagne), 08-11-22. — 13911×50—62.

PAZGRAT (Telesphor), Recklinghausen (Allemagne), 06-06-16. — 13911×50—62.

PEPLAWSKI (Irène), Kraszewo-Gaczulty (Pologne), 02-03-28. — 316966×45—75.

PETRILLO (Antoine), Barletta (Italie), 22-08-98. — 9923×36—06.

PETRILLO, née DI BENEDETTO, Canosa (Italie), 30-01-01. — 9923×36—06.

PETRILLO (Nunzio), Canosa Puglia (Italie), 06-02-24. — 23512×46—06.

PETRYKOWSKI (Wilhelm), Wanne (Allemagne), 07-01-16. — 17610×50—62.

PETRYKOWSKI, née KOSCIELNIAK, Drogoslaw (Pologne), 26-12-21. — 17610×50—62.

PFEIFFER (Henri), Nordhausen (Allemagne), 17-04-30. — 16270×48—66.

PIASTRA (Armand), Castiglione (Italie), 15-08-25. — 35937×47—78.

PIEGZA, née JURGAS, Szuwadowka (Pologne), 17-02-05. — 17280×50—62.

PIEGZA (Stanislas), Tomasrow (Pologne), 20-03-03. — 17280×50—62.

PINTAR (François), Babnopolje (Yougoslavie), 15-11-02. — 18596×38—60.

PISANU (Palmira), Kalaat es Senam (Tunisie), 21-03-21. — 7855×51—96.

PIWTORAK (Michel), Molodiatyn (Pologne), 24-10-14. — 13641×50—57.

PIWTORAK, née SMETANIUK, Molodiatyn (Pologne), 05-07-19. — 13641×50—57.

POCINO, née ARADIA, Graus (Espagne), 28-03-00. — 17336×50—65.

POCINO (Mariano), Campo (Espagne), 06-06-01. — 17336×50—65.

POLLET, née SALTON, Follina (Italie), 17-05-08. — 19880×38—69.

POLLET (Joseph), Cesiomaggiore (Italie), 06-11-06. — 19880×38—69.

PORTERO (Salvator), la Pena (Espagne), 08-04-05. — 30147×37—13.

PORTERO, née MARTINEZ, Algar (Espagne), 20-12-07. — 30147×37—13.

PRELATI (Angelo), Magione (Italie), 07-05-07. — 8978×36—06.

PRELATI, née VIPERA, le Cannet (Alpes-Maritimes), 21-05-13. — 8978×36—06.

RADENAC, née LINTERIS, Saint-Pierre de Casala (Italie), 01-11-17. — 320367×46—92.

RAMOS (Raphaël), Villaharta Cordoba (Espagne), 14-04-15. — 17458×50—11.

RAO (Pasquale), San Giorgio Morgeto (Italie), 24-11-24. — 32918×44—20.

REHAK (Josef), Siprove (Tchécoslovaquie), 15-11-28. — 17962×50—60.

RENAUDO (Anna), Oncino (Italie), 25-04-02. — 17550×50—74.

RENAUDO (Joseph), Cervasca (Italie), 08-01-20. — 11678×50—06.

ROGOWICZ (Hélène), Lublin (Pologne), 06-02-08. — 11166×50—24.

ROTA (François), Valsecca (Italie), 21-08-30. — 6402×51—25.

ROVIRA (Maria), Castellon de la Plana (Espagne), 30-01-31 .— 3400×51—34.

ROZWORA (Wladislas), Hiazenice (Pologne), 22-05-01. — 17309×50—57.

RUIZ (Angel), Pomaluengo (Espagne), 17-01-22. — 18178×50—75.

RUOTA (Lisette), Tunis, 14-03-27. — 21461×50—75.

RYNKOWSKI (Louis), Zabiny (Pologne), 16-09-02. — 17666×50—75.

RYNKOWSKI, née DRANKOWSKI, Deutowo (Pologne), 13-12-01. — 17666 × 50—75.

SACHS (Gisèle), Berlin (Allemagne), 19-03-29. — 17267 × 50—45.

SAFT (Arnold), Lwow (Pologne), 17-09-14. — 35761 × 45—95.

SAFT, née BERGER, Lwow (Pologne), 30-05-16. — 35761 × 45—95.

SALSAMENDI (José), Orio (Espagne), 01-01-02. — 4276 × 51—40.

SALSAMENDI (Ramona), Orio (Espagne), 01-08-29. — 17079 × 50—40.

SALSAMENDI, née BENGOECHEA, Orio (Espagne), 25-03-02. — 4276 × 51—40.

SAVOLDELLI, née PETROGALLI, Clusone (Italie), 26-10-13. — 17320 × 50—49.

SAVOLDELLI (Massimo), Rovetta (Italie), 19-09-04. — 17320 × 50—49.

SCHLESINGER (Joseph), Sziara (Hongrie), 24-12-08. — 19816 × 36—69.

SCHWARZ, née PEGENCO, Trieste (Italie), 29-08-06. — 39783 × 38—91.

SCHWARZ (Giusto), Trieste (Italie), 01-12-03. — 39783 × 38—91.

SCIORTINO, née SPADARO, Hammam-Lif (Tunisie), 23-06-06. — 13882 × 50—91.

SCIORTINO (Calogero), Tunis, 02-02-06. — 13882 × 50—91.

SEFERIAN (Serian), Smyrne (Asie-Mineure), 25-07-10. — 17366 × 50—69.

SEFERIAN, née BOSGOURIAN, Angora (Asie-Mineure), 12-02-09. — 17366 × 50—69.

SEGUI (Pedro), Barcelone (Espagne), 25-03-98. — 17367 × 50—09.

SIRI (Giambattista), Martina-Olba (Italie), 02-03-94. — 17766 × 50- 55

SIRI, née RAVERA, Martina-Olba (Italie), 29-11-02. — 17766 × 50—55.

SKORA (Efroim), Sedzin (Pologne), 20-12-01. — 37499 × 32—75.

SKORUBSKI (Stanislas), Osiek (Pologne), 10-02-01. — 14806 × 50—14.

SKORUBSKI, née SZEWC, Jasenp (Amérique), 12-03-07. — 14806 × 50—14.

SORGI (Ferrucio), Pordenone (Italie), 15-03-09. — 4746 × 37—75.

SOUSTIEL (Maurice), Salonique (Grèce), 06-02-07. — 32820 × 48—75.

SPAMPANI (Amperio), Pistoia (Italie), 04-11-27. — 3307 × 47—20.

STAFFOLINI, née WILKIN, Ans (Belgique), 23-08-12. — 12495 × 36—08.

STAFFOLINI (Artemio), Fabriano (Italie), 23-07-06. — 12495 × 36—08.

STANESCU (Miron), Poenari (Roumanie), 20-02-26. — 8142 × 51—96.

STASSI (Vito), Piana-Dei-Greci (Italie), 30-01-08. — 8141 × 51—96.

STASSI, née VIRGA, Tunis, 07-05-12. — 8141 × 51—96.

SUJKOWSKA (Cécile), Deboleka (Pologne), 26-03-13. — 25216 × 39—23.

SZEGDA, née DUBIEL, Laka (Pologne), 22-05-05. — 1679 × 48—75.

SZEGDA (Demetrius), Jaroslaw (Pologne), 21-12-04. — 1679 × 48—75.

SZYMANIAK, née BRYGER, Kopaschutze (Pologne), 14-03-06. — 48270 × 36—62.

SZYMANIAK (Stanislas), Horsthausen (Pologne), 25-10-01. — 48270 × 36—62.

TABONE (Pietro), Rubiana (Italie), 03-07-09. — 11778 × 50—09.

TCHAREKLIAN (Stepan), Angora (Turquie), 05-02-03. — 14498 × 50—13.

TCHEREMIZOFF (Alexis), Novotcherkassik (Russie), 10-01-01. — 11527 × 50—13.

TEKIAN (Aram), Cesaree (Asie-Mineure), 00-00-03. — 34858 × 48—75.

TIZIANI (Floriano), Lamon (Italie), 18-09-05. — 13983 × 50—87.

TIZIANI, née TONIAL, Caneva (Italie), 12-08-12. — 13983 × 50—87.

TOGNETTI (Gino), Casole-Delsa (Italie), 29-02-03. — 17736 × 50—06.

TORNIOR (Nello), San Giorio (Italie), 16-02-29. — 16879 × 50—83.

TRISCHITTA (Vincent), Tunis, 12-03-27. — 8219 × 51—96.

TRISCHITTA, née POLIZZI, Potinville (Tunisie), 24-04-22. — 8219 × 51—96.

TUCCIO (Pierre), Linosa (Italie), 13-01-22. — 8139 × 51—96.

TUCCIO, née CATALANO, Sfax (Tunisie), 14-02-25. — 8139 × 51—96.

VALENTINUZZI (Duilio), Palazzola-Della-Stella (Italie), 21-10-12. — 1910 × 42—92.

VALVERDE (Jean), Campo-Lopez (Espagne), 05-03-03. — 17058 × 50—81.

VELASCO (Francisco), Alicante (Espagne), 18-01-98. — 5016 × 38—91.

VELASCO, née LLINARES, Alicante (Espagne), 02-09-03. — 5016 × 38—91.

VETTOREL (Giovani), Moreno (Italie), 19-05-01. — 17300 × 50—32.

VETTOREL, née ZANARDO, Vozzola (Italie), 09-11-96. — 17300 × 50—32.

VIOUX, née NAPIERALA, Lewemberg (Allemagne), 30-03-16. — 12410 × 10—77.

WERBA (Freyda), Bielsk-Podlask (Pologne), 29-05-26. — 27988 × 48—75.

WERK, née MORSCHBACHER, Dudelange (Luxembourg), 13-02-87. — 17317 × 50—57.

WLODARCZYK (Franciszek), Mierzyce (Pologne), 19-05-22. — 17450 × 50—63.

WORLOOU (Lambros), Alexandrie (Egypte), 08-02-15. — 24897 × 40—75.

ZABARDI, née CEVRERO, Chianoc (Italie), 10-08-12. — 39189 × 38—75.

ZABARDI (Otello), Ferrare (Italie), 20-01-02. — 39189 × 38—75.

ZAGALSKY (Vera), Constantinople (Turquie), 27-06-23. — 30927 × 44—13.

ZANCHI (Mario), Poscante (Italie), 21-07-08. — 12238 × 50—30.

ZANETTI (Gino), Porcia (Italie), 20-06-29. — 17736 × 50—79.

ZANETTI (Italo), Porcia (Italie), 22-05-28. — 17747 × 50—79.

ZARB (Joseph), Tunis, 06-01-06. — 8072 × 51—96.

ZARB, née INGARGIOLA, Tunis, 21-07-12. — 8072 × 51—96.

ZUBRYCKI (Etienne), Cracovie (Pologne), 14-02-19. — 17098 × 50—13.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

BALAN, née GUENE, Paris, 20-12-90. — 17769 × 37—75.

DE STANSKI, née GIGINI, Murato (Corse), 06-05-89. — 28718 × 37—75.

DEBUSSCHER (Fernande), Quesnoy-sur-Deule (Nord), 21-05-99. — 14177 × 50—59.

GERMANN, née CABATON, Paris, 06-11-90. — 18008 × 50—78.

GUERIN (Odette), Tunis, 24-11-01. — 20546 × 49—75.

LOPES, née FAIVRET, Pangès (Côte-d'Or), 29-11-08. — 17686 × 50—21.

MEHLER, née FRANKHAUSER, Kleinbettingen (Luxembourg), 30-05-01. — 17370 × 50—57.

PASQUIER, née DINTILLAC, Laguepie-Saint-Martin (Tarn), 01-03-89. — 32515 × 34—96.

PASSOS, née DECHATRE, Alfortville (Seine), 30-01-01. — 9417 × 50—78.

PERREAUX, née BAUDEMONT, Saint-Michel (Aisne), 25-12-81. — 52579 × 38—75.

RUETSCH, née BEGARIE, Arcizans-Avant (Hautes-Pyrénées), 14-12-88. — 17060 × 50—65.

RUOTA, née BOURRET, Dennevy (Saône-et-Loire), 20-07-95. — 22849 × 49—75.

SEGUI, née DELPOUX, Baziège (Haute-Garonne), 09-05-95. — 17367 × 50—09.

NELATON (Louise), Paris, 24-02-98. — 9967 × 50—75.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ASLANIAN (Robert), Marseille (Bouches-du-Rhône), 10-05-50. — 19026 × 36—13.

BARANIAK (Edouard), Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 28-01-34. — 25988 × 48—71.

BEHRENDT (Paul), Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), 11-09-11. — 4356 × 48—57.

BENEDET (Bruno), Orsago (Italie), 18-09-32. — 17636 × 50—32.

BENEDET (Manuel), Aurimont (Gers), 28-12-37. — 17636 × 50—32.

BONILLA (Julia), Limoges (Haute-Vienne), 16-08-39. — 17986 × 50—87.

BONILLA (Miguel), Limoges (Haute-Vienne), 06-02-43. — 17986 × 50—87.

BONILLA (Pedro), Oradour-sur-Glane (Haute-Vienne), 11-01-45. — 17986 × 50—87.

CAFFARELLI (Nicole), Annecy (Haute-Savoie), 13-01-50. — 17796 × 50—71.

CALABRO (Hélène), Sète (Hérault), 25-11-34. — 38108 × 34—91.

CATALANO (Sauveur), Tunis, 27-01-37. — 16171 × 35—96.

CATALANO (Elisabeth), Tunis, 09-11-39. — 16171 × 35—96.

CYMBOR (Jeannine), Forfry (Seine-et-Marne), 23-01-41. — 17958 × 50—77.

CYMBOR (Edouard), Meaux (Seine-et-Marne), 24-06-41 — 17958 × 50—77.

CYMBOR (Christiane), Forfry (Seine-et-Marne), 27-02-49. — 17958 × 50—77.

DI VITA (René), Ferryville (Tunisie), 12-11-37. — 8365 × 51—96.

DI VITA (François), Tunis, 25-10-36. — 8365 × 51—96.

DI VITA (Irène), Ferryville (Tunisie), 04-03-39. — 8365 × 51—96.

FINKENBERG (Armond), Haifa (Israël), 13-06-36. — 16987 × 50—62.

GIOVO (Yves), Luserna San Giovanni (Italie), 25-07-36. — 48310 × 38 — 13.

GONZALEZ (Eugénie), Floirac (Gironde), 12-07-40. — 18097 × 50—33.

GULKA (Agnès), Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle), 03-03-49. — 13973 × 50—54.

ITALIA (Elvire), Pont-du-Fahs (Tunisie), 13-09-32. — 2800 × 50—96.

ITALIA (Aurore), Tunis, 30-03-35. — 2800 × 50—96.

ITALIA (Clara), Tunis, 10-11-36. — 2800 × 50—96.

ITALIA (Andrea), Tunis, 03-05-31. — 2800 × 50—96.

JORGA (Wanda), Reynies (Tarn-et-Garonne), 28-10-44. — 13995 × 50—82.

JORGA (Jeannine), Reynies (Tarn-et-Garonne), 18-09-40. — 13995 × 50—82.

KACZMAREK (Christian), Quivières (Somme), 06-01-40. — 13975 × 50—02.

KACZMAREK (Guy), Roupy (Aisne), 04-06-42. — 13975 × 50—02.

KAWALKA (Alonina), Avion (Pas-de-Calais), 06-11-31. — 17956 × 50—62.

KAWALKA (Jean), Avion (Pas-de-Calais), 05-06-31. — 17956×50—62.
KILAN (François), Strasbourg (Bas-Rhin), 18-11-46. — 16937×50—67.
KILAN (Christine), Strasbourg (Bas-Rhin), 08-07-38. — 16937×50—67.
KONRAD (Stephanie), Courseulles-sur-Mer (Calvados), 26-05-33. — 13991×50—14.
KONRAD (Jacqueline), Courseulles-sur-Mer (Calvados), 01-12-37. — 13991×50—14.
KRYKWINSKI (Jeanne), Remelange (Moselle), 24-01-39. — 17369×50—57.
KRYKWINSKI (François), Remelange (Moselle), 03-10-40. — 17369×50—57.
KUCACK (Jean), Locon (Pas-de-Calais), 06-09-46. — 17679×50—62.
LARDINI (Pierrette), Montauban (Tarn-et-Garonne), 12-01-48. — 17659×50—82.
LEFEVERE (Robert), Châteauneuf-sur-Cher (Cher), 11-03-41. — 18040×50—18.
LEFEVERE (Michel), Châteauneuf-sur-Cher (Cher), 18-12-48. — 18040×50—18.
LEFEVERE (Madeleine), Châteauneuf-sur-Cher (Cher), 16-05-42. — 18040×50—18.
LESNIAK (Marie), Libercourt (Pas-de-Calais), 22-02-32. — 17678×50—62.
LESNIAK (Alina), Libercourt (Pas-de-Calais), 22-02-32. — 17678×50—62.
MALACARNE (Marie-José), Nîmes (Gard), 08-03-50. — 17218×50—30.
MARCINIAK (Lilie), Houdain (Pas-de-Calais), 09-09-38. — 17356×50—62.
MARCINIAK (Vinceslas), Houdain (Pas-de Calais), 05-11-37. — 17356×50—62.
MARCINIAK (Serge), Thiers (Puy-de-Dôme), 11-02-39. — 26419×47—63.
MARCINIAK (Guy), Randan (Puy-de-Dôme), 31-05-37. — 26419×47—63.
MARCINIAK (Hervé), Thiers (Puy-de-Dôme), 04-10-43 — 26419×47—63.
MAZUR (Jean), Vesoul (Haute-Saône), 25-11-50. — 18067×50—70.
MORAL (Jean), Port-Bou (Espagne), 29-12-51. — 17919×50—66.
MORAL (Joseph), Port-Bou (Espagne), 26-02-34. — 17919×50—66.
MORAL (Madeleine), Port-Bou (Espagne), 05-09-30. — 17919×50—66.
NAVARRO (Yves), Sète (Hérault), 02-07-46. — 12588×50—34.
NAZZI (Paulette), Ollioules (Var), 09-11-35. — 26137×48—83.
NOWAK (Bernard), Youx (Puy-de-Dôme), 02-01-41. — 17288×50—63
NOWAK (Jean), Youx (Puy-de-Dôme), 01-01-47. — 17288×50—63.
NOWAK (Christiane), Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), 06-08-48. — 17288×50—63.
OFFAN (Jeanine), Gannat (Allier), 27-07-46. — 33182×34—63.
ONOLFO (Sauveur), Tunis, 08-04-36. — 11401×38—96.
ONOLFO (Giuseppe), Marsala (Italie), 12-01-33. — 11401×38—96
ONOLFO (Emile), Tunis, 09-07-37. — 11401×38—96.
OSTROWSKI (Jean-Marie), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 28-02-49. — 17006×50—54.
OSTROWSKI (Raymond), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 06-11-31. — 17006×50—54.
OSTROWSKI (Noëlle), Homécourt (Meurthe-et-Moselle), 24-12-50. — 17006×50—54.
OZIMEK (Ladislase), Tuszyma (Pologne), 10-02-32. — 14806×50—14.
PACENZA (Joséphine), Sfax (Tunisie), 11-09-36. — 4379×51—96.
PACENZA (Marie), Sfax (Tunisie), 16-12-33. — 4379×51—96.
PACENZA (Rose), Tunis, 11-03-35. — 4379×51—96.
PACENZA (Hélène), Sfax (Tunisie), 17-11-37. — 4379×51—96.
PACENZA (Cécile), Sfax (Tunisie), 01-06-39. — 4379×51—96.
PAZGRAT (Patrick), Noyelles-sur-Lens (Pas-de-Calais), 26-08-50. — 13911×50—62.
PAZGRAT (Geneviève), Hénin Liétard (Pas-de-Calais), 27-05-48. — 13911×50—62.
PETRYKOWSKI (Roland), Marles-les-Mines (Pas-de Calais), 02-11-39. — 17610×50—62.
PETRYKOWSKI (Jean), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 14-10-43. — 17610×50—62.
PIWTORAK (Jean), Molodiatyn (Pologne), 19-06-41. — 13641×50—57.
PIWTORAK (Basile), Barst (Moselle), 24-11-43. — 13641×50—57.
SAFT (Marthe), Cracovie (Pologne), 30-04-45. — 35761×45—95.
SAFT (Madeleine), Tanger, 23-07-50. — 35761×45—95.
SALSAMENDI (José), Orio (Espagne), 30-06-31. — 4276×51—40.
SALSAMENDI (Eleuteria) Orio (Espagne), 12-02-32 — 4276×51—40.
SAVOLDELLI (Jack), Saint-Gemmes-sur-Loire, 02-01-47. — 17320×50—49.
SAVOLDELLI (Antoinette), Irvillac (Finistère), 23-04-35. — 17320×50—49.
SCIORTINO (Jean), Alger, 10-01-50. — 13832×50—91.
SIRI (Daniel), Lisle-en-Rigault (Meuse), 20-07-35. — 17766×50—55.
SIRI (Fernand), Lisle-en Rigault (Meuse), 24-05-32. — 17766×50—55,
SIRI (Michel), Lisle-en-Rigault (Meuse), 05-08-42. — 17766×50—55.
SKORUPSKI (Stanislas), Colombelles (Calvados), 13-07-38. — 14806×50—14
STASSI (Pierre), Tunis, 09-03-35. — 8141×51—96.
STASSI (Vito), Tunis, 12-10-38. — 8141×51—96.
TIZIANI (Valentino), Saint-Amand-Magnazeix, 17-10-36. — 13983×50—87
TIZIANI (Jeanine), Saint-Amand-Magnazeix, 08-07-19. — 13983×50—87.
TIZIANI (Ginette), Saint-Amand-Magnazeix, 22-03-43. — 13983×50—87.
TIZIANI (Henri), Châteaupoulsac (Haute-Vienne), 04-04-46. — 13983×50—87.
VETTOREL (Gilbert), Semboues (Gers), 07-06-34. — 17300×50—32.
ZABARDI (Jean), Paris, 09-07-12. — 39189×38—75.
ZANDANEL (Eusèbe), Lyon (Rhône), 04-04-32. — 49883×38—69.
ZANDANEL (Marie), Vienne (Isère), 22-04-36. — 49883×38—69.

Art. 4 — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 22 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 13 juin 1951 rapportant un décret de naturalisation.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 112 du code de la nationalité;

Sur l'avis conforme du conseil d'Etat en date du 5 juin 1951,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 26 septembre 1947 est rapporté en tant qu'il naturalisait le sieur Lévy (Salvo), né le 7 mai 1903 à Corfou (Grèce).

Art. 2 — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 13 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 29 juin 1951 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française, francisation de noms, libération des liens d'allégeance et admission au statut métropolitain.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité, ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés, et l'attribution du statut métropolitain,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français:

ABETTAN (Simon), Fez (Maroc), 00-00-29. — 7609×51—92.
ACCARDO (Rosario), Partanna (Italie), 04-06-02. — 7439×51—95.
ACCARDO, née MISTRETTA, Castelvetrano (Italie), 17-06-04. 7439×51—95.
AFRIAT (Moïse), Tanger (Maroc), 00-00-10. — 7757×51—69.
AGRESTA (Pierre), Sousse (Tunisie), 30-11-22. — 20437×48—96.
AGRESTA, née CANINO, Tunis, 21-12-28. — 20437×48—96.
ALEZRA (Eliaou), Irara (Maroc), 00-00-99. — 1452×48—92.
ALEZRA, née ALEZRA, Zenaga (Maroc), 00-09-13. — 1452×48—92.
ALI SLEIMAN BRAHIM, Tine (Syrie), 00-00-22. — 9035×51—98.
ALLOUCHE, née MEIMOUN, Medjez El Bab (Tunisie), 09-04-17. — 5811×51—96.
AMBROSIONI (Carlo), Brauzi (Italie), 12-09-27. — 17216×50—83.

AMBROSIONI, née CARLETTI, Foppolo (Italie), 02-12-01. — 35960×47—83.

ANDONIAN, née EGUIKIAN, Sivas (Asie Mineure), 11-02-07. — 13226×50—13.

ASENSI (Mateo), Benifayo (Espagne), 04-02-12. — 7017×50—75.

ASISCLO (Joseph), Mas de Barberans (Espagne), 27-11-01. — 7211×40—33.

AVAGLIANO (Pasquale), Cava del Tirreni (Italie), 10-10-84. — 6180×50—13.

AVAGLIANO, née ESPOSITO, Torre Annunziata (Italie), 22-09-87. — 6180×50—13.

AVENOSO (Sauveur), Cittanova (Italie), 04-12-20. — 14091×50—20.

AVENOSO, née RAO, Rizziconi (Italie), 28-10-24. — 14091×50—20.

BALLATORE (Jean-Baptiste), Paris, 24-04-95. — 12891×50—75.

BARCELO (José), Casablanca (Maroc), 28-09-29. — 7418×51—95.

BARELIER, née LOUSSA, Smyrne (Turquie), 28-10-07. — 206096×43—13.

BARI (Pierre), Noventa (Italie), 12-07-12. — 14105×50—75.

BARONI, née VOLTAREL, Volpago del Montello (Italie), 25-10-10. — 38930×32—06.

BAROZZI (Pierre), Miazzina (Italie), 29-11-04. — 9065×51—98.

BASSIL BEN, Soueidie (Turquie), 00-00-18. — 8073×51—98.

BASSIL, née HANNA-ZAKHOUR, Mersine (Turquie), 00-00-19. — 8073×51—98.

BEDOSTI (Rinaldo), Calderane di Reno (Italie), 05-10-06. — 7560×51—95.

BEDOSTI, née MOTA, Fedala (Maroc), 25-03-20. — 7560×51—95.

BEKESI (Bernat), Budapest (Hongrie), 08-02-90. — 14328×50—75.

BERTINOTTI (Adolphe), Moyeuvre-Grande (Moselle), 17-09-07. — 14103×50—57.

BLASCO, née ALEGRE, Quintanilla de Frigueros, 31-08-12. — 14575×29—11.

BOCCARA (Neldo), Mahdia (Tunisie), 30-10-14. — 5096×51—96.

BONAMIGO, née QUERO, Bassano del Grappa (Italie), 27-09-13. — 41888×34—06.

BONFIGLI (Humbert), Massa (Italie), 24-02-27. — 14124×50—20.

BOSANSKY (Jan), Nitranska Streda (Slovaquie), 14-06-04. — 14123×50—81.

BOUGHANEM (Léon), Casablanca (Maroc), 26-12-22. — 27364×47—69.

BRUNO (Vincenzo), Casablanca (Maroc), 02-09-16. — 17707×40—95.

BRUNO, née MENACHO, Jerez de la Frontera (Espagne), 24-09-21. — 17707×40—95.

BRZEZINSKI, née LOPATA, Linden (Allemagne), 22-10-20. — 17225×47—57.

BUGGEA (Jean), Favara (Italie), 30-10-21. — 17629×50—13.

CAMILLERI (Philippe), Rohan (Malte), 19-09-12. — 8016×51—96.

CANELLAS (Antonio), Marratxi, Iles Baléares (Espagne), 01-05-05. — 20374×37—13.

CANELLAS, née BUSQUETS, Soller, Iles Baléares (Espagne), 27-01-12. — 20374×37—13.

CANTAVENERA (Joseph), Tunis, 23-11-05. — 18143×47—96.

CANTAVENERA, née TRUDU, Tunis, 05-04-18. — 18143×47—96.

CARRILLO (Francisco), Carboneras (Espagne), 19-12-26. — 400800×46—92.

CARTA (Gavino), Rebiba (Tunisie), 25-05-13. — 34114×48—93.

CASSE (Louis), Marseille (Bouches-du-Rhône), 19-03-97. — 6853×34—69.

CASSE, née PERRON, Soubras d'Oulx (Italie), 20-04-95. — 6853×34—69.

CATTAZO (Ferrucio), Tregnago (Italie), 27-03-07. — 21677×50—65.

CATTAZZO, née ZACCARIOTTO, Gorgo Monticano (Italie), 10-07-13. — 21677×50—65.

CACCHINI (Jean), Trasaghis (Italie), 27-11-11. — 31360×48—75.

CECCHINI, née MAIOCCHI, Buenos-Aires (Argentine), 14-11-10. — 31360×48—75.

CERETTI (Arthur), Asti (Italie), 24-04-96. — 499×50—13.

CERETTI, née MARCHETTI, Altopascio (Italie), 01-01-85. — 499×50—13.

CHRAPKIEWICZ (François), Godowa (Pologne), 02-01-24. — 20771×50—75.

CIESLIK (Casimir), Kielczew (Pologne), 24-08-08. — 21840×35—17.

CIESLIK, née SOPEL, Apaka (Pologne), 19-11-16. — 21840×35—17.

CIFRATI (Dominique), Bizerte (Tunisie), 09-08-09. — 8067×51—96.

CIUDAD (Vicenta), Villamayor (Espagne), 06-12-26. — 15597×50—89.

COELHO (Joaquim), Loulé (Portugal), 05-06-05. — 14114×50—23.

COLBUS (Joséphine), Ihn (Allemagne), 06-09-97. — 17940×50—67.

COLBUS (Suzanne), Ihn (Allemagne), 14-07-90. — 17946×50—67.

COLOMBA, née LA TORRE, Avezzone (Italie), 06-04-21. — 7051×51—96.

CONTE (Georges), Roncade (Italie), 103-01-01. — 39048×36—69.

COPELLETTI (Joseph), Valmozzola (Italie), 15-03-00. — 17637×50—19.

COPELLETTI, née EUSTACCHI, Parme (Italie), 18-01-09. — 17637×50—19.

DA CRUZ (Luciano), Faro (Portugal), 16-10-09. — 6481×51—95.

DA CRUZ, née VIEIRA, Olhao (Portugal), 21-06-13. — 6481×51—95.

DER MINASSIAN ARMENOUHIE, Kharpout (Turquie), 17-08-24. — 7590×51—13.

DI GIORGIO (Giuseppe), Sousse (Tunisie), 03-01-02. — 6581×51—95.

DI GIORGIO, née ERRERA, Gafsa (Tunisie), 18-09-03. — 6581×51—95.

DIAZ SUAREZ (José), Grenade (Espagne), 15-04-05. — 7583×51—95.

DILBERIS (Alexandre), Salonique (Grèce), 00-00-00. — 15709×50—75.

DUBSON (Lucyne), Lodz (Pologne), 27-03-11. — 9531×49—75.

ENJALBERT, née CUSCUSA, Gardimaou (Tunisie), 14-11-17. — 7138×51—95.

ERSTENJACK (Jean), Gorica (Yougoslavie), 16-03-22. — 31556×46—72.

ESCARIO, née DEO, Canejan (Espagne), 28-01-16. — 307996×45—31.

ESPINOSA (Joseph), Orihuela (Espagne), 22-02-32. — 14515×19—34.

FARINA (Robert), Tunis, 28-08-28. — 8066×51—96.

FERNANDEZ (Antonio), Ronda (Espagne), 21-06-21. — 31247×48—95.

FERNANDES (Laurentino), Fafi (Portugal), 13-04-01. — 17699×50—80.

FERNANDEZ (Francisco), Osuna (Espagne), 17-06-13. — 17936×50—31.

FERNANDEZ (Crescencio), Villalpando (Espagne), 11-09-10. — 18140×50—32.

FERNANDEZ, née GARCIA, Villapando (Espagne), 08-11-13. — 18140×50—32.

FERNANDES, née KUTYLA, Katy (Pologne), 19-09-02. — 17699×50—80.

FERNANDEZ, née GIMENO, Tabernes de Valldigna (Espagne), 12-07-15. — 17936×50—31.

FORTE (Jacques), Sousse (Tunisie), 15-12-95. — 5028×51—96.

FORTE, née CRAPANZANO, Tunis, 11-04-03. — 5028×51—96.

FRISCH (Willy), Zmigrod (Pologne), 08-05-03. — 10216×50—95.

GALLESE (Jean), Cassinasco (Italie), 07-02-00. — 18133×50—06.

GALLESE, née BARBIERI, Mornese (Italie), 14-07-05. — 18138×50—06.

GARCIA (Joseph), Tallante (Espagne), 04-04-96. — 15245×25—13.

GARCIA, née MARTINEZ, Totana (Espagne), 03-02-04. — 15245×25—13.

GARRIDO (Francisco), la Caroline (Espagne), 12-04-14. — 14072×50—46.

GAVRILOFF, née VAVILOFF, Odessa (Russie), 14-06-77. — 7602×51—75.

GEROSA (Carlo), Renate (Italie), 29-08-06. — 14104×50—75.

GEROSA, née CUGINI, Albino (Italie), 17-06-16. — 14104×50—75.

GHEZA (Maffeo), Esine (Italie), 25-03-77. — 18627×38—88.

GHEZA, née SPEZIARI, Esine (Italie), 13-01-89. — 18627×38—88.

GIMENEZ (José), Librilla (Espagne), 01-02-29. — 7132×49—13.

GRADSZTAJN (Nechemia), Varsovie (Pologne), 12-03-01. — 6793×50—75.

GRADSZTAJN, née ROZENBERG, Lublin (Pologne), 09-07-02. — 6793×50—75.

GRAZIANO (Giuseppe), Bellville (Argentine), 04-12-07. — 29204×35—13

GUERZI (Murduhay), Andrinople (Turquie), 00-00-06. — 6506×51—95.

GUERZI, née ROMANO, Andrinople (Turquie), 00-00-08. — 6506×51—95.

GUEYE (Badara), Bathurst (Gambie britannique), 00-00-18. — 20572×50—98.

GWIAZDOWSKI (Roman), Golub (Pologne), 08-06-12. — 3×50—02.

HABIB (Salomon), le Caire (Egypte), 30-10-12. — 19097×49—75.

HANTSCHE (Paul), Plauen (Allemagne), 26-09-00. — 30723×33—75.

HANTSCHE, née SCHWAB, Strasbourg (Bas-Rhin), 05-07-99. — 30723×33—75.

HARCSA (Jean), Dunaalmas (Hongrie), 29-12-98. — 17388×50—69.

HERNANDEZ (Joaquin), Algar (Espagne), 07-07-14. — 17487×50—69.

HERREMANS (Arthur), Ixelles (Belgique), 11-08-20. — 14014×50—02.

HLOUSEK (Jaroslav), Susice (Tchécoslovaquie), 17-02-06. — 8711×50—06.

HOLY, née GEBO, Lukacovce (Tchécoslovaquie), 27-12-08. — 22622×50—59.

HOLY (Paul), Asakert (Tchécoslovaquie), 24-01-01. — 22622×50—59.

ISCHLONDSKY (Isaac), Simno (Lithaunie), 01-08-91. —23071×49—75.

ISCHLONDSKY, née TRAUB, Capresti (Bessarabie), 05-09-03 — 23071×49—75.

IZQUIERDO (Eduardo), Ugiger (Espagne), 07-01-17. — 15324 x 48—95.
JAEN (Marie), Oran, 28-04-19. — 6656 x 51—95.
JANAS (Antoine), Bovinghausen (Allemagne), 15-03-13. — 14051 x 50—62.
JANAS, née KACZMAREK, Merklinde (Allemagne), 16-04-13. — 14051 x 50—62.
JORDAN (Nicolas), Moscou (U. R. S. S.), 30-06-05. — 6680 x 51—95.
KACZMAREK (François), Disteln (Allemagne), 26-03-12. — 42825 x 36—59.
KARAGHEUZIAN (Agop), Angora (Asie Mineure), 12-05-00. — 17166 x 50—38.
KARAGHEUZIAN, née KIRKORIAN, Erzeroum (Asie Mineure), 00-02-12.
KASPRZAK (Jean), Czempin (Pologne), 15-01-11. — 17138 x 49—62.
KASPRZAK, née SZCZESNY, Castrop (Allemagne), 07-09-20. — 17138 x 49—62.
KAZMIERCZAK (Etienne), Herne (Allemagne), 10-07-11. — 14055 x 50—57.
KLECZEWSKI (Miroslaw), Rychnow (Pologne), 23-07-29. — 12482 x 50—55.
KORENHANDLER (Izraël), Varsovie (Pologne), 13-06-97. — 16478 x 50—75.
KORENHANDLER, née MULSZTAJN, Miechow (Pologne), 13-01-94. — 16478 x 50—75.
KOSTRZEWSKI (Heronin), Wanne (Allemagne), 28-02-17. — 5025 x 50—62.
KOSTRZEWSKI, née MIGDALSKI, Marten (Allemagne), 26-05-20. — 5025 x 50—62.
KRAUSS, née JUNGER, Calinestie (Roumanie), 03-02-02. — 17680 x 50—33.
KRYMALOWSKI (Benjamin), Szczercow (Pologne), 16-04-12. — 32410 x 48—75.
KVAITCHADZE (Constantin), Tiflis (Géorgie), 31-08-00. — 35846 x 32—31.
LARCZYNSKI (Kasimierz), Mazury (Pologne), 25-11-08. — 14022 x 50—51.
LARCZYNSKI, née KULCZYNSKA, Grocholice (Pologne), 05-01-10. — 14022 x 50—51.
LARDIER, née IMPELLIZZERI, Marsala (Italie), 01-07-15. — 17848 x 50—95.
LEIBOVITCH (Grégoire), Pétrograd (Russie), 17-02-03. — 11166 x 49—75.
LEMAHIEU (Louis), Charleroi (Belgique), 27-08-22. — 14024 x 50—77.
LEWKUT (Nicolas), Jackmanice (Pologne), 07-03-05. — 54421 x 38—78.
LEWKUT, née PEMPUS, Chlypli (Pologne), 27-01-10. — 54421 x 38—78.
LOCATELLI (Baptiste), Berbenno (Italie), 11-10-06. — 4788 x 48—25.
LOCATELLI, née BRENA, Curdomo (Italie), 26-08-12. — 4788 x 48—25.
LUSTYK, née ROZENBERG, Kazimierz (Pologne), 05-05-20. — 8019 x 38—75.
MAGDANSKI (Kazimierz, Kalisz (Pologne), 29-11-20. — 12637 x 50—38.
MAINETTI (Pierre), Colorina (Italie), 25-07-16. — 6587 x 48—74.
MANFRE (Gaétan), Beja (Tunisie), 15-02-22. — 7823 x 51—96.
MANFREDI, née BIGANZOLI, Hayange (Moselle), 17-10-13. — 8160 x 48—30.
MARCOTOUNE (Serge), Pétrograd (Russie), 15-06-90. — 2309 x 31—75.
MARIN (Gabriel), Dalias (Espagne), 27-11-23. — 16710 x 50—91.
MARTINEZ (Domingo), Lorca (Espagne), 27-11-93. — 38292 x 38—69.
MAS (Bartholomé), Palma (Espagne), 18-01-83. — 5867 x 22—16.
MASO (Bonaventure), Vilamaniscle (Espagne), 27-08-00. — 13610 x 50—66.
MASO, née FONTELLES, Ponteilla (Pyrénées-Orientales), 25-11-05. — 13610 x 50—66.
MENICUCCI (Louis), Pontedera (Italie), 07-03-95. — 6477 x 36—84.
MENICUCCI, née ANTONELLI, Pise (Italie), 24-07-99. — 6477 x 36—84.
MICHELIZZA (Arthur), Taipana (Italie), 09-04-28. — 5722 x 51—57.
MILAZZO, née CAPPELLO, Tunis, 09-05-00. — 22599 x 50—96.
MILAZZO (Gilda), Tunis, 24-12-29. — 22599 x 50—96.
MIMRIC (Alexis), Edinetz (Pologne), 17-03-04. — 5115 x 50—78.
MIMRIC, née KRUBSKA, Kopaygored (Pologne), 13-03-99. — 5115 x 50—78.
MIRELLINI (Michel), Livourne (Italie), 19-07-94. — 21770 x 31—84.
MIRELLINI, née SALVADORINI, Ponte Buggianese (Italie), 13-03-97. — 21770 x 31—84.
MISIRACA (Nicola), Tunis, 12-05-11. — 6344 x 51—95.
MISIRACA, née POLITO, Casablanca (Maroc), 29-01-15. — 6344 x 51—95.
MOHAMED BEN DJILLALI BEN, au douar Banada (Maroc), 00-00-11. — 9005 x 51—88.
MOLINER (Vicente), Vall de Uxo (Espagne), 27-10-99. — 15550 x 40—34.
MOLINER, née CALBO, Vall de Uxo (Espagne), 26-02-03. — 15550 x 40—34.
MONTANARI (Abel), Fabbrico (Italie), 11-01-30. — 4358 x 51—83.
MONTANARO (Jules), Stellanello (Italie), 21-06-01. — 32500 x 39—83.
MONTANARO, née PARUSSA, Montaldo (Italie), 09-03-08. — 32500 x 39—83.
MORENO (Lucie), Amurrio (Espagne), 05-07-88. — 16307 x 50—34.
MORENO, née CITTANOVA, Sousse (Tunis), 03-11-92. — 6690 x 51—95.
MORGIEWICZ (Mas-Stefan), Varsovie (Pologne), 17-03-09. — 5174 x 50—75.
MROWKA (Eva), Agrodzines (Pologne), 20-03-23. — 10416 x 47—75.
MUNOZ (Antoine), Yecla (Espagne), 04-01-04. — 16897 x 50—13.
MUR (Laureano), Graus (Espagne), 04-07-01. — 23289 x 50—34.
MUSIOL (Félix), Wanne (Allemagne), 07-02-10. — 14095 x 50—62.
MUSIOL, née PAWLOWSKI, Nischwitz Dorf (Pologne), 03-09-14. — 14095 x 50—62.
N'GUYEN HUU DUC, Daï Duc (Tonkin), 09-09-21. — 962 x 51—83.
NAVONI, née DI PAOLA, Sfax (Tunisie), 08-09-17. — 34108 x 38—96.
NICOLAS (José), Cayes (Espagne), 07-03-10. — 14280 x 48—95.
NIRO (Louis), Cardiff (Angleterre), 27-01-02. — 17770 x 50—75.
NIRO, née COLOMBI, New York (U. S. A.), 16-04-11. — 17770 x 50—75.
OLEJNICZAK (Jean), Wilanowie (Pologne), 26-10-23. — 8753 x 50—59.
OPENCHAJM (Esther), Varsovie (Pologne), 13-05-26. — 12109 x 50—75.
ORSOLA (Michel), Bussolena (Italie), 18-01-07. — 5701 x 50—04.
PALMISANO, née LA CHIANA, Campobello (Italie), 23-01-10. — 5900 x 51—96.
PANDIKIAN (Joseph), Angora (Turquie), 01-03-12. — 7611 x 39—13.
PANDIKIAN, née HALADJORDJI, Angora (Turquie), 15-06-14. — 7611 39 x 13.
PARAVON (Marius), San Leonardo (Italie), 21-02-07. — 12821 x 50—38.
PATCHADJIAN (Maud), Istambul (Turquie), 20-12-25. — 15490 x 50—69.
PAWLYSZCZE (Pierre), Lubyeza (Pologne), 16-02-09. — 9701 x 50—38.
PEDRON (Danie), Sarcedo (Italie), 22-03-02. — 29453 x 48—95.
PEPLINSKI (Joseph), Fersenau (Pologne), 27-11-05. — 17378 x 50—68.
PEPLINSKI, née OCHLINSKI, Bottrop (Allemagne), 18-02-09. — 17378 x 50—68.
PETRE, née SWIERCZEK, Szarwark (Pologne), 07-07-08. — 14003 x 50—80.
PHILIPPART (Omer), Ypres (Belgique), 24-03-02. — 14051 x 50—62.
PINARD (Emile), Salbertrand (Italie), 09-02-96. — 16950 x 38—69.
PLOKHOTNIOUK (Dementy), Kiew (Russie), 07-08-94. — 6393 x 50—75.
PONCE (José), Arcole (Oran), 06-08-97. — 16133 x 17—95.
PONCE, née ALONSO, Sidi-Chami (Oran), 19-01-98. — 16133 x 17—95.
PONCE (Raymonde), Meknès (Maroc), 06-05-23. — 16133 x 17—95.
PONCE (Christiane), Meknès (Maroc), 28-02-29. — 16133 x 17—95.
PREVITALI (Remi), Salino (Italie), 29-10-05. — 14064 x 50—75.
RAMOS (Angèle), Casablanca (Maroc), 11-12-26. — 6125 x 51—95.
RIEHL (Franz), Munich (Allemagne), 18-05-15. — 20595 x 50—35.
ROBERT (Antonio), Bagergue (Espagne), 15-05-90. — 32659 x 44—31.
ROBERT, née GUY, Tredos (Erpagne), 31-05-86. — 32659 x 44—31.
ROLFO (Jean), Faule (Italie), 26-09-09. — 18159 x 50—81.
ROLFO, née CASARSA, Tavagnacco (Italie), 27-09-16. — 18159 x 50—81.
ROSENAU, née KARFIOL, Magdebourg (Allemagne), 01-02-05. — 14084 x 46—75.
RUBIO, née PERALES DEL AMA, Alcaraz (Espagne), 07-05-19. — 3808 x 30—13.
RUGGERI (Ugues), Tunis, 25-01-12. — 14491 x 38—98.
SAJ (Michel), Borchow (Pologne), 19-10-11. — 204818 x 43—57.
SAJ, née PODBILSKI, Mlodowice (Pologne), 03-04-13. — 204818 x 43—57.
SALSICCIA, née MINACAPELLI, Milan (Italie), 05-01-21. — 7793 x 51—96.
SANTINI (Fernando), Matelica (Italie), 22-03-10. — 20989 x 48—78.
SARAFIAN (Oskian), Ismidt (Turquie), 20-07-95. — 16728 x 50—69.
SARAFIAN, née MELKONIAN, Biledjik (Asie Mineure), 21-04-06. — 16728 x 50—69.
SAVI (Dominique), Isola del Liri (Italie), 22-07-80. — 23024 x 34—69.
SAVI (Guido), Apuania Carrara (Italie), 21-06-02. — 16908 x 50—78.
SAVI, née CARLOMUSTO, Isola del Liri (Italie), 27-06-82. — 23024 x 34—69.
SCHNEIDER (Catherine), Sprengen (Sarre), 27-06-74. — 3709 x 22—57.
SCHONFELD (Desider), Bojna (Tchécoslovaquie), 06-02-14. — 15899 x 50—24.

SCHONFELD, née GOLDSTEIN, Alzey (Rhénanie), 14-11-22. — 18869 × 50—24.
SCHWENK (Ernest), Metz (Moselle), 11-12-95. — 13892 × 33—57.
SCHWENK, née DIGEL, Labroque (Bas-Rhin), 26-11-99. — 13892 × 33—57.
SCHWOCHAU (Carl), Brieg (Allemagne), 26-04-04. — 32593 × 44—98.
SERBO (Olga), Maikop (Russie), 12-01-30. — 5604 × 51—75.
SEVIC (Joseph), Nove Dvory (Tchécoslovaquie), 08-09-03. — 4308 × 51—96.
SEVIC, née HORRISBERGER, Berne (Suisse), 04-10-14. — 4308 × 51—96.
SHOCK-TORAP (Maxime), Port-Louis (île Maurice), 06-05-03. — 12219 × 50—98.
SLAMET (Mahoussine), Kone (Nouvelle-Calédonie), 00-00-01. — 270 × 51—98.
SLAMET, née KARITMEDJO, Ponerihouen (Nouvelle-Calédonie), 17-07-05. — 270 × 51—98.
SPIGHEL, née BINDER, Bucarest (Roumanie), 15-10-97. — 27972 × 48—75.
SPINELLA (Gaspard), Casablanca (Maroc), 07-07-20. — 6358 × 51—95.
SPINELLA, née MARINO, Casablanca (Maroc), 25-10-25. — 6358 × 51—95.
STANKIEWICZ (Waclaw), Varsovie (Pologne), 29-12-15. — 18157 × 50—02.
STANKIEWICZ, née NAPIERAJ, Wieczchlos (Pologne), 12-11-19. — 18157 × 50—02.
STEFANOWICZ (Léon), Biernakonio (Pologne), 21-12-09. — 28842 × 47—42.
STEFANOWICZ, née SCZECLOWA, Jankovitch (Russie), 10-03-27. — 28842 × 47—42.
STEFANIDESZ (Marie), Cluj (Roumanie), 02-07-14. — 5563 × 47—75.
STOCKY, née HENZ, Sarrebruck (Sarre), 03-04-92. — 19246 × 49—99.
STUPAK (Marie), Posadzie (Pologne), 11-03-21. — 17097 × 50—38.
SURDACKI (Czeslaw), Borow (Pologne), 01-08-05. — 18360 × 50—54.
SURDACKI, née JAROSZEWSKI, Lipno (Pologne), 05-09-19. — 18360 × 50—54.
SWIATEK (Stanislas), Rudnia (Pologne), 15-09-07. — 17596 × 50—62.
SWIATEK, née MIGASIK, Zulkow (Pologne), 29-05-10. — 17596 × 50—62.
SZALSKI (Julien), Frankowizna (Pologne), 28-11-99. — 8343 × 50—57.
SZALSKI, née SIERA, Kalisz (Pologne), 02-09-09. — 8343 × 50—57.
SZCZESNIAK (Jérôme), Olszak (Pologne), 07-08-29. — 7373 × 50—57.
SZELY (Désiré), Budapest (Hongrie), 23-07-02. — 18059 × 49—75.
SZLAMOWICZ (Israël), Varsovie (Pologne), 01-08-05. — 5153 × 38—75.
SZNAJDER, née KESSEL, Wlodzimierz (Pologne), 00-00-96. — 30281 × 46—75.
TESORIERE, née CONA, Mateur (Tunisie), 02-04-07. — 24366 × 29—96.
TESTA (Jean), Monaco, 07-03-26. — 9008 × 50—97.
TESTA (Marin), Pradalunga (Italie), 06-02-11. — 13870 × 47—78.
TESTA, née TESTA, Albino (Italie), 10-10-11. — 13870 × 47—78.
TETE (Edmond), Athieme (Dahomey), 01-04-19. — 20538 × 49—22.
TOMASZEWSKI (Kazimiera), Kotlin (Pologne), 01-01-22. — 27334 × 48—75.
TORRE (Pierre), Rabat (Maroc), 13-02-24. — 6862 × 51—95.
TRAN ANH, la Thap (Annam), 04-12-21. — 1169 × 51—90.
TRAN VAN THONG (Lancette), Nouméa (Nouvelle-Calédonie), 15-08-31. — 5455 × 51—98.
TROVA (Antonino), Aïn Barbar (Constantine), 06-06-07. — 38318 × 45—95.
TROVA, née BIANCARDINI, Pietroso (Corse), 03-08-12. — 38318 × 45—95.
VANDEPOPULIERE (Rudolf), Moen (Belgique), 17-01-91. — 17377 × 50—14.
VANDEPOPULIERE, née CATTEAU, Wijtschate (Belgique), 22-03-08. — 17377 × 50—14.
VEZZARO (Ange), Carmignano di Brenta (Italie), 19-01-23. — 17910 × 50—06.
VIGNANDO (Antoine), Chions (Italie), 26-06-06. — 33837 × 44—75.
VLK (François), Zahore Haumpobe (Tchécoslovaquie), 28-10-01. — 14317 × 50—69.
VO NHIEU, Phong Nhut (Annam), 00-00-16. — 837 × 51—25.
VU VAN BINH, Tien Lang (Tonkin), 15-02-12. — 1762 × 51—88.
WAJNSZTOK (Moszek), Ciechanow (Pologne), 10-09-03. — 19111 × 48—75.
WAWROWYCZ (Michel), Malhowice (Pologne), 21-08-25. — 10611 × 50—62.
WAWRZYNIAK (Alphonse), Werries (Allemagne), 12-01-14. — 5280 × 50—62.
WAWRZYNIAK, née ANDRZEJEWSKI, Recklinghausen (Allemagne), 15-12-13. — 5280 × 50—62.
WLODARCZYK (Alojzy), Strumiany (Pologne), 17-01-20. — 13979 × 50—78.
WLODARCZYK, née HALLER, Aarau (Suisse), 09-06-19. — 13979 × 50—78.
WOJCIECHOWSKI (Antoine), Herten (Allemagne), 26-12-18. — 18156 × 50—62.
WROCLAWSKI (David), Czestochowa (Pologne), 13-09-98. — 38992 × 34—75.
WROCLAWSKI (Bernard), Duisbourg (Allemagne), 09-09-21. — 45523 × 45—75.
WROCLAWSKI, née SZCZEKACZ, Czestochowa (Pologne), 15-05-96. — 38992 × 34—75.
ZAKREWSKI (Franciszek), Siarzewo (Pologne), 19-12-07. — 11548 × 49—75.
ZANCHETTA (Maurice), Mansue (Italie), 15-10-01. — 18602 × 40—78.
ZANCHETTA, née MORETTI, Joeuf (Meurthe-et-Moselle), 20-10-03. — 18602 × 40—78.
ZENDRON (Silvio), Valda (Italie), 13-01-02. — 43181 × 38—57.
ZENDRON, née IOPPI, Valda (Italie), 07-01-05. — 43181 × 38—57.
ZWERGER, née JACOB, Schaffhausen (Allemagne), 05-06-98. — 20374 × 36—54.

Art. 2. — Sont réintégrés dans la nationalité française :

AMOROS, née MONTARROS, Oran (Algérie), 09-12-93. — 29810 × 48—92.
CAMILLERI, née MANGANI, Tunis, 18-05-13. — 8016 × 51—96.
CAMISASSA, née LETORT, Breteuil (Eure), 01-01-90. — 29721 × 48—75.
CAUDRON, née VITOUX, Saint-Quetin (Aisne), 03-11-80. — 25081 × 48—75.
MAS, née BIGUERIE, Saintes (Charente-Maritime), 19-09-86. — 5867 × 22—16.
PHILIPPART, née BLANQUART, Richebour-l'Avoué (Pas-de-Calais), 19-01-09. — 14051 × 50—62.
SCHWOCHAU, née MAROT-CASTELLA, Bizerte (Tunisie), 29-01-96. — 32593 × 44—98.
STOCKY (Chrétien), Diedendorf (Bas-Rhin), 13-05-85. — 19246 × 49—99.
VELLA (Michel), Gabès (Tunisie), 01-02-01. — 11960 × 26—96.
VELLA, née FARINA, Sousse (Tunisie), 15-09-10. — 11960 × 26—96.
WINSTEAD, née PERRIER, Oullins (Rhône), 20-06-97. — 18226 × 50—30.

Art. 3. — Sont susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition par leurs parents de la nationalité française :

ACCARDO (Calogero), Casablanca (Maroc), 22-08-38. — 7439 × 51—95.
ACCARDO (Antoine), Casablanca (Maroc), 14-11-41. — 7439 × 51—95.
ACCARDO (Marius), Casablanca (Maroc), 18-02-45. — 7439 × 51—95.
ACCARDO (Vitine), Casablanca (Maroc), 19-09-32. — 7439 × 51—95.
ACCARDO (Françoise), Casablanca (Maroc), 09-07-34. — 7439 × 51—95.
ALEZRA (Joseph), Mascara (Oran), 14-09-39. — 1452 × 48—92.
ALEZRA (Maurice), Mascara (Oran), 17-08-32. — 1452 × 48—92.
ALEZRA (André), Mascara (Oran), 06-08-41. — 1452 × 48—92.
ALEZRA (Lydia), Mascara (Oran), 10-02-35. — 1452 × 48—92.
ALEZRA (Danielle), Mascara (Oran), 25-02-42. — 1452 × 48—92.
ALEZRA (Jacqueline), Mascara (Oran), 30-10-50. — 1452 × 48—92.
AVENOSO (Vincent), Biguglia (Corse), 27-10-45. — 14091 × 50—20.
AVENOSO (Ange), Biguglia (Corse), 11-01-50. — 14091 × 50—20.
AVENOSO (Catherine), Bastia (Corse), 08-07-44. — 14091 × 50—20.
BAROZZI (Charles), Saint-Etienne (Loire), 26-03-31. — 9065 × 51—98.
BAROZZI (Marius), Saint-Etienne (Loire), 27-12-38. — 9065 × 51—98.
BAROZZI (Maria), Tong Son Tay (Tonkin), 11-05-44. — 9065 × 51—98.
BASSIL (Elias), Lattaquie (Syrie), 00-00-38. — 8073 × 51—98.
BASSIL (Karime), Lattaquie (Syrie), 00-00-36. — 8073 × 51—98.
CANELLAS (François), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-04-36. — 20374 × 37—13.
CANELLAS (Antoine), Marseille (Bouches-du-Rhône), 22-11-40. — 20374 × 37—13.
CANTAVENERA (Sauveur), Tunis, 25-10-38. — 18143 × 47—96.
CANTAVENERA (Marie), Tunis, 08-11-36. — 18143 × 47—96.
CATTAZZO (Bruno), Viella (Gers), 04-05-33. — 21677 × 50—65.
CATTAZZO (Louis), Maubourguet (Hautes-Pyrénées), 15-02-36. — 21677 × 50—65.
CIESLIK (Eugeniux), Angoulême (Charente), 10-02-41. — 21810 × 35—17
COPELLETTI (Albino), Sainte-Geneviève (Aveyron), 05-06-31. — 17637 × 50—19.
COPELLETTI (Jean), Taussac (Aveyron), 28-01-37. — 17637 × 50—19.

COPELLETTI (Amélie), Sainte-Geneviève (Aveyron), 03-06-33. — 17637×50—19.

COPELLETTI (Julienne), Taussac (Aveyron), 24-03-39. — 17637×50—19.

COPELLETTI (Maria), Saint-Julien-aux-Bois (Corrèze), 01-11-42. — 17637×50—19.

COPELLETTI (Aurelia), Saint-Julien-aux-Bois (Corrèze), 05-03-44. — 17637×50—19.

COPELLETTI (Marcelle), Saint-Julien-aux-Bois (Corrèze), 28-03-48. — 17637×50—19.

DA CRUZ (Antonio), l'Ile Cristina (Portugal), 01-01-38. — 6481×51—95.

DA CRUZ (Emilio), Larache (Maroc), 1109-39. — 6481×51—95.

DA CRUZ (Manuel), Larache (Maroc), 19-04-41. — 6481×51—95.

DA CRUZ (Georges), Port-Lyautey (Maroc), 08-10-45. — 6481×51—95.

DA CRUZ (Yrène), Olhao (Portugal), 12-10-34. — 6481×51—95.

DA CRUZ (Marie), Port-Lyautey (Maroc), 24-07-47. — 6481×51—95.

DE SMET (Daniel), le Mesnil-Patry (Calvados), 19-03-43. — 17377×50—14.

DE SMET (Jean), Ver-sur-Mer (Calvados), 03-02-37. — 17377×50—14.

DE SMET (Michel), Ver-sur-Mer (Calvados), 12-09-38. — 17377×50—14.

LE SMET (Marie-Thérèse), le Mesnil-Patry (Calvados), 11-12-40. — 17377×50—14.

DI GIORGIO (Michel), Casablanca (Maroc), 09-01-37. — 6581×51—95.

DI GIORGIO (Hilda), Casablanca (Maroc), 20-03-34. — 6581×51—95.

DIAZ (Diego), Tanger (Maroc), 16-01-36. — 7583×51—95.

DIAZ (José), Tanger (Maroc), 04-07-30. — 7583×51—95.

DIAZ (Paula), Casablanca (Maroc), 25-01-38. — 7583×51—95.

FERNANDEZ (François), Toulouse (Haute-Garonne), 30-11-48. — 17936×50—31.

FERNANDEZ (Roger), Auch (Gers), 30-12-40. — 18140×50—32.

FERNANDEZ (Robert), Auch (Gers), 21-12-47. — 18140×50—32.

FERNANDEZ (Josefa), Tabernes de Valldigna, 10-06-37. — 17936×50—31.

FERNANDEZ (Maria), Auch (Gers), 19-05-36. — 18140×50—32.

FERNANDEZ (Jeannette), Auch (Gers), 06-05-39. — 18140×50—32.

FORTE (Lydie), Beja (Tunisie), 27-05-32. — 5028×31—96.

GEROSA (Luigi), Renate (Italie), 27-12-35. — 14104×50—75.

GEROSA (André), Renate (Italie), 09-05-48. — 14104×50—75.

GHEZA (Georges), Saint-Maurice-sur-Moselle (Vosges), 22-04-35. — 18627×38—88.

GUERZI (Jacques), Safi (Maroc), 27-12-38. — 6506×51—95.

GUERZI (Régine), Casablanca (Maroc), 09-02-36. — 6506×51—95.

HANTSCHE (Charles), Paris, 21-06-33. — 30723×33—75.

HANTSCHE (Renée), Paris, 01-07-31. — 30723×33—75.

HOLY (Emile), Asakert (Tchécoslovaquie), 06-04-33. — 22622×50—59.

HOLY (François), Asakert (Tchécoslovaquie), 29-10-34. — 22622×50—59.

JANAS (Jean), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 01-09-46. — 14054×50—62.

KASPRZAK (Marie), Méricourt (Pas-de-Calais), 13-04-50. — 17138×49—62.

KASPRZAK (Renée), Méricourt (Pas-de-Calais), 14-09-45. — 17138×49—62.

KASPRZAK (Sophie), Méricourt (Pas-de-Calais), 06-09-47. — 17138×49—62

LARCZYNSKA (Bogumila), Grocholice (Pologne), 25-08-36. — 14022×50—51

LARCZYNSKA (Janina), Grocholice (Pologne), 20-11-31. — 14022×50—51

LOCATELLI (Louis), Levier (Doubs), 20-11-46. — 4788×48—25.

LOCATELLI (Jean-Claude), Levier (Doubs), 27-01-51. — 4788×48—25.

LOCATELLI (Maria), Curdomo (Italie), 22-04-34. — 4788×48—25.

LOCATELLI (Colette), Pontarlier (Doubs), 07-02-37. — 4788×48—25.

LOCATELLI (Irma), Levier (Doubs), 12-02-39. — 4788×48—25.

LOCATELLI (Denise), Levier (Doubs), 13-07-40. — 4788×48—25.

LOCATELLI (Marcelle), Levier (Doubs), 18-02-42. — 4788×48—25.

MILAZZO (Argentine), Tunis, 15-11-38. — 22599×50—96.

MIMRIC (Marguerite), Bagneux-sur-Loing (Seine-et-Marne), 10-12-32. — 5115×50—78.

MROWKA (Bernard), Paris (18e), 26-11-45. — 10116×47—75.

MUSIOL (François), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 07-12-37. — 14095×50—62.

MUSIOL (Henri), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 16-03-47. — 14095×50—62.

N'DEYE (Fatou), Kaolaca (Sénégal), 22-04-50. — 20572×50—98.

NAVONI (Rosine), Sfax (Tunisie), 04-12-36. — 34108×38—96.

NAVONI (Rita), Sfax (Tunisie), 07-09-39. — 34108×38—96.

NIRO (Eliane), Paris, 09-09-49. — 17770×50—75.

PANDIKIAN (Monique), Marseille (Bouches-du-Rhône), 22-11-41. — 7611×39—13.

PONCE (Guy), Meknès (Maroc), 15-06-31. — 16133×17—95.

PONCE (Claude), Meknès (Maroc), 21-06-34. — 16133×17—95.

ROLFO (Pierre), Lux (Haute-Garonne), 05-03-39. — 18159×50—81.

ROLFO (André), Lux (Haute-Garonne), 13-04-43. — 18159×50—81.

SAVI (Elma), Gènes Cornigliano (Italie), 16-07-33. — 16908×50—78.

SAVI (Silvano), Gènes Sans Pier Da Rena (Italie), 05-10-35. — 16908×50—78.

SCHWOCHAU (Claire), Marrakech (Maroc), 23-09-34. — 52593×44—98.

SEVIC (Bohumil), Cheltenham (Angleterre), 13-11-44. — 4308×51—96.

SEVIC (Jean), Kairouan (Tunisie), 27-03-49. — 4308×51—96.

STANKIEWICZ (Irène), Seboncourt (Aisne), 02-10-48. — 18157×50—02.

STANKIEWICZ (Thérèse), Etaves et Bocquiaux (Aisne), 17-03-44. — 18157×50—02.

STANKIEWICZ (Marie), Seboncourt (Aisne), 26-04-47. — 18157×50—02.

STEFRNOWICZ (Arthur), Saint-Etienne (Loire), 19-09-48. — 28842×47—42.

STEFANOWICZ (Serge), Saint-Etienne-Loire), 01-09-50. — 28842×47—42.

STEFANOWICZ (Alina), Saint-Etienne (Loire), 16-06-47. — 28842×47—42.

STEFANOWICZ (Valérie), Saint-Etienne (Loire), 14-02-46. — 28842×47—42.

SURDACK (Michel), Naintre (Vienne), 26-09-41. — 18360×50—54.

SURDACKI (Pierre), Hussigny (Meurthe-et-Moselle), 01-09-47. — 18360×50—54.

SURDACKI (Christiane), Hussigny (Meurthe-et-Moselle), 14-08-37. — 18360×50—54.

SURDACKI (Jacqueline), Saulnes (Meurthe-et-Moselle), 08-07-46. — 18360×50—54.

SWIATEK (Hendrick), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 09-04-32. — 17596×50—62.

SWIATEK (Bogdan), Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 15-02-34. — 17596×50—62.

SZALSKI (Daniel), Metz (Moselle), 14-07-48. — 8343×50—57.

TESTA (Sylvestre), Raincy (Seine-et-Oise), 13-04-35. — 13870×47—78.

TESTA (Laurent), Raincy (Seine-et-Oise), 12-09-36. — 13870×47—78.

TESTA (Christian), Raincy (Seine-et-Oise), 08-07-38. — 13870×47—78.

TESTA (Bernard), Raincy (Seine-et-Oise), 25-09-50. — 13870×47—78.

TESTA (Odile), Gagny (Seine-et-Oise), 02-07-43. — 13870×47—78.

TESTA (Bernadette), Raincy (Seine-et-Oise), 24-06-45. — 13870×47—78.

TROVA (Christian), Casablanca (Maroc), 15-02-34. — 38318×45—95.

TROVA (Henri), Casablanca (Maroc), 04-09-35. — 38318×45—95.

TROVA (Pierre), Casablanca (Maroc), 10-05-43. — 38318×45—95.

TROVA (Jean), Casablanca (Maroc), 09-09-32. — 38318×45—95.

VANDEPOPULIERE (Marie-Thérèse), Carpiquet (Calvados), 19-09-30. — 17377×50—14.

VANDEPOPULIERE (Marie-Madeleine), Carpiquet (Calvados), 12-05-32. — 17377×50—14.

VANDEPOPULIERE (Irène), Carpiquet (Calvados), 11-02-36. — 17377×50—14.

WAWRZYNIAK (Alfred), Haillicourt (Pas-de-Calais), 17-01-39. — 5280×50—62.

WAWRZYNIAK (Janine), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 12-01-41. — 5280×50—62.

WAWRZYNIAK (Henriette), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 08-07-44. — 5280×50—62.

Art. 4. — Sont autorisés à porter à l'avenir les noms francisés suivants :

ASENSI (Mathieu) :
ASENSI (Mateo), Benifayo (Espagne), 04-02-12. — 7017×50—75.

BEKESI (Bernard) :
BEKESI (Bernat), Budapest (Hongrie), 08-02-90. — 14238×50—75.

DUBSON (Lucienne) :
DUBSON (Lucyne), Lodz (Pologne), 27-03-11. — 9531×49—75.

GRASTAIN (Nicolas) :
GRADSZTAJN (Nechemia), Varsovie (Pologne), 12-03-01. — 6793×50—75.

GRASTAIN (Perla) :
GRADSZTAJN (Perla), Lublin (Pologne), 09-07-02. — 6793×50—75

AYME (Salomon) :
HABIB (Salomon), Caire (Egypte), 30-10-12. — 19097×49—75.

HLOUSEK (Georges) :
HLOUSEK (Jaroslav), Susice (Tchécoslovaquie), 17-02-06. — 8711 ×50—06.

JCHELOND (Isaac) :
ISCHLONDSKY (Isaac), Simno (Lithuanie), 01-08-91. — 23071 × 49—75

ICHELOND (Perla) :
ISCHLONDSKY (Perla), Capresti (Bessarabie), 05-09-03. — 23071 × 49—75.

KLECZEWSKI (Michel) :
KLECZEWSKI (Miroslaw), Rychnow (Pologne), 23-07-29. — 12482 ×50—55.

KORENHANDLER (Israël) :
KORENHANDLER (Izraël), Varsovie (Pologne), 13-06-97. — 16478 × 50—75.

KOSTRZEWSKI (Jérôme) :
KOSTRZEWSKI (Heronin), Wanne (Allemagne), 28-02-17. — 5025 × 50—62.

CHAPEVILLE (François) :
CHRAPKIEWICZ (François), Godowa (Pologne), 02-01-24. — 20771 ×50—75.

CRIMALOUK (Benjamin),:
KRYMALOWSKI (Benjamin), Szczercow (Pologne), 16-04-12. — 32410 × 18—75.

VAICHAZE (Constantin) :
XVAITCHADZE (Constantin), Tiflis (Géorgie), 31-08-00. — 35846 × 32—31.

LEIBOVIC (Grégoire) :
LEIBOVITCH (Grégoire), Pétrograd (Russie), 17-02-03. — 11166 × 19—75.

MAGDANE (Casimir) :
MAGDANSKI (Kazimierz), Kalisz (Pologne), 29-11-20. — 13637 × 50 —38.

MORGIEVE (Mas-Stéphane) :
MORGIEWICZ (Mas-Stefan), Varsovie (Pologne), 17-03-09. — 5174 ×50—75.

MORCAT (Eva) :
MROWKA (Eva), Agrodzines (Pologne), 20-03-23. — 10416 × 47—75.

MORCAT (Bernard) :
MROWKA (Bernard), Paris (18e), 26-11-45. — 10416 × 47—75.

OLENZAC (Jean) :
OLEJNICZAK (Jean), Wilanowie (Pologne), 26-10-23. — 8753 ×50—59.

OPENCHAIM (Esther) :
OPENCHAJM (Esther), Varsovie (Pologne), 13-05-26. — 12109 × 50 —75.

PACHADIN (Maud) :
PATCHADJIAN (Maud), Istambul (Turquie), 20-12-25. — 15490 × 50—69.

PALIZE (Pierre) :
PAWLYSZCZE (Pierre), Lubycza (Pologne), 16-02-09. — 9704 × 50 —38.

PLOCONIOU (Dementy) :
PLOKHOTNIOUK (Dementy), Kiew (Russie), 07-08-94. — 6393 × 50—75.

SAJE (Michel) :
SAJ (Michel), Borchow (Pologne), 19-10-11. — 204818 × 13—57.

SAJE (Anne) :
SAJ (Anne), Mlodowice (Pologne), 03-04-13. — 204818 × 13—57.

STEFANIDES (Marie) :
STEFANIDESZ (Marie), Cluj (Roumanie), 02-07-14. — 5563 × 47—75.

SESNIAC (Jérome) :
SZCZESNIAK (Jérome), Olszak (Pologne), 07-08-29. — 7373 × 50—57.

SELY (Désiré) :
SZELY (Désiré), Budapest (Hongrie), 23-07-02. — 18059 × 49—75.

LAMOVIEZ (Israel) :
SZLAMOWICZ (Israel), Varsovie (Pologne), 01-08-05. — 5153 × 38 —75.

TOMAZET (Catherine) :
TOMASZEWSKI (Kazimiera), Kotlin (Pologne), 01-01-22. — 27334 ×48—75.

VELK (François) :
VLK (François), Zahore Haumpobe (Tchécoslovaquie), 28-10-01. — 14317 × 50—69.

VAINSOT (Moise) :
WAJNSZTOK (Moszek), Ciechanow (Pologne), 10-09-03. — 19111 ×48—75.

VAROVY (Michel) :
WAWROWYCZ (Michel), Malhowice (Pologne), 24-08-25. — 10611 ×50—62.

VARINIAC (Alphonse) :
WAWRZYNIAK (Alphonse), Werries (Allemagne). 12-01-14. — 5280 × 50—62.

VARINIAC (Hélène) :
WAWRZYNIAK (Hélène), Recklinghausen (Allemagne), 15-12-13. — 5280 × 50—62.

VARINIAC (Alfred) :
WAWRZYNIAK (Alfred), Haillicourt (Pas-de-Calais), 17-01-39. — 5280 × 50—62.

VARINIAC (Janine) :
WAWRZYNIAK (Janine), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 12-01-41. — 5280 × 50—62.

VARINIAC (Henriette) :
WAWRZYNIAK (Henriette), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 08-07-14. — 5280 × 50—62.

LODARCY (Aloïs) :
WLODARCZYK (Alojzy), Strumiany (Pologne), 17-01-20. — 13979 ×50—78.

LODARCY (Ruth) :
WLODARCZYK (Ruth), Aarau (Suisse), 09-06-19. — 13979 × 50 —78.

VROCLANS (David) :
WROCLAWSKI (David), Czestochowa (Pologne), 13-09-98. — 38992 × 31—75.

VROCLANS (Esther) :
WROCLAWSKI (Ester), Czestochowa (Pologne), 15-05-96. — 38992 × 31—75.

VROCLANS (Bernard) :
WROCLAWSKI (Bernard), Duisbourg (Allemagne), 09-09-21. — 45523 × 15—75.

ZARESSY (François) :
ZAKRZEWSKI (Franciszek), Starzewo (Pologne), 19-12-07. — 11518 × 19—75.

Art. 5. — Sont libérés de leurs liens d'allégeance à l'égard de la France :

AUCKLAND (Herbert), Estaires (Nord), 05-04-28. — 388 × 51—99.

AUCKLAND, née MUMBY, Scunthorpe (Angleterre), 05-05-21. — 388 × 51—99.

BALBMANN (Roger), Gentilly (Seine), 24-01-32. — 15381 × 50—99.

BARROSO (Georges), Marseille (Bouches-du-Rhône), 03-11-17. — 28718 × 18—99.

BENTELE (Jean), le Perreux-sur-Marne (Seine), 18-10-30. — 10258 × 50—99.

BLUM (Jean), Colmar (Haut-Rhin), 16-05-31. — 3691 × 51—99.

BOULET (Gérard), Chimay (Belgique), 15-09-30. — 19477 × 18—99.

BRISTEAU (Georges), Davos (Suisse), 24-09-25. — 11596 × 19—99.

BUCHS (Jacques), Giesdorf (Allemagne), 15-06-18. — 16286 × 50—99.

CARRON (René), Canisy (Somme), 18-08-28. — 18876 × 50—99.

DA SILVA GUIMARAES (Francina), Recife (Brésil), 24-02-92. — 2820 ×50—75.

DASEN (René), la Vèze (Doubs), 10-08-30. — 15782 × 50—99.

DELAFONTAINE (Gérard), la Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher), 11-09-28. — 9227 × 50—11.

DOMENGE (Henri), Mexico (Mexique), 25-07-17. — 18086 × 39—99.

DOMENGE (Henri), Mexico (Mexique), 29-09-48. — 18086 × 39—99.

DOMENGE, née GAUDRY, Mexico (Mexique), 09-07-23. — 18086 × 39 —99.

DOMENGE (Yvonne), Mexico (Mexique), 26-04-46. — 18086 × 39—99.

DOMENGE (Marie), Mexico (Mexique), 30-03-50. — 18086 × 39—99.

DUBRAY (Henri), Momignies (Belgique), 18-02-31. — 17697 × 19—99.

FLORENTZ (Léon), Renaix (Belgique), 05-12-29. — 688 × 50—99.

FURRER (Charles), Cannes (Alpes-Maritimes), 03-09-32. — 21708 × 50—99.

GIRARD (Roger), Tarrytown (Amérique), 11-06-35. — 20456 × 50—78.

GIRARD (Brian), Tarrytown (Amérique), 17-01-39. — 20456 × 50—78.

HAINE (Robert), Quevy-le-Petit (Belgique), 21-11-32. — 6873 × 19—99.

JORDI (Jean-Louis), Laval-sur-Vologne (Vosges), 21-10-28. — 11605 × 19—99.

LARRE (Pierre), New-York, (U. S. A.), 28-07-19. — 203246 × 13—99.

LEFEBVRE (André), Uccle (Belgique), 06-08-32. — 18838 × 50—99.

LESY (Pierre), Lens (Pas-de-Calais), 28-03-29. — 11660 × 50—99.

LEUTENEGGER (Bruno), Heming (Moselle), 11-01-31. — 18000 × 50—99.

LOCHER (Jean), Pontarlier (Doubs), 23-01-31. — 16053 × 50—99.

LOWINGER (Alfred), Paris, 06-04-29. — 18833 × 50—99.

MASSON (Robert), le Havre (Seine-Inférieure), 22-10-30. — 9226 × 50—99.

NEUGEBAUER (Gilbert), Berne (Suisse), 12-01-32. — 3000 × 81—99.

PELLAT (Paul), Mexico (Mexique), 03-08-29. — 12969 × 50—99.

PRIMEN (Camille), Auvelais (Belgique), 19-04-31. — 22782 × 19—99.

PRIMEN, née LEGROS, Auvelais (Belgique), 15-03-33. — 22782 × 19 —99.

REMOND (Paul), Sydney (Australie), 17-09-30. — 14936 × 50—99.

SCHAERER (Max), Chaumont (Haute-Marne), 11-09-32. — 21682 × 50 —99.
SCHMITT (Emile), Kayl (Luxembourg), 17-11-19. — 11404 × 50—99.
SCHMITT (Georgette), Dudelange (Luxembourg), 06-08-45. — 11404 × 50—99.
SCHMITT (Gabrielle), Kayl (Luxembourg), 14-07-47. — 11404 × 50—99.
SCHMITT (Andrée), Dudelange (Luxembourg), 29-06-49. — 11404 × 50 —99.
STREKER (Freddy), Etterbeek (Belgique), 26-07-30. — 12973 × 50—99.
THIBAUT (Yvon), Trouville-sur-Mer (Calvados), 17-08-23. — 16179 × 50 —99.
TUPINIER (Amédée), Groningue (Pays-Bas), 12-11-22. — 11878 × 50—99.
TURCQ (Jules), Ypres (Belgique), 22-04-28. — 20787 × 48—99.
TURCQ (André), Ypres (Belgique), 20-10-25. — 20786 × 48—99.

Art. 6. — Sont admis au statut métropolitain français:

DIARRA (Moussa), Sekoun (Soudan Français), 17-07-18. — 20461 × 50—83.
FAYE (Bilal), N'Galagne (Sénégal), 16-06-27. — 6605 × 51—98.
GABA (Gabriel), Libreville (Gabon), 08-01-12. — 5422 × 51—98.
GABA (Gérard), Brazzaville (Moyen Congo), 28-02-47. — 5422 × 51—98.
GABA (Gisèle), Bangui (Oubangui-Chari), 22-05-35. — 5422 × 51—98.
GABA (Honorine), Bossangoa (Oubangui-Chari), 04-12-39. — 5422 × 51—98.
GABA (Lucienne), Bossangoa (Oubangui-Chari), 27-09-44. — 5422 × 51—98.
GABA (Marie), Bangui (Oubangui-Chari), 02-02-37. — 5422 × 51—98.
GABA (Marie-Emanuelle), Bangui (Oubangui-Chari), 01-01-50. — 5422 × 51—98.
GABA, née GUELE, Bangui (Oubangui-Chari), 13-03-20. — 5422 × 51 —98.
GABA (René), Bossangoa (Oubangui-Chari), 05-12-41. — 5422 × 51—98.
GUEYE (Badara), née DIONE, Saint-Louis (Sénégal), 30-01-28. — 20572 × 50—98.
LE VAN TAN, née TRAN THI PHAI, Long-Chau (Cochinchine), 19-04-08. — 39386 × 34—98.
LOGBO (Maurice), Niapoyo (Côte d'Ivoire), 22-09-18. — 34970 × 48—75.
MOUNGALI (André), Bacongo (Moyen Congo), 24-04-37. — 5425 × 51—98.
MOUNGALI (Jean), Fort-Lamy (Tchad), 21-08-39. — 5425 × 51—98.
MOUNGALI (Vincent), Brazzaville (Moyen Congo), 29-02-48. — 5425 × 51—98.
MOUNGALI (Guillaume), M'Pila (Moyen Congo), 07-07-46. — 5425 × 51—98.
MOUNGALI, née KEANDO, Brazzaville (Moyen Congo), 07-08-18. — 5425 × 51—98.
MOUNGALI (Victorine), Brazzaville (Moyen Congo), 01-06-36. — 5425 × 51—98.
MOUSSA (Bouh), Djibouti (Côte Française des Somalis), 14-06-28. — 2650 × 51—98.
N'DIAYE (Aloyse), Oronga (Gabon), 11-03-15. — 6274 × 51—98.
N'DIAYE (Ernest), Libreville (Gabon), 13-02-46. — 6274 × 51—98.
N'DIAYE (Jean), Orembogangue (Gabon), 08-04-37. — 6274 × 51—98.
N'DIAYE, née ODENDO, Lambarini (Gabon), 27-03-27. — 6274 × 51—98.
N'GOLAUD (Pierre), Inay (Moyen-Congo), 00-00-14. — 4862 × 51—98.
N'GOLAUD, née VOUVOUE, Brazzaville (Moyen-Congo), 20-12-26. — 4862 × 51—98.
NOBIME (Joseph), Cotonou (Dahomey), 08-03-19. — 7431 × 50—75.
OYEMBO (Georges), Elowe (Gabon), 09-04-09. — 6026 × 51—98.
RABETRANO (Auguste), N. Mahamasina (Madagascar), 11-10-19. — 5960 × 51—98.
RABETRANO (Ignace), Avaroir I Mahamasina (Madagascar), 21-01-29. — 5959 × 51—98.
RAHOERSON (Janine), Anosipatrana (Madagascar), 24-02-18. — 35971 × 45—98.
RAKOTONANDRO (Cyprien), Mananjary (Madagascar), 17-09-26. — 5958 × 51—98.
RAKOTOMAHANDRY (Seth), Tanjombato (Madagascar), 13-12-19. — 7049 × 51—98.
RAMANANTSEHENO (Albert), Ampatsakana (Madagascar), 25-11-05. — 6981 × 51—98.
RAMAMDIMBISOA, Ambatomainty (Madagascar), 04-02-28. — 5956 × 51 —98.
RASANJIMANANA (Daniel), Ambodivoanjo (Madagascar), 07-09-25. — 5957 × 51—98.
RASOANAIVO (Gabriel), Mahabo (Madagascar), 18-03-20. — 6980 × 51 —98.
RASOLOARJAONA (Fianditana), Marosoa Merinimadj (Madagascar), 21-07-24. — 5961 × 51—98.
RAVONJISOA (Alexis), Ampatsakana (Madagascar), 17-07-23. — 6029 × 51—98.
YATETE (Eustache), Saint-Benoît, Libreville (Gabon), 09-09-09. — 6035 × 51—98.
YATETE, née ORIMBA, Azendje (Gabon), 14-04-10. — 6035 × 51—98.
ZELON (Irène), Tananarive (Madagascar), 23-01-17. — 54949 × 45—98.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

Décret du 29 juin 1951 rapportant un décret portant naturalisation.

Le président du conseil des ministres,
Vu les articles 59, 60, 62 et 111 du code de la nationalité française,
Vu le décret du 1er septembre 1950 portant naturalisation;
Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Décrète:

Art. 1er. — Le décret du 1er septembre 1950 (*Journal officiel* du 3 septembre 1950) est rapporté en tant qu'il naturalisait:

SEIDNER, née POLL, Pinkafeld (Autriche), 27-12-02. — 4696 × 50—75.

Art. 2. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 29 juin 1951.

HENRI QUEUILLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
PIERRE SCHNEITER.

NOMINATIONS A DES EMPLOIS RESERVES

Ministère de la défense nationale.

SECRÉTARIAT D'ÉTAT AUX FORCES ARMÉES (GUERRE)

Par arrêté en date du 11 mai 1951 ont été nommés commis administratifs dans les services extérieurs des forces armées (guerre) (intendance) en exécution de la loi du 26 octobre 1946 et du décret du 10 juillet 1947 portant règlement d'administration pour l'application de cette loi, les candidats ci-après désignés:

Sempé (Charles), à Toulouse (Haute-Garonne).
Henaff (Sébastien), à Coëtquidan (Morbihan).
Soumache (Pierre), à Paris (Seine).
Ledru (Marcel), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Mme Bertrand, née Morand, à Lyon (Rhône).
Prial (Lucien), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Delfieu (Nestor), à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Mme veuve Dupuis, née Leperfit, à Paris (Seine).
Durozad (Pierre), à Rabat (Maroc).
Metais (Henri), à Poitiers (Vienne).
Le Coadou (Christian), à Rabat (Maroc).
Pons (Albert), à Coëtquidan (Morbihan).
Lescou (Adrien), à Rabat (Maroc).
Le Carrères (Michel), à Rabat (Maroc).
Lasalle (Octave), à Lyon (Rhône).
Hunault (Raymonde), à Alger (Alger).
Spacty (Robert), à Lyon (Rhône).

Ministère de la santé publique et de la population.

Par arrêté en date du 25 juin 1951, M. Reverand (Jean), candidat classé en vertu des dispositions de la loi du 26 octobre 1946, est nommé lieutenant de police sanitaire stagiaire, et affecté au Havre.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 5 juillet 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Installation du président et des secrétaires d'âge.
2. — Tirage au sort des bureaux.
3. — Fixation de l'ordre du jour.

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du jeudi 5 juillet 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier le décret du 11 janvier 1950 approuvant une délibération prise le 25 octobre 1949 par le grand conseil de l'Afrique équatoriale française demandant la modification du code des douanes en vigueur dans ce territoire. (Nos 329 et 417, année 1951. — M. Georges Laffargue, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

2. — Vote du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à ratifier le décret du 13 janvier 1950 approuvant une délibération prise le 20 septembre 1949 par le grand conseil de l'Afrique occidentale française demandant la modification du décret du 9 juin 1938 sur le régime de l'admission temporaire dans ce territoire. (Nos 330 et 418, année 1951. — M. Georges Laffargue, rapporteur.) (*Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.*)

3. — Fixation de l'ordre du jour.

Les billets portant la date dudit jour et valables pour la journée comprennent:

1er *étage.* — Depuis M. Lucien de Gracia, jusques et y compris M. Jozeau-Marigné.

Tribunes. — Depuis M. Kalenzaga, jusques et y compris M. Marrane.

Convocations de commissions.

La commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) se réunira le jeudi 5 juillet 1951, à dix heures trente (local n° 221):

I. — Rapport de M. Dumas sur le projet de loi (n° 270, année 1951) portant statut des agents communaux.

II. — Nomination de rapporteurs pour:

La proposition de loi (n° 383, année 1951) relative à l'aménagement des lotissements défectueux;

Le projet de loi (n° 440, année 1951) relevant le montant des pensions des sapeurs-pompiers;

La proposition de loi (n° 446, année 1951) relative au branchement à l'égoût de l'agglomération rouennaise;

La proposition de loi (n° 449, année 1951) portant organisation du département de la Guyane française;

La proposition de loi (n° 450, année 1951) tendant à instituer des bonifications d'ancienneté pour les personnes ayant pris une part active et continue à la résistance et à prévoir des dérogations temporaires aux règles de recrutement et d'avancement dans les emplois publics.

La commission de la production industrielle se réunira le jeudi 5 juillet 1951, à seize heures (local n° 274):

I. — Rapport d'information de M. Armengaud sur la communauté européenne du charbon et de l'acier.

II. — Désignation d'un rapporteur pour avis et examen éventuel de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à compléter l'article 1590 du code civil (n° 285, année 1951).

III. — Désignation d'un rapporteur pour avis sur la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, portant création d'une société d'études d'économie mixte pour l'aménagement général des régions comprises entre Rhône et Océan (nos 387 et 424, année 1951).

IV. — Organisation des travaux de la commission.

V. — Questions diverses.

INFORMATIONS

RELATIVES

A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du jeudi 5 juillet 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Discussion de la proposition de MM. Bourgarel, Djim Momar Gueye et des membres du groupe socialiste S.F.I.O. et apparentés, tendant à inviter le Gouvernement à demander d'urgence à l'Assemblée nationale le vote d'une loi ayant pour unique objet de relever le plafond des achats sur facture et marchés de gré à gré effectués et passés par les municipalités de plein exercice du Sénégal. (Nos 307, année 1950, et 101, année 1951. — M. Sylvestre, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de résolution de MM. Boussenot et Laurent-Eynac et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines, demandant à l'Assemblée nationale de soumettre, pour avis, à l'Assemblée de l'Union française tout projet ou toute proposition de loi tendant à la revision constitutionnelle et qui comporterait des dispositions intéressant l'Union française et les organes dont elle est composée. (Nos 76 et 123, année 1951. — M. Boussenot, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de M. Lapart, tendant à inviter le Gouvernement à créer et organiser l'orientation professionnelle dans les territoires de l'Union française. (Nos 67, année 1949, et 122, année 1951. — M. Catrice, rapporteur.)

INFORMATIONS

RELATIVES

AU CONSEIL ECONOMIQUE

PREMIÈRE SESSION DU MOIS DE JUILLET 1951

Séance du mardi 3 juillet 1951.

A QUINZE HEURES TRENTE

Ordre du jour.

1. — Allocution du président d'âge.

2. — Désignation de deux représentants du Conseil économique et de leurs suppléants à la commission de validation chargée de statuer sur l'éligibilité et la régularité des désignations des membres du Conseil économique (application des articles 2 et 8 du règlement intérieur).

3. — Fixation de la date des prochaines séances du Conseil et de l'ordre du jour des séances.

INFORMATIONS

Restitutions anonymes au Trésor.

Il a été versé à titre de « Restitutions anonymes au Trésor » les sommes suivantes, dont il a été fait recette aux « Produits divers »:

7.650 F à la trésorerie générale des Bouches-du-Rhône, à Marseille (versement effectué le 15 mars 1951, récépissé n° 5141);

1.000 F à la trésorerie générale d'Ille-et-Vilaine, à Rennes (versement effectué le 22 mars 1951).

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU.

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

Société des FORGES et CHANTIERS de la MEDITERRANEE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 567.360.000 F
SIÈGE SOCIAL: 25, BOULEVARD MALESHERBES, PARIS (8e)
Registre du commerce: Seine n° 33713.

Amortissement des obligations 3 3/4 0/0 1945.

Sixième amortissement.

La société ayant racheté en Bourse la totalité des 440 obligations à amortir pour l'année 1951, il n'a pas été procédé au tirage prévu au tableau d'amortissement pour le 10 mai 1951.
Les cinq premiers amortissements ayant été effectués également par rachats en Bourse, il n'existe aucun titre non remboursé.

Amortissement des obligations 3 1/2 0/0 1948.

Troisième amortissement.

La société ayant racheté en Bourse la totalité des 230 obligations à amortir pour l'année 1951, il n'a pas été procédé au tirage prévu au tableau d'amortissement pour le 15 mai 1951.
Les deux premiers amortissements ayant été effectués également par rachats en Bourse, il n'existe aucun titre non remboursé.

SUCRERIE DE MONCHY-HUMIERES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 16.500.000 F
SIÈGE SOCIAL: A MONCHY-HUMIERES (OISE)
Registre du commerce: Compiègne n° 4057.

Obligations 4 1/2 0/0 1942 *de* 2.000 *F.*

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 23 obligations sorties au huitième tirage au sort du 14 juin 1951 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 16 août 1951.** Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° **Des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
24	50	376	50	694	51
41	51	408	50	732	51
51	50	432	47	769	49
61	50	433	51	784	51
239	51	440	51	785	51
256	50	442	45	856	51
262	51	589	51	867	49
273	51	622	50	872	51
300	48	637	51	883	51
302	51	666	51	896	51
320	51	668	50	908	51
341	51	683	51	955	51
342	49				

COMPAGNIE DES SALINES DE DAX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 35 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: VILLA BIAIHIZPA, ROUTE DE BIARRITZ, A BAYONNE
Registre du commerce: Dax 2583; Bayonne 2680.

Obligations 6 0/0 1948 *de* 5.000 *F.*

Troisième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 1er août 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.
Les amortissements des années 1949 et 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

SOCIETE A. DUBOIS ET FILS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 211.684.000 F
SIÈGE SOCIAL: 67-69, RUE DE CRÉQUI, LYON
R. C.: Lyon 3008 B.

Usant de la faculté qui lui a été réservée lors de l'émission de ses 3.000 obligations 4 0/0 1945 de 5.000 F, la société A. Dubois et fils a racheté en Bourse 175 obligations correspondant à l'annuité prévue au tableau d'amortissement de l'emprunt pour le 1er août 1951.
En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort pour ledit amortissement.
L'obligation n° 2421, amortie le 1er août 1946, n'a pas encore été présentée au remboursement.

Société anonyme pour l'Equipement Electrique des Véhicules

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 156.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 26, RUE GUYNEMER, A ISSY-LES-MOULINEAUX (SEINE)
Registre du commerce: Seine n° 123150.

Obligations de 2.000 *F* 4 1/4 0/0 1942.

LISTE NUMERIQUE

1° **Des 69 obligations sorties au troisième tirage au sort du 21 juin 1951 et formant, avec les obligations rachetées en Bourse par la société émettrice, la totalité de l'annuité à amortir au 1er juillet 1951.** Ces obligations seront remboursables à 2.000 F;

2° **Des obligations sorties au tirage antérieur et non encore présentées au remboursement.**

NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.	NUMÉROS	ANNÉES d'amortissement.
11 à 20	49	611 à 620	49	1.461 à 1.470	51
31 à 40	51	651 à 660	51	1.661 à 1.670	49
161 à 170	51	831 à 840	51	4.101 à 4.110	49
251 à 260	51	1.061 à 1.070	51	4.391 à 4.400	49
281 à 290	51	1.091 à 1.100	51	4.581 à 4.590	49
501 à 508	49				

Les amortissements des années 1943 à 1946, 1948 et 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

Anciennes Manufactures Canson et Montgolfier

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 110.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL :

A VIDALON-LES-ANNONAY, PAR DAVEZIEUX (ARDÈCHE)

Registre du commerce : Annonay n° 2252.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

Amortissement du 1er août 1951.

Numéros des 59 obligations sorties au tirage du 14 juin 1951.

780 à 838 inclus.

Les 4 obligations formant le complément d'amortissement ont été rachetées en Bourse.

Le remboursement de ces 59 obligations s'effectuera à partir du 1er août 1951, coupons 1er août 1952 et suivants attachés, à raison de 10.000 F par titre, net d'impôts, aux caisses des banques ci-après :

Banque Bechetoille et Ce, à Annonay ;
Banque nationale pour le commerce et l'industrie et ses succursales ;
Comptoir national d'escompte de Paris et ses succursales ;
Crédit lyonnais et ses succursales ;
Société générale et ses succursales.

AVIS DIVERS

DOLLFUS-MIEG & Ce

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL SOCIAL DE 1.260.000.000 DE FRANCS

A MULHOUSE (HAUT-RHIN)

MM. les actionnaires sont informés qu'en vertu d'une résolution de l'assemblée générale du 29 mai 1951, il sera versé, à partir du 2 juillet 1951, au titre de l'exercice 1950, un dividende qui, après déduction des impôts, ressort à :

271 F net par action de capital, nos 1 à 24000 et nos 155001 à 255000, nominative ou au porteur déposée ou non à la Sicovam (anciennement C. C. D. V. T.) ;

255 F net par action de capital amortie de 500 F, nos 75001 à 155000, nominative ou au porteur déposée ou non à la Sicovam (anciennement C. C. D. V. T.).

Ce dividende est représenté par le coupon n° 31 des actions de capital et le coupon n° 27 des actions de capital amorties de 500 F.

Domiciles de payement.

La caisse du siège de la société à Mulhouse ;

Les guichets en France :

Du Crédit commercial de France ;
De la Banque nationale pour le commerce et l'industrie ;
Du Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ;
Du Crédit lyonnais ;
De la Société générale alsacienne de banque ;
De la Société générale pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France ;
De la Sté Gle de crédit industriel et commercial

et de leurs affiliations.

Mulhouse, le 25 juin 1951.

Le conseil d'administration.

AVIS D'ADJUDICATIONS

Préfecture de la Seine.

Adjudication restreinte de travaux de maçonnerie, dallage et divers, à exécuter pour la construction d'un hangar de 2.700 mètres carrés, à Bonneuil-sur-Marne (Seine).

Cautionnement définitif : 1/30 du montant de la soumission.
Délai d'exécution : trois mois.

Demande d'admission et pièces indiquées à l'annexe à l'article 8 *bis* C. C. G, avant le 25 juillet 1951, à douze heures, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, chef du service des travaux immobiliers aéronautiques de la région parisienne, 82, rue des Pyrénées, Paris (20e).

Les admis seront avisés directement de la date de l'adjudication.

Renseignements : bureaux de l'ingénieur de l'arrondissement n° 1 ou de l'ingénieur subdivisionnaire des travaux du département de la Seine, 82, rue des Pyrénées, Paris (20e)

Préfecture de la Seine-Inférieure.

MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

PONTS ET CHAUSSÉES — SERVICE VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

VILLE DU HAVRE

Pavage définitif des voies ceinturant le jardin de l'hôtel de ville

ADJUDICATION PUBLIQUE AU RABAIS

Le vendredi 20 juillet 1951, à quatorze heures trente, il sera procédé, salle des audiences du conseil de préfecture, en séance publique, par le préfet de la Seine-Inférieure, assisté des autres membres du bureau d'adjudication, et en présence de l'ingénieur en chef du service ordinaire des ponts et chaussées, dans les formes réglementaires, à l'adjudication, au rabais, sur soumission cachetée, des travaux de pavage définitif des voies ceinturant le jardin de l'hôtel de ville, au Havre.

Le montant des travaux est évalué à 12.732.000 F.

Les pièces qui doivent, par application de l'annexe à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, être soumises au visa préalable de l'ingénieur en chef, devront, à peine de forclusion, être déposées dix jours au moins avant celui de l'adjudication, soit le mardi 10 juillet 1951, avant seize heures, entre les mains de M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Montant du cautionnement provisoire : 100.000 F.

Montant du cautionnement définitif : 200.000 F.

Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches, jours fériés et samedis après-midi, de neuf heures à douze heures et de quatorze heures à dix-sept heures, dans les bureaux :

1° De la préfecture de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen ;
2° De M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées (service C. 40), 25, boulevard des Belges, à Rouen ;
3° De M. Huet, ingénieur des ponts et chaussées, 1, cours de la République, au Havre.

Les concurrents adresseront leur soumission, avec les pièces mentionnées à l'article 8 *bis* des clauses et conditions générales du cahier des charges des travaux des ponts et chaussées, par lettre recommandée, à l'une des adresses suivantes :

1° Au préfet de la Seine-Inférieure (2e division, 1er bureau), 29, rue de Fontenelle, à Rouen ;
2° A M. Prempain, ingénieur en chef des ponts et chaussées, service C. 40, 25, boulevard des Belges, à Rouen.

Le délai pour la réception des lettres recommandées expirera le dernier jour, non férié, précédant la veille de l'adjudication, soit le mercredi 18 juillet 1951, à seize heures, terme de rigueur.

Les soumissions qui parviendront postérieurement à l'expiration de ce délai ne seront pas admises.

Fait à Rouen, le 26 juin 1951.

Le préfet de la Seine-Inférieure,
JEAN MAIREY.

Regroupement des locaux administratifs

AVIGNON — M. R. U.

Il sera procédé prochainement à l'adjudication restreinte de travaux de gros œuvre à effectuer dans le bâtiment A de l'ancienne caserne Haulpoul, cours Jean-Jaurès, Avignon.

Ces travaux, dont le commencement est prévu pour le début du mois d'août 1951, comprennent deux lots distincts :

1er lot. — Démolition, terrassement, maçonnerie pierre de taille, plancher, charpente, couverture, environ 50.000.000 de francs.
2e lot. — Plomberie, zinguerie, environ 2.800.000 F.

Les demandes d'admission et les pièces devront parvenir, sous pli recommandé, avant le 7 juillet 1951, à seize heures, terme de rigueur, au délégué départemental du ministère de la reconstruction et de l'urbanisme, cité administrative, place des Corps-Saints, Avignon.

Les entrepreneurs admis à prendre part à l'adjudication en seront avisés directement. Les décisions de la commission d'adjudication en ce qui concerne le rejet des demandes d'admission et les motifs d'éviction n'auront pas à être portés à la connaissance des intéressés.

Pour tous renseignements, s'adresser :

A la délégation départementale du M. R. U., cité administrative, place des Corps-Saints, Avignon ;
Ou à MM. Egger et Pouillon, architectes, 38, rue Longue-des-Capucins, Marseille.

DEMANDES D'ENVOI EN POSSESSION DE SUCCESSIONS

Etude de Me Henri Rouland, avoué, 67, rue Paradis, Marseille.

Par jugement de la chambre du conseil du tribunal civil de Marseille en date du 25 avril 1951, rendue sur la requête présentée au nom de Mme Renée Ourth, sans profession, domiciliée et demeurant à Marseille, 183, boulevard Baille, il a été donné acte à celle-ci de sa demande d'envoi en possession de la succession de M. Augustin-Julien Jouve, son mari, en son vivant infirmier, demeurant à Marseille, 183, boulevard Baille, décédé le 29 septembre 1950, sans laisser aucun héritier connu au degré successible, et avant d'y faire droit, il a été admis qu'elle serait rendue publique, conformément aux prescriptions de la loi.

Pour extrait:

Signé: H. Rouland, avoué.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

29 mai 1951. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération des sociétés photographiques de France, 94, rue de Rennes, à Paris, a changé son titre en celui de **Fédération nationale des sociétés photographiques de France.**

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture du Gard. **Société sportive des chasseurs des Issarts.** But: favoriser la protection du gibier et son repeuplement, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles et cession mutuelle et réciproque du droit de chasse. Siège social: mairie des Angles.

4 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Amicale sportive Worms.** But: principalement pratique des sports et divertissements culturels. Siège social: 45, boulevard Haussmann, Paris.

5 juin 1951. Déclaration à la préfecture de l'Eure. **Association des élus du canton de Verneuil-sur-Avre.** But: développer entre ses membres des relations amicales et, en général, défendre par tous moyens légaux les intérêts moraux et matériels des communes du canton. Siège social: mairie de Verneuil-sur-Avre.

5 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Boulogne-sur-Mer. **Association d'éducation populaire de Campagne-les-Guines.** But: organisation et fonctionnement d'œuvres d'éducation, d'activités sociales, religieuses, morales. Siège social: chez M. Jules Hamerel, président, Campagne-les-Guines.

6 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Maine-et-Loire. **Union musicale de Jarzé.** But: éducation musicale populaire. Siège social: rue de l'Ormeau, Jarzé.

8 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Narbonne. **Cadran-Bleu-Pétanque.** But: pratique du sport dit pétanque. Siège social: bar du Cadran-Bleu, boulevard Général-de-Gaulle, Narbonne.

8 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. L'Amicale des parents d'élèves et des amis de l'école laïque de Clamart change de titre et devient **Association des parents d'élèves des écoles publiques de Clamart.** Siège social: école Jules-Ferry, Clamart.

9 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Nantua. **Comité des fêtes d'Injoux-Génissiat.** But: établir un calendrier des fêtes et en organiser. Siège social: au bâtiment administratif de Génissiat.

10 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mayenne. **Association des riverains du Sarthon.** But: défendre les intérêts des riverains adhérents. Siège social: Vau Guibert, à Ravigny.

11 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Mamers. **Association des riverains de la Sarthe.** But: défense des intérêts des adhérents. Siège social: Au Gravier, Moulins-le-Carbonnel.

13 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Creuse. **Troupe de Saint-Michel.** But: formation physique, morale, intellectuelle et artistique de ses membres. Siège social: presbytère de Saint-Agnant-près-Crocq.

15 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Le Saint-Hubert lafrançaisain.** But: protection du gibier, création d'une réserve de chasse, répression du braconnage. Siège social: mairie de Lafrançaise.

15 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Association d'éducation populaire de la paroisse Notre-Dame-du-Camp,** à Pamiers. But: développement de l'éducation populaire dans le département de l'Ariège. Siège social: 10, rue Sainte-Claire, Pamiers.

15 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Alsthom-Signaux sportive du 15e.** But: développer parmi le personnel le goût du sport et de l'éducation physique. Siège social: 99-101, rue Leblanc, Paris.

16 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Lille. **Dalmatien-Club français.** But: élevage de la race canine. Siège social: 11 *bis*, rue du Palais-Rihour, Lille.

16 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Union sportive de Manosque (U. S. M.).** But: pratique de toutes catégories de sports. Siège social: mairie de Manosque.

18 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Comité d'aide exceptionnelle aux intellectuels réfugiés.** But: aide aux intellectuels réfugiés vivant en France. Siège social: 6, rue de Tournon, Paris.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association familiale de Steenwerck, du jeune foyer à la famille nombreuse.** But: défense des intérêts matériels et moraux de toutes les familles de Steenwerck. Siège social: mairie de Steenwerck.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence. **Comité de défense des intérêts généraux du Vallon-des-Peyrards.** But: défendre les intérêts généraux des habitants du Vallon-des-Peyrards. Siège social: bar Suarez, Vallon-des-Peyrards, à Septèmes.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association de l'institut Robin.** But: organisation, gestion et administration d'établissements d'enseignement secondaire. Siège social: institut Robin, place Saint-Pierre, Vienne.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dié. **Centre de cyclotourisme déodatien.** But: grouper des jeunes gens afin d'organiser des promenades, des excursions, des camps à bicyclette. Siège social: domicile du président, M. Marchal (Marcel), 29, rue C, la Vaxenaire, Saint-Dié.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **Association familiale d'éducation populaire de la Gorgue.** But: gestion et administration des écoles libres de la Gorgue. Siège social: institution Saint-Joseph, Grand'Place, la Gorgue.

20 juin 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Société de chasse de l'aéroport de Paris.** But: pratique de la chasse sur les domaines de l'aéroport de Paris. Siège social: 7, rond-point des Champs-Elysées, Paris.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Forcalquier. **Foyer rural de Pierrevert.** But: achat d'immeubles, de terrains et de matériel pouvant permettre l'éducation, l'information technique et l'émancipation intellectuelle et sociale de ses membres. Siège social: mairie de Pierrevert.

20 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Musique municipale d'Hyères.** But: encouragement à l'art musical. Siège social: mairie d'Hyères.

21 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Gironde. **Société des fêtes de Virelade.** But: organiser des manifestations artistiques et, en particulier, la fête de Notre-Dame. Siège social: mairie de Virelade.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture de la Seine-Inférieure. **Amicale des ingénieurs de la Société industrielle de produits chimiques Bozel-Malétra.** But: resserrer les liens de confraternité unissant les ingénieurs de la Société de produits chimiques Bozel-Malétra et faciliter l'étude des questions concernant l'industrie chimique. Siège social: 158, avenue Jean-Jaurès, Petit-Quevilly.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Amicale bouliste.** But: pratique du jeu de boules. Siège social: bar du Cinéma, l'Estaque-Riaux, banlieue de Marseille.

22 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Marseille. **Comité des intérêts du quartier Estaque-Riaux.** But: défense des intérêts du quartier. Siège social: bar du Cinéma, l'Estaque-Riaux, banlieue de Marseille.

23 juin 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Reims. **Club culturiste de Reims.** But: développement de la culture physique. Siège social: 15, boulevard de la Paix, Reims.

25 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Montauban. **Association des logis do Tarn-et-Garonne.** But: modernisation de l'hôtellerie. Siège social: préfecture de Montauban.

26 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Besançon. **Association familiale rurale.** But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Nancray.

27 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Cercle de vacances universitaires de Toulouse.** But: tout ce qui intéresse le travail ou les loisirs de ses membres. Siège social: section d'anglais, faculté des lettres, Toulouse.

28 juin 1951. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Amicale des donneurs de sang de la société L'Epargne.** But: donneurs de sang. Siège social: 21, boulevard Bonrepos, Toulouse.

ASSOCIATIONS ETRANGERES

(Décret du 16 août 1901, décret-loi du 12 avril 1939.)

25 mai 1951. Arrêté du ministre de l'intérieur. (Autorisation enregistrée à la préfecture des Bouches-du-Rhône le 9 juin 1951.) **Association nationale des anciens combattants et vétérans italiens** (section de Marseille). But: entr'aide mutuelle et assistance. Siège social: 4, rue Fernand-Pauriol, Marseille.

Paris. — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.